ÉVALUATION DU **CONTRAT DE VILLE**

2015 - 2022

BLOIS

VILLE DE BLOIS

Signataires du Contrat de Ville

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER
Liberté
Égalité
Fraternité

VILLE DE BLOIS

Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

Région Centre-Val de Loire

Loir&Cher LE DÉPARTEMENT

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

pôle emploi

ars Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de Loir-et-Cher

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

Caisse des Dépôts GROUPE

TERRES DE LOIRE HABITAT
Office Public de l'Habitat de Loir-et-Cher

Loir&Cher LOGEMENT

3F Centre Val de Loire
Groupe ActionLogement

CCI LOIR-ET-CHER
1er ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
LOIR-ET-CHER

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE LOIR-ET-CHER

Sommaire

Préambule....8
Partie 1 Evolution du contexte sociodémographique du QPV de Blois....10
1 Diagnostic et évolutions marquantes du territoire....10
2 Portraits de quartiers....19
Partie 2 Programmation des actions menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville depuis 2015....30
1 Analyse de la programmation depuis 2015....30
2 Analyse des enjeux du Contrat de Ville....49
Partie 3 Mise en œuvre, ingénierie, gouvernance et participation citoyenne....60
1 Rappel des conclusions de l'évaluation à mi parcours....60
2 Mise en œuvre du Contrat de Ville – l'appel à projet annuel....64
3 L'ingénierie....75
4 Gouvernance du dispositif....79
5 Participation citoyenne....82
6 Coordination de l'ensemble des acteurs de la Politique de la Ville....88
Conclusions et préconisations....93
Annexes....104

Préambule

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a porté une ambition forte pour les quartiers prioritaires et notamment les quartiers nord de Blois. Elle a contribué à renouveler les principes et les outils d'intervention de la politique de la ville. Les contrats de ville sont le cadre d'action de cette nouvelle politique publique. Initialement conclus sur la période 2014 – 2020, les Contrats de Ville ont été prorogés de 2 ans par la loi finances de 2019 afin de réaffirmer les engagements des différents signataires pour les habitants des quartiers.

Par délibération n° 2015-134 du conseil municipal du 22 juin 2015, la Ville de Blois et ses partenaires ont décidé la mise en place d'un Contrat de Ville, autours de 5 enjeux :

- poursuivre le renouvellement urbain, pour garantir la mixité fonctionnelle ;
- dynamiser les quartiers dans la ville et l'agglomération ;
- accompagner les parcours professionnels des habitants;
- consolider les trajectoires éducatives et scolaires ;
- mieux vivre son quartier

Le volet éducation du contrat de ville fait l'objet d'une attention particulière. En effet, labellisé « cité éducative » en 2019 pour 3 ans, le projet doit être évalué. Le Laboratoire d'Études, Recherches, Formation, Action Sociale (LERFAS) à été recruté pour mener en partenariat avec les acteurs de terrain, une évaluation dont les objectifs sont les suivants :

- apprécier la plus-value de la mise en place du label
- évaluer la gouvernance et l'ingénierie du label
- analyser les effets de la programmation sur les publics ciblés (0-25 ans et les parents)
- voir l'implantation d'un réseau d'acteurs éducatifs agissant sur les QPV

En mai 2022, un rapport intermédiaire a été réalisé et a permis d'alimenter ce présent rapport.

Dans sa circulaire du 14 décembre 2021, l'État rappelle les attentes nationales concernant l'évaluation finale des Contrat de Ville à savoir la réalisation d'une évaluation qui permette de dresser un bilan de l'efficacité des dispositifs comme outil visant à renforcer les dynamiques de coopération, favoriser une meilleure inscription des quartiers dans les dynamiques de territoire ainsi qu'une meilleure territorialisation des politiques publiques.

Au delà des obligations réglementaires, l'évaluation permet de prendre du recul sur le fonctionnement du dispositif et de s'interroger collectivement sur notre efficience en terme d'actions, d'enjeux, de priorités pour les habitants des quartiers prioritaires Politique de la Ville.

Partie 1 Evolution du contexte sociodémographique du QPV de Blois

1 Diagnostic et évolutions marquantes du territoire

Le quartier prioritaire de Blois

Situé au Nord Ouest de la Ville, le quartier prioritaire politique de la ville (QPV) est remarquable par son étendue géographique et sa proportion d'habitants. Il comprend quatre quartiers : Kennedy, Coty, Croix Chevalier, Sarazines. Sa population regroupe 10 843 habitants en 2018, soit 24% de la population blésoise. Ainsi, environ ¼ des Blésois habite dans le QPV, ce qui en fait un territoire d'une importance majeure pour la Ville de Blois.

Entre 2013 et 2018, le pourcentage de population dans le QPV a augmenté de 1.3% pour passer de 10 703 habitants à 10 843. C'est une hausse légèrement plus importante que pour le reste de Blois qui n'a vu augmenter sa population que de 0.4%. Il est important de noter que le quartier Croix Chevalier possède le plus grand nombre d'habitants (4444 en 2018) et est le seul à avoir vu sa population augmenter durant cette période.

Une forte proportion de familles nombreuses

Une des caractéristiques du QPV de Blois est sa forte présence de familles nombreuses. En 2018, parmi les ménages avec enfants, 36.5% sont des familles nombreuses dans le QPV (soit le double du reste de Blois) ce nombre a augmenté de 4.4 points par rapport à 2013.

La proportion de familles monoparentales, parmi les familles avec enfants, a diminué de 6 points dans le QPV entre 2013 et 2018 pour passer à 41% (chiffre très supérieur par rapport à la moyenne sur l'agglomération). Il est inférieur à celui du quartier Quinière qui concentre 47% de familles monoparentales.

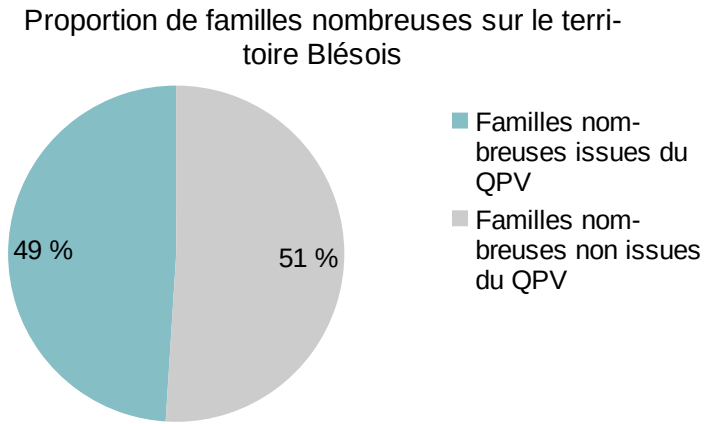

Figure 1: proportion de familles nombreuses sur le territoire blésois en 2018

La taille moyenne des ménages n'a pas évolué entre 2013 et 2018, le nombre de personnes par foyer est toujours d'en moyenne 2.5. La forte quantité de familles nombreuses au sein du QPV peut expliquer ce nombre. Il est bien supérieur à celui du reste de Blois qui possède en moyenne 1.8 personne par foyer.

Un quartier très jeune et peu vieillissant

Le QPV est aussi caractérisé par la structure par âge de sa population. La jeunesse occupe une place très importante dans ces quartiers, la part des moins de 15 ans est deux fois plus importante que dans le reste de Blois et tend à augmenter. 27% de la population du QPV avait moins de 15 ans en 2013 et 30% en 2018, soit presque ⅓ de la population du QPV. Dans le reste de Blois, les moins de 15 ans ne représentaient que 14% de la population en 2013 et cette part n'a augmenté que de 0.8% en 2018. En revanche, on observe une sous représentation des 75 ans et plus dans le QPV, cette tranche d'âge ne représente que 5.5% de la population et n'a pas évolué depuis 2013. Pour le reste de Blois, 12% de la population a plus de 75 ans et ce pourcentage a augmenté de 0.4% depuis 2013.

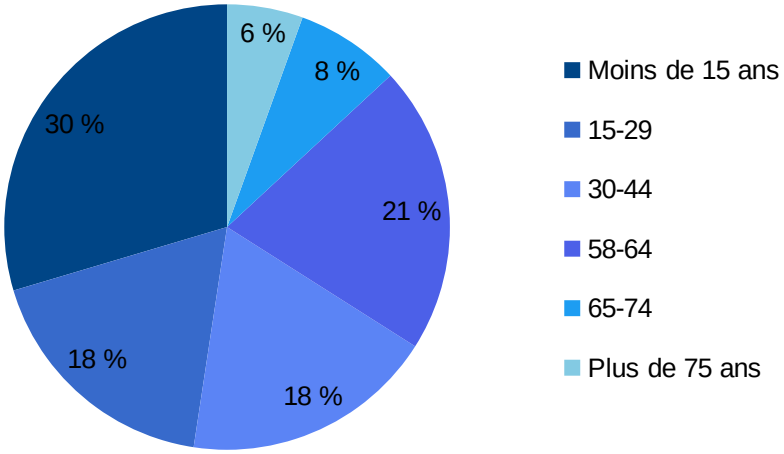

Figure 2: Répartition de la population des quartiers nord de Blois par âge en 2018

Une forte précarité qui subsiste

La précarité est très importante dans le QPV de Blois. En 2013, le taux de pauvreté du QPV était de 53% et a augmenté de 0.2 points en 2018. Ainsi, plus d'une personne sur deux vit sous le seuil de pauvreté. Ce chiffre est très éloigné des autres territoires, la moyenne nationale du taux de pauvreté s'élève à 15% en 2013 et a diminué de 0.2 points en 2018. Il est aussi supérieur à la moyenne des QPV de la Région Centre Val de Loire (45%). Malgré une légère augmentation du niveau de revenu médian entre 2014 et 2019 (11 825 à 12 750), le QPV maintient un écart important avec la ville de Blois et son revenu médian de 18 790.

Une majorité de locataires dans le parc social

Malgré une légère diminution ; le taux de locataires (parc privé et parc social confondus) reste très important dans le QPV (83%) Parmi ces locataires, 74% sont locataires chez un bailleur social. Malgré une légère augmentation de la part des propriétaires dans le QPV (+1.5%), ils ne représentent que 16% de la population du QPV contre 46% dans le reste de Blois. L'occupation du parc social est donc cristallisée autour de l'offre de location sur ce territoire.

Le taux de rotation était à 11% en 2015 et était donc moins élevé que celui du reste de Blois. Ce taux a diminué entre 2015 et 2020 (-3%) pour devenir identique à celui du reste de Blois (8%). La diminution du taux de rotation dans le parc social peut potentiellement être le résultat d'une amélioration du cadre de vie dans le QPV.

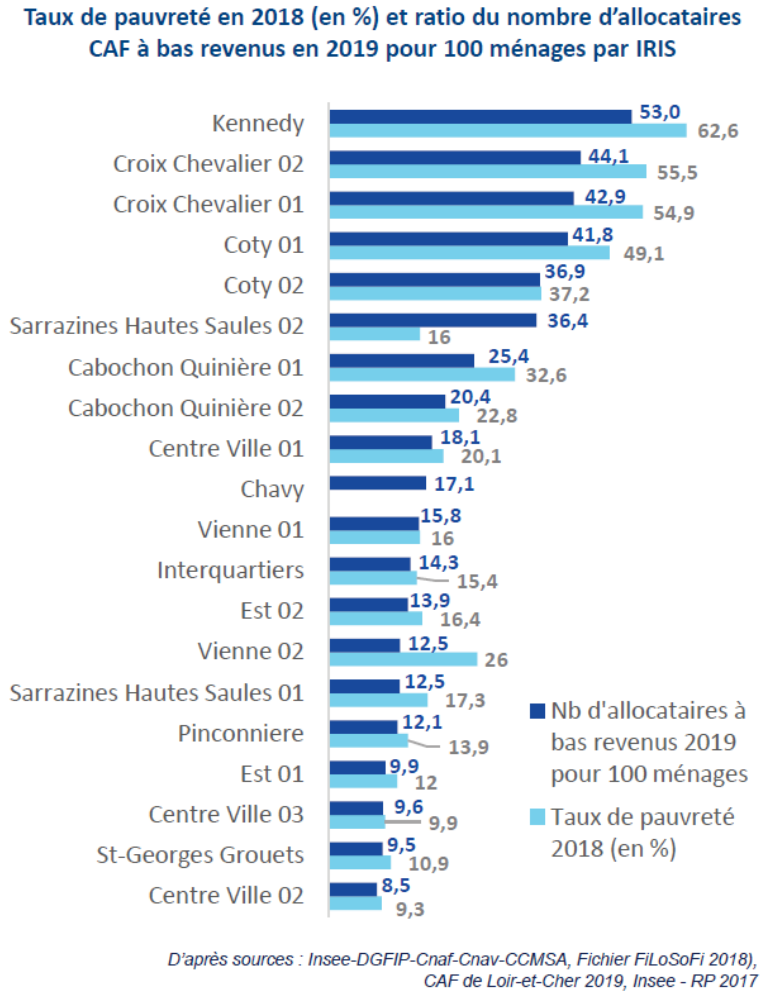

Figure 3: Classement du taux de pauvreté par IRIS sur le territoire blésois

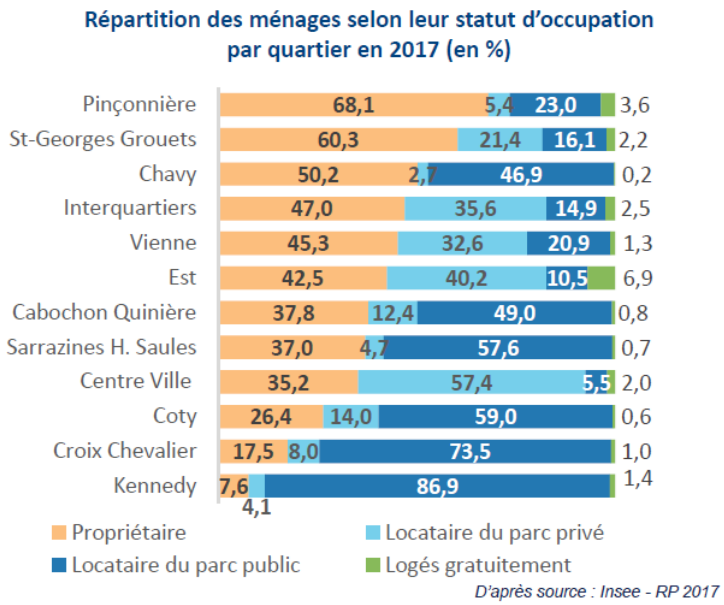

Figure 5: Répartition des ménages selon leur habitat et statut d'occupation en 2017

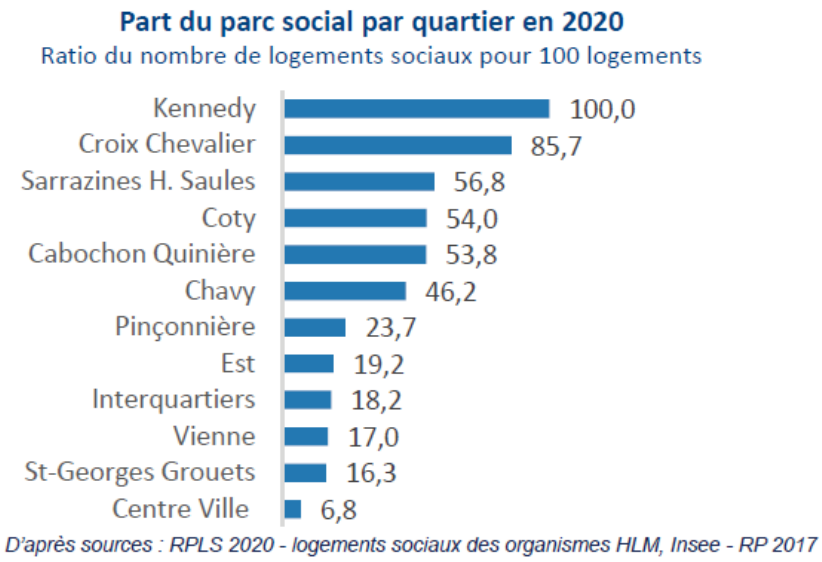

Figure 4: Part du parc social par quartier en 2020

Santé

Dans l'ensemble, le QPV de Blois possède une offre satisfaisante de médecins généralistes. Leur nombre dans le QPV n'a pas évolué entre 2016 et 2021, il est toujours de 21 et le nombre de médecins par habitant est donc toujours de 2 pour 1000. Ce ratio est plus élevé que dans le reste de Blois (0.9 médecins pour 1000 habitants) et ce, malgré une augmentation du nombre de médecins sur ce territoire. En 2021, 36.4% des habitants sont bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S) contre 17.6% à Blois. Toutefois si le nombre de médecins généralistes reste satisfaisant sur le territoire du QPV, beaucoup de médecins ont pris récemment leur retraite ou s'apprêtent le faire dans les prochaines années. La vigilance doit donc rester de mise concernant le volet santé.

Des difficultés liées à l'emploi et l'insertion

De la même manière que dans le reste de Blois, le taux d'actifs a légèrement diminué dans le QPV. En 2013, 63% de la population du QPV était active contre 62% en 2018. Ce taux reste éloigné de celui du reste de Blois : en 2018 c'est 71% de la population qui est active soit une différence de

8% par rapport au QPV. On observe dans le même temps, une augmentation de 0.7 points du taux de personnes sans emploi dans le QPV. 38% contre 29% pour le reste de Blois.

Malgré une légère diminution (-0.7 points), la proportion de demandeurs d'emplois est bien plus importante dans le QPV (48%) que dans le reste de Blois (22%)

La répartition des demandeurs d'emplois selon leur niveau de formation n'est pas non plus la même selon les territoires.

Malgré une augmentation des DEFM (demandeurs d'emplois en fin de mois) du QPV ayant un niveau de formation supérieure au bac (30%), ils sont toujours deux fois moins nombreux que dans le reste de Blois. En 2020, la part la plus importante des DEFM avait un niveau de formation inférieur au CAP-BEP (33%)

Le nombre de jeunes du QPV suivis par la Mission locale a fortement diminué (-10 points) entre 2015 et 2019 pour passer de 42% à 32%. A l'inverse, dans le reste de Blois, ce nombre a augmenté de 7 points et 56% de jeunes sont suivis par la Mission Locale en 2019.

Trajectoires scolaires et éducatives

Le QPV de Blois accueille deux collèges : le collège Begon avec 594 élèves et le collège Rabelais avec 347 élèves. Il accueille aussi 13 autres établissements scolaires : 6 écoles élémentaires, 6 écoles maternelles et une école primaire (environ 2 000 élèves).

Le QPV de Blois accueille deux collèges : le collège de Michel Bégon avec 594 élèves et le collège de François Rabelais avec 347 élèves. Il accueille aussi 13 autres établissements scolaires : 6 écoles élémentaires, 6 écoles maternelles et une école primaire (environ 2 000 élèves). Les écoles des deux REP+ bénéficient du dispositif du « dédoublement de classes » :

- Pour le réseau Michel Bégon, 3 écoles bénéficient de 8 classes dédoublées (1 CE2/CM1, 4 CM1/CM2, 2TPS/PS et 1 PS/MS)
- Pour le réseau François Rabelais, 2 écoles bénéficient de 5 classes dédoublées (1 CP/CE1, 2CE1/CE2, 1 CE2/CM1 et 1 CM1/CM2)

Les REP+ profitent aussi du dispositif des cordées de la réussite et du PRE (Parcours de Réussite Éducative). Depuis la labellisation, les financements alloués au projet ont permis de financer 7 postes d'ATSEM supplémentaires et un 4ème poste de référent du PRE. Ce nouveau poste à permis depuis 2020, d'accompagner 70 nouvelles familles et enfants. De plus, la ville a conclu avec l'ANRU et ses partenaires un programme de rénovation urbaine d'intérêt régional afin de poursuivre l'amélioration de l'offre de logements sociaux mais également pour amplifier la mixité fonctionnelle grâce à la construction d'un nouveau groupe scolaire de 24 classes et la réhabilitation de deux équipements sportifs.

En ce qui concerne la réussite au Diplôme National du Brevet, d'après les chiffres, on note que le collège François Rabelais, malgré un taux de réussite plus élevé en 2017 par rapport à Michel Bégon (de 3.3 points supérieurs soit 4 .48% plus élevé), observe une baisse en 2021 (-6.8

points inférieurs à 2017 soit une baisse 8,84%). En revanche, le collège Michel Bégon, voit son taux de réussite augmenter entre 2017 et 2021 de 10.6 points d'indice soit 14.4%. De plus, ses taux de réussite rattrapent les taux départemental et académique sur les 5 dernières années, passant de -12.2 points d'indice inférieurs au département en 2017 à -1.5 points d'indice inférieurs en 2021 et de - 13.1 points inférieurs en 2017 à -1 point inférieur aux taux académique, en 2021. On notera une baisse de -0.1 sur les taux départementaux et une baisse de - 1.5 sur les taux académiques entre 2017 et 2021, alors que pour leurs parts, les taux de Michel Bégon s'améliorent (effet de rattrapage).
A l'inverse, le collège François Rabelais voit ses résultats baisser et l'écart par rapport aux taux départementaux et académiques accroissent. En effet, le collège François Rabelais avait en 2017 un taux de réussite inférieur de 8,9 points par rapport au taux départemental, cet écart de points passe, en 2021, à 15,6 soit 11,42 % inférieur. Par rapport aux résultats académiques, le collège François Rabelais affichait, en 2017, une différence 9,8 points de moins. En 2021, cet écart passe de -15, soit – 17,7%.
On note donc que les résultats du collège François Rabelais se dégradent alors que ceux du collège Michel Bégon s'améliorent et se rapprochent des taux départementaux et académiques.

Enfin, les données socio-économiques de l'INSEE reprises par le cabinet d'étude en charge de l'évaluation de la cité éducative montrent que les élèves de collèges (François Rabelais et Michel Bégon) sont à 74,2 % issus d'un milieu social défavorisé (contre 43,3 % sur l'ensemble de la commune). A l'issue du collège, seuls 27,2 % des élèves sont orientés vers une première générale (contre 49,7€ à l'échelle de la commune). Nous les retrouvons davantage dans les filières professionnelles (37,2 % en première professionnelle et 18,3 % en première technologiques)*.

Sources : chiffres de l'Académique Orléans-Tours

* extrait du Rapport intermédiaire de l'évaluation de la cité éducative, LERFAS, 2022

Un quartier bien équipé en termes d'infrastructures socioculturelles et bien desservi en transports en communs

Le QPV de Blois comptabilise de nombreux équipement en terme de service public et d'Infrastructures socioculturelles (Centre Sociaux, espaces jeunes, espace Jorge Semprun, médiathèque, piscine, etc.). Le LAB, pépinière pour les créateurs d'entreprises, offre au quartier un rayonnement départemental. La réhabilitation de deux complexes sportifs en cours avec une offre nouvelle via la création d'une tribune au sein du gymnase Traoré Jacques Azarian pour accueillir des compétitions sportives lui offre un rayonnement cette fois régional. Enfin, pour 2023, le projet sera la construction d'un nouveau groupe scolaire permettant de désengorger les autres écoles du quartier et d'offrir un équipement de qualité. Tous ces éléments indiquent le renforcement de la diversité fonctionnelle au sein du QPV.

Une crise sanitaire venant renforcer les difficultés déjà existantes dans le QPV.

Pendant le confinement, beaucoup d'habitants aux emplois précaires ont perdu leur emploi et par conséquent leur seule source de revenus, ce qui a fortement aggravé leur situation. Cette précarité a engendré des difficultés pour se nourrir ainsi que pour garder leur logement. Certains parents de

familles monoparentales, dans l'incapacité de trouver un mode de garde, ont dû décider de démissionner pour pouvoir s'occuper de leurs enfants qui devaient rester seuls dans le domicile.

Des difficultés psychologiques ont aussi été observées. L'enfermement, pour la plupart dans des logements exigus, et l'interdiction de sortir de chez eux a créé un sentiment de solitude et de dépression. Le fait d'être socialement isolé a eu un impact important chez les jeunes, certains ont pris l'habitude de rester enfermés et voient beaucoup moins de monde qu'auparavant. La demande en termes d'accompagnement psychologique chez les jeunes a doublé en deux ans. L'enfermement a aussi fait émerger des conflits familiaux plus ou moins importants entre les conjoints ou entre les parents et les enfants. Les parents n'étant pas professeurs, il a été difficile pour eux d'aider leurs enfants dans les devoirs et dans leurs apprentissages, notamment à cause des problèmes liés à la langue.

La peur du Covid a aussi beaucoup empêché les habitants de sortir et d'entrer en interactions avec d'autres. Même si elle est toujours présente, elle tend aujourd'hui à diminuer et de plus en plus de personnes reprennent leur vie d'avant.

La fracture numérique a été renforcée, les enfants avaient besoin d'ordinateurs pour les cours, certains parents se sont endettés pour leur en procurer. Le manque de maîtrise et de connaissance de l'outil informatique s'est beaucoup fait ressentir au sein des foyers des QPV ce qui empêchait certains élèves de suivre correctement les cours et d'y assister ponctuellement. La situation de certains jeunes en décrochage scolaire a été encore plus fragilisée.

La crise sanitaire a aussi eu des impacts positifs. Un élan de solidarité s'est fait ressentir durant cette période. Des actions menées par les habitants et par les associations ont été mises en place pour apporter de l'aide aux personnes en difficulté notamment à travers des aides alimentaires et du soutien aux personnes isolées. La forte cohésion sociale et les actions d'entraide ont permis aux habitants d'être soutenus et ont pallié à certaines de leurs difficultés.

Les Quartiers de veille active – Quinière et Cornillettes

Les quartiers de veille active sont des quartiers dont les indicateurs sont sensibles et tendent fortement vers ceux des QPV mais pas suffisamment pour entrer dans cette catégorie. Ces quartiers font tout de même l'objet d'une attention particulière. À Blois, Quinière et Cornillettes sont des QVA.

9 % de la population de Blois est issue du quartier Quinière or 12 % des familles monoparentales de la ville sont issues de Quinière, ce qui tend à nous indiquer une forte présence de familles monoparentales dans le quartier.

Le taux de pauvreté a augmenté dans les deux IRIS de Quinière entre 2014 et 2019, il est passé de 28% à 32% à Cabochon Quinière 01 et de 22% à 24% à Cabochon Quinière 02. Le niveau de revenus médian a diminué au sein des deux IRIS. Le taux d'activité a aussi diminué (-1.9 points) pour passer à 72.2%. Le taux de personnes sans emploi a augmenté, en 2013, 26% de la population était sans emploi contre 28% en 2018. Ces indicateurs tendent de plus en plus à se détériorer dans le quartier Quinière. Ce constat négatif est partagé par les associations qui témoignent de réelles difficultés dans ce quartier et de l'aggravation progressive de celles-ci. Le quartier ne dispose pas de soutien comme dans le QPV, ce qui peut renforcer ces difficultés.

Cornillettes est un quartier qui dispose de très peu de données étant donné sa faible superficie (seulement ¼ de l'IRIS) et son faible nombre d'habitants.

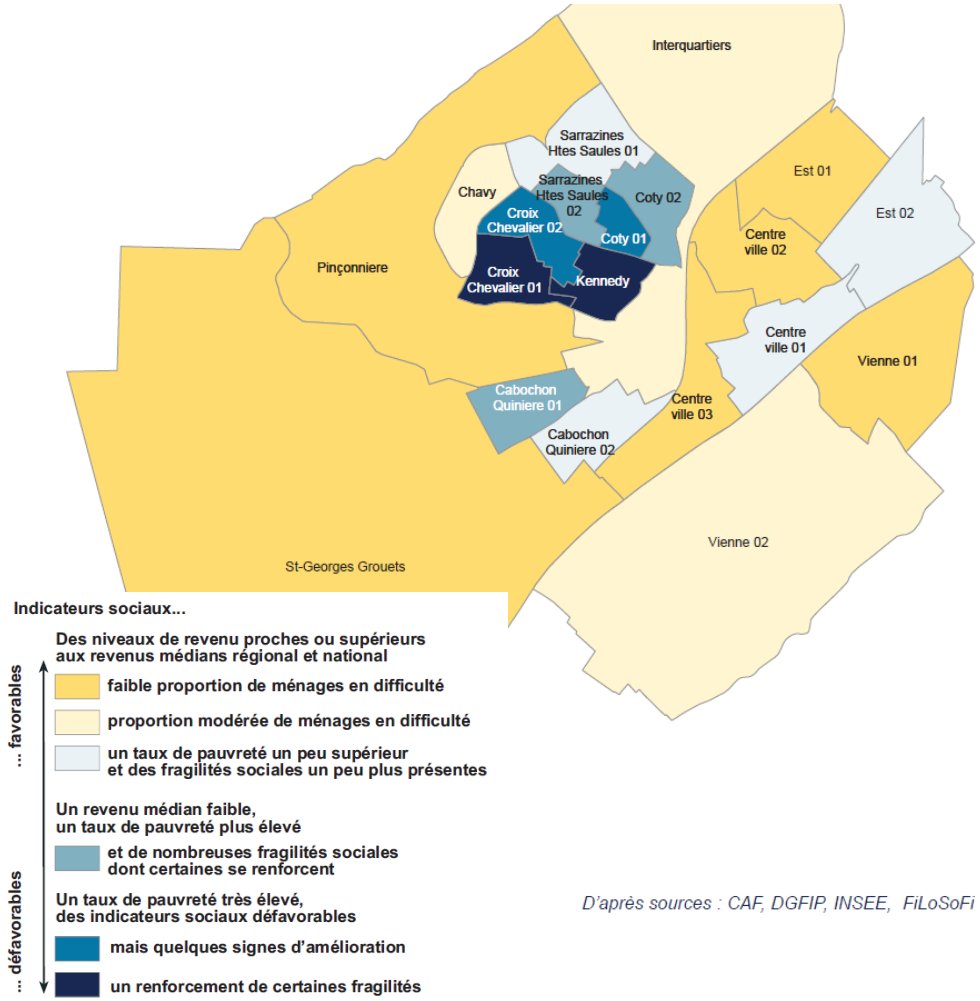

Indicateurs retenus : revenu disponible médian en 2018, taux de pauvreté en 2018, nombre d'allocataires CAF à bas revenus en 2019, taux pour 100 ménages et évolutions entre 2017 et 2019, part des familles monoparentales et des familles nombreuses en 2017 et évolution 2012 - 2017)

Figure 6: Etat et évolution des indicateur sociaux par quartier entre 2012 et 2019

2 Portraits de quartiers

Quartier Coty

Données sociodémographiques et comparaison avec Blois :

- 3466 habitants soit 7,5% de la population blésoise
- 26% de jeunes de moins de 15 ans contre 19% à Blois
- 9% d'individus de plus de 75 ans contre 10,5% à Blois
- 35% de familles nombreuses et 37% de familles monoparentales parmi les ménages comptant des enfants
- La taille moyenne des ménages est de 2.3 personnes contre 2 personnes à Blois

Maison de Begon, rue Pierre et Marie Curie

FJT Escales et Habitat, 37 rue Pierre et Marie Curie

Marché Place Coty,

Équipements :

- Collège François Rabelais
- École élémentaire Bel Air
- École élémentaire Perrin
- Multi accueil Marie Curie
- Espace jeunes O'Cotydien
- Espace du projet et de la citoyenneté
- Centre d'examens de santé
- Foyer lumière

Acteurs de quartier :

- Maison de Bégon
- FJT Escales et Habitat
- Maison des associations
- Permanence TDLH
- CRIA 41

Évolution des données sociodémographiques du quartier Coty et comparaison avec la ville de Blois

Emploi et insertion

- Alors que le taux d'actifs diminue dans la ville de Blois, il augmente légèrement dans le quartier Coty. En 2013, 63% de la population était active contre 64% en 2018. La proportion de demandeurs d'emplois a augmenté de 2 points entre 2016 et 2020 pour passer de 42% à 44%. Coty est le seul quartier des QPV dans lequel la proportion des demandeurs d'emplois a augmenté. Ces chiffres restent cependant relativement éloignés de la moyenne de la ville où le taux de demandeurs d'emploi en 2020 y est presque deux fois inférieur (29%).
- En 2016, 13% des DEFM (demandeurs d'emploi en fin de mois) du quartier Coty avaient un niveau de formation supérieur au BAC, en 2020 c'est 16% d'entre eux. En 2020, 34% des DEFM du quartier Coty ont un niveau de formation CAP-BEP. Le niveau de formation supérieur au BAC représente 16% des DEFM en 2020 (soit 3% de plus qu'en 2013), contre 24% pour la Ville de Blois.
- Le taux de personnes sans emplois a légèrement diminué : en 2013, 37% de la population était sans emploi contre 36% en 2018. Cette légère diminution tend à ramener le quartier Coty au niveau de la moyenne de la Ville (31%).

Niveau de revenus et pauvreté

- Malgré une légère diminution du taux de pauvreté entre 2014 et 2019 le quartier Coty concentre un fort taux de pauvreté (51% à Coty 01 et 35% à Coty 02) en comparaison à la Ville de Blois (25%), confortant ainsi l'enjeu prioritaire de ce territoire. Le niveau de revenus médian reste aussi éloigné de celui de Blois (18790) : il est de 13310 à Coty 01 et 15070 à Coty 02.

Habitat

- En 2015, le quartier comportait 919 logements sociaux contre 936 en 2020. Le taux de rotation dans le parc social a diminué, en 2015 il était de 12% et passe à 9% en 2020 seulement se rapprochant ainsi du taux de la Ville de Blois (8%).

Éducation

- En 2014-2015, 54% des élèves du collège Rabelais s'orientaient en voie professionnelle et 46% en seconde générale. En 2019-2020, la tendance s'inverse et la proportion d'élèves s'orientant en seconde générale augmente considérablement (+ 9 points) pour passer à 55% (contre 70% pour la Ville de Blois). . L'orientation vers la voie professionnelle a diminué de 14 points pour passer à 40%.
- Le taux d'encadrement au collège Rabelais est passé de 19.8 élèves par classe en 2015-2016 à 20.4 en 2020-2021 (contre 25,6 dans les autres collèges publics de Blois).

Quartier Kennedy

Données sociodémographiques et comparaison avec Blois :

- 2509 habitants soit 5.47% de la population blésoise
- 34% de jeunes de moins de 15 ans contre 19% à Blois
- 4% d'individus de plus de 75 ans contre 10,5% à Blois
- 43% de familles nombreuses et 49% de familles monoparentales parmi les ménages comptant des enfants
- La taille moyenne des ménages est de 2.8 personnes contre 2 personnes à Blois

Espace Mirabeau, 4 place de la laïcité

École Jules Ferry, 42 rue de Lewes

Aldi, 78 rue Michel Begon

Équipements :

- Gymnase Marcel Cerdan
- Ecole maternelle et élémentaire Jules Ferry
- Paroisse Saint Joseph
- Aldi

Acteurs de quartier :

- Centre social Mirabeau

Évolution des données sociodémographiques du quartier Kennedy et comparaison avec la ville de Blois

Emploi et insertion

- Alors que le taux d'actifs diminue dans la ville de Blois, il augmente significativement dans le quartier Kennedy. En 2013, 50.5% de la population était active contre 56% en 2018. C'est le taux d'actifs le plus faible du QPV. La proportion de demandeurs d'emplois a diminué de 6 points entre 2016 et 2020 pour passer de 64% à 58%. Ces chiffres restent éloignés de la moyenne de la ville où le taux de demandeurs d'emploi en 2020 y est deux fois inférieur (29%).
- En 2020, 34% des DEFM (demandeurs d'emploi en fin de mois) du quartier Kennedy ont un niveau de formation CAP-BEP, 38% ont un niveau de formation inférieur CAP-BEP. Le niveau de formation supérieur au bac représente 10% des DEFM (soit 1% de plus qu'en 2013) contre 24% pour la Ville de Blois
- Le taux de personnes sans emplois a diminué, en 2013, 49.5% de la population était sans emploi et en 2018, 44%. Kennedy est le quartier du QPV qui concentre le plus de personnes sans emplois. En comparaison, en 2018, 31% de la population blésoise était sans emploi.

Niveau de revenus et pauvreté

- Malgré une légère diminution du taux de pauvreté entre 2014 et 2019 (-1 point), le quartier Kennedy concentre toujours le plus fort taux de pauvreté du QPV (57%). Le niveau de revenus médian est inférieur de 6330 euros à celui de la Ville malgré une légère augmentation de 1199 euros entre 2014 et 2019.

Habitat

- En 2015, le quartier comportait 995 logements sociaux et en 2020, 1005. Le taux de rotation dans le parc social a augmenté, en 2015 il était de 8% et en 2020 de 9%. Il est de 8% à Blois en 2020.

Quartier Croix Chevalier

Données sociodémographiques et comparaison avec Blois :

- 4444 habitants soit 9.6% de la population blésoise
- 32% de jeunes de moins de 15 ans contre 19% à Blois
- 4% d'individus de plus de 75 ans contre 10,5% à Blois
- 35% de familles nombreuses et 40% de familles monoparentales parmi les ménages comptant des enfants
- La taille moyenne des ménages est de 2.6 personnes contre 2 personnes à Blois

Espace Jorge Semprun, 25 Rue Jean Baptiste Charcot

Chantier du groupe scolaire Nord, Plaine Christophe Colomb

Piscine Tournesol, rue Samuel de Champlain

Équipements :

- Médiathèque
- Espace Jorge Semprun
- Maison de l'Europe
- Local Jeunes
- Halles des sports Moussa Traoré, complexe Tabarly, piscine Tournesol
- Collège Michel Begon
- Groupe scolaire Mandela
- Ecole Charcot

Acteurs de quartier :

- Maison des Associations
- Espace de proximité LetCL
- Maison des syndicats
- Le Lab
- Siège de TDLH
- Bourse du Travail
- Piscine Tournesol

Évolution des données sociodémographiques du quartier Croix-Chevalier et comparaison avec la ville de Blois

Emploi et insertion

- Alors que le taux d'actifs du quartier Croix Chevalier était le plus élevé du QPV en 2013 (69%), il a significativement diminué en 2018 pour passer à 62%. La proportion de demandeurs d'emplois a légèrement diminué (-0.3 points) entre 2016 et 2020 pour passer de 49.1% à 48.7%. En comparaison, en 2018, 69% de la population de Blois est active et 29% est demandeuse d'emplois en 2020.
- En 2020, 33% des DEFM (demandeurs d'emploi en fin de mois) du quartier Croix Chevalier ont un niveau de formation inférieur au CAP-BEP, 30% ont niveau de formation CAP-BEP. Le niveau de formation supérieur au bac représente 16% des DEFM (soit 6% de plus qu'en 2013) contre 24% pour la Ville de Blois.
- Le taux de personnes sans emploi a augmenté, en 2013, 31% de la population était sans emploi et en 2018, 38%. En comparaison, en 2018, 31% de la population blésoise était sans emploi.

Niveau de revenus et pauvreté

- Malgré une légère diminution entre 2014 et 2019 (-1 point), le taux de pauvreté du quartier Croix Chevalier 01 reste un des plus importants du QPV (53%). Le niveau de revenus médian reste aussi éloigné de celui de Blois (18790) : il est de 12710 à Croix Chevalier 01 et 12790 à Croix Chevalier 02.

Habitat

- En 2015, le quartier comportait 1593 logements sociaux et en 2020, 1714. Le taux de rotation dans le parc social a diminué, en 2015 il était de 11% et en 2020 seulement 7%. Il est de 8% à Blois en 2020.

Éducation

- En 2014-2015, 61% des élèves du collège Begon s'orientaient en seconde générale après la troisième et 38% en voie professionnelle. En 2019-2020, la proportion d'élèves s'orientant en seconde générale a diminué de 2.6 points pour passer à 56% (contre 70% pour la Ville de Blois). L'orientation vers la voie professionnelle a augmenté de 3.5 points pour passer à 42%. .
- Le taux d'encadrement au collège Begon est passé de 21.3 élèves par classe en 2015-2016 à 21.2 en 2020-2021 (contre 25.6 dans les autres collèges publics de Blois)

Quartier Sarazines Hautes Saules

Données sociodémographiques et comparaison avec Blois :

- 1371 habitants soit 2.9% de la population blésoise
- 23% de jeunes de moins de 15 ans contre 19% à Blois
- 7% d'individus de plus de 75 ans contre 10,5% à Blois
- 31% de familles nombreuses et 34% de familles monoparentales parmi les ménages comptant des enfants
- La taille moyenne des ménages est de 2.3 personnes contre 2 personnes à Blois

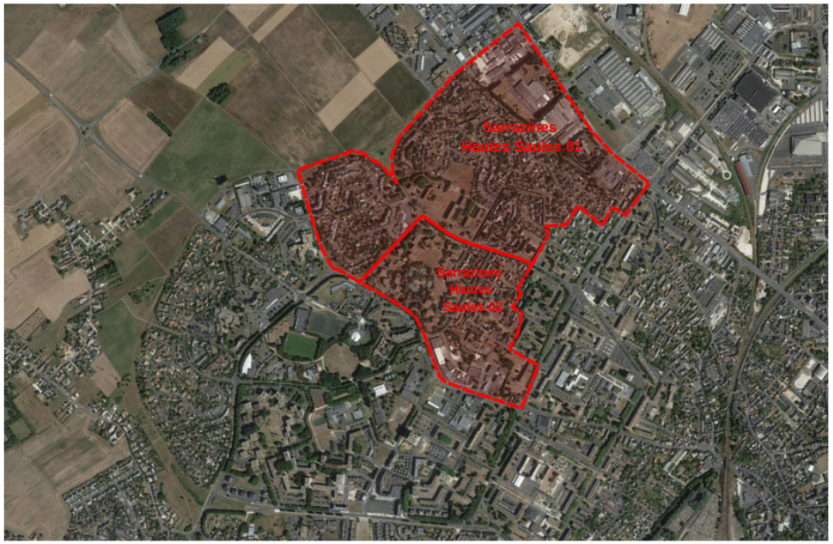

3F Centre Val de Loire, 7 rue Latham

Plaine Sauvageau, Rue Latham

Le Fournil, rue Pigelee

Équipements :

- École Cécile Rol-Tanguy
- École Simone Veil
- Chaufferie urbaine
- La Poste

Acteurs de quartier :

- Micro crèche Les Pt'its anges
- Siège de 3F CVL
- Quartier Proximité / PIMMS

Évolution des données sociodémographiques du quartier Sarazines Hautes-saules et comparaison avec la ville de Blois

Emploi et insertion

- Le taux d'activité a augmenté entre 2013 et 2018 (+6 points) pour passer à 69% d'actifs dans le quartier. C'est le taux d'actifs le plus élevé du QPV. La proportion de demandeurs d'emplois a légèrement diminué de 0.7 points entre 2016 et 2020 pour passer de 42.6% à 41.9%. En comparaison, en 2018, 69% de la population de Blois est active et 29% est demandeuse d'emplois en 2020.
- En 2020, 33% des DEFM (demandeurs d'emploi en fin de mois) du quartier Kennedy ont un niveau de formation CAP-BEP, 26% ont un niveau de formation inférieur CAP-BEP. Le niveau de formation supérieur au bac représente 19% des DEFM (soit 5% de plus qu'en 2013) contre 24% pour la Ville de Blois
- Le taux de personnes sans emploi a diminué de 6 points entre 2013 et 2018 pour passer à 31%. Il est identique à celui de Blois.

Niveau de revenus et pauvreté

- Le taux de pauvreté a grandement augmenté dans le quartier Sarazines Hautes Saules 02 entre 2014 et 2019 (+9 points), il est de 42% en 2019 contre 25% à Blois. Le niveau de revenus médian est différent selon l'IRIS : à Sarazines Hautes Saules 01 il est de 21100, supérieur à la Blois, tandis qu'à Sarazines Hautes Saules 02, il est de 14220.

Habitat

- Il y a 615 logements sociaux dans le quartier et ce nombre n'a pas évolué entre 2015 et 2020 . Le taux de rotation dans le parc social a diminué, en 2015 il était de 10% et en 2020 seulement 7%. Il est de 8% à Blois en 2020.

Quartier Quinière

Données sociodémographiques et comparaison avec Blois :

- 4447 habitants soit 9.6% de la population blésoise
- 18% de jeunes de moins de 15 ans contre 19% à Blois
- 10% d'individus de plus de 75 ans contre 10,5% à Blois
- 21% de familles nombreuses et 47% de familles monoparentales parmi les ménages comptant des enfants
- La taille moyenne des ménages est de 2 personnes, identique à celle de Blois.

Espace Quiniere, Avenue du Maréchal Juin

Centre commercial, 3 rue Chateaubriand

Ecole Foch, 15 Avenue du Maréchal Foch

Équipements :

- Espace Quinière Rosa Parks
- École Quinière
- École Molière
- École Foch
- École privée Saint Charles
- Stade des allées et complexe sportif Saint Georges
- Espace commercial Quinière

Acteurs de quartier :

- Nombreuses associations
- Espace de proximité L&CL

Évolution des données sociodémographiques du quartier Quinière et comparaison avec la ville de Blois

Emploi et insertion

- Le taux d'activité a légèrement diminué entre 2013 et 2018 (-2 points) pour passer à 72% en 2018. La proportion de demandeurs d'emplois a diminué de 1.4 points entre 2016 et 2020 pour passer de 30.4% à 29%. En comparaison, en 2018, 69% de la population de Blois est active et 29% est demandeuse d'emplois en 2020.
- En 2020, 33% des DEFM (demandeurs d'emploi en fin de mois) du quartier Kennedy ont un niveau de formation CAP-BEP, 26% ont un niveau de formation inférieur CAP-BEP. Le niveau de formation supérieur au bac représente 19% des DEFM (soit 5% de plus qu'en 2013) contre 24% pour la Ville de Blois.
- En 2020, 41% des DEFM (demandeurs d'emploi en fin de mois) du quartier Quiniere ont un niveau de formation CAP-BEP (soit 5 points de moins qu'en 2013). Le niveau de formation supérieur au bac représente 19% des DEFM (soit 7 point de plus qu'en 2013) contre 24% pour la Ville de Blois
- Le taux de personnes sans emploi a augmenté entre 2013 et 2018 (+2 points) pour passer à 28%. En comparaison, en 2018, 31% de la population blésoise était sans emploi.

Niveau de revenus et pauvreté

- Le taux de pauvreté a augmenté entre 2014 et 2019 (+5 points) dans le quartier Quinière, s'éloignant ainsi progressivement de la moyenne de Blois (25%) : il est de 32% à Cabochon Quinière 01. Le niveau de revenus médian a légèrement diminué pour passer à 15770 et reste inférieur à la moyenne de Blois.

Habitat

- Il y a 1412 logements sociaux dans le quartier et ce nombre n'a pas évolué entre 2015 et 2020 . Le taux de rotation dans le parc social a diminué, en 2015 il était de 15% et en 2020 seulement 9%. Il est de 8% à Blois en 2020.

Partie 2 Programmation des actions menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville depuis 2015

1 Analyse de la programmation depuis 2015

Les grandes tendances globales

- Deux grands phases d'augmentations des financements sur la durée du Contrat de Ville : l'année qui suit la signature du Contrat de Ville (2016) avec l'intégration des bailleurs sociaux en tant que financeurs de l'appel à projet (mise en place de l'exonération TFPB) et l'année qui suit la labellisation de la Cité Éducative (2019) avec une hausse des moyens injectés par l'État (+ 300 000 euros par an sur ce dispositif).
- Entre ces deux phases, des financements qui se maintiennent : entre 700 000 € et 800 000 € de 2016 à 2019 puis aux alentours d'1 millions d'euros à partir de 2020.

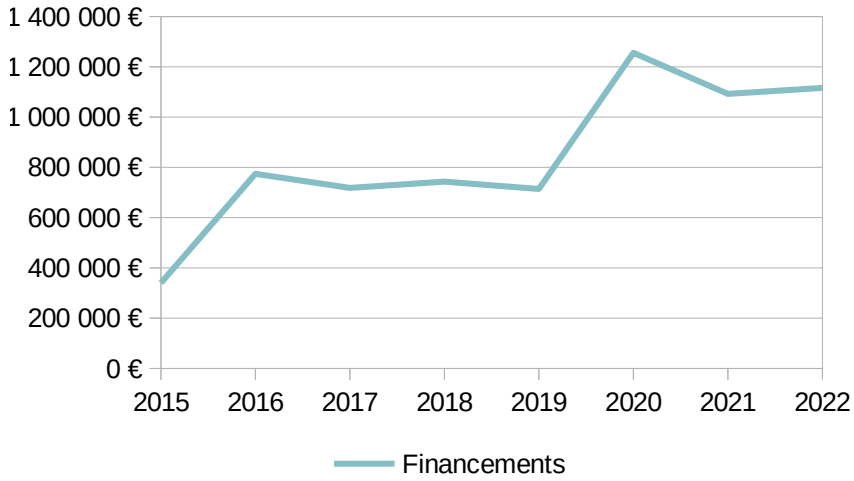

Figure 7: Evolution des financements accordés au titre de la programmation du Contrat de Ville entre 2015 et 2022, tout financeurs et tout enjeux confondus

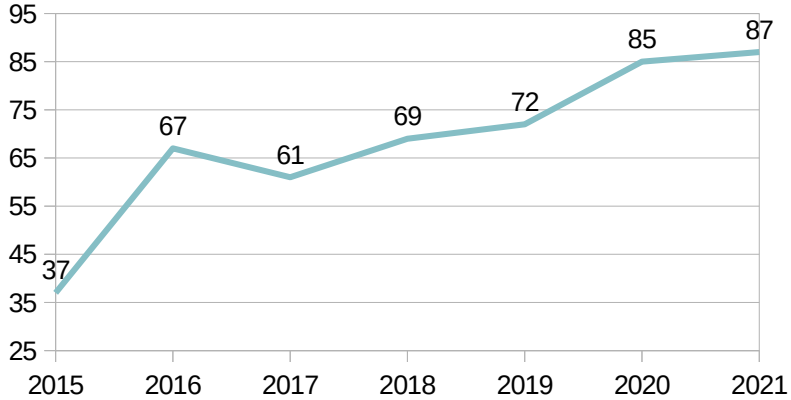

Figure 8: Evolution du nombre d'actions financées au titre de la programmation du Contrat de Ville entre 2015 et 2022, tout financeurs et tout enjeux confondus

- Le nombre de projets financés est quant à lui en augmentation constante depuis 2015. En 6 ans, le nombre de projet financés est passé de 37 à 87 avec deux phases d'augmentation plus importantes, en 2016 avec l'arrivée des bailleurs sociaux dans le cercle des financeurs et en 2020 avec la mise en place de la Cité Éducative de Blois.

- Un pourcentage de satisfaction des demandes financières aux alentours de 70 % avec un pic haut à 86 % en 2015, et un pic bas à 67 % en 2020. La baisse du taux de satisfaction en 2020 s'explique par le fait que de nombreux projets déposés en fin d'année 2019, ont finalement été annulés en raison de la crise sanitaire en début d'année 2020. Ces projets n'ont donc pas fait l'objet d'un financement, d'où l'écart important entre le montant de subventions demandé, et le montant accordé. Ce pourcentage de satisfaction indique que plusieurs structures ont reçu une subvention inférieure à la demande. Néanmoins ces ajustements ne compromettent pas les actions dans leur totalité, ils impliquent seulement un ajustement du nombre d'actions menées, ou du nombre de bénéficiaires touchés.
- Une programmation riche de par le nombre de projets déposés annuellement par les porteurs de projets et une politique de la Ville qui maintient son rôle de levier expérimental avec 30 % de projets nouveaux financés chaque année.
- Une mobilisation forte des bailleurs sociaux depuis 2016 et une mobilisation de plus en plus forte du Conseil Départemental et de la CAF depuis 2020, notamment sur le volet Cité Éducative.
- Une programmation forte dans les domaines de l'emploi, du développement économique et de l'animation sociale de territoire. Une programmation renforcée dans le domaine de l'éducation via la Cité Éducative.
- Une mobilisation et une adaptabilité forte des associations dans le cadre de la crise sanitaire et le développement de nouvelles structures associatives au cœur de la crise sanitaire portées par des jeunes actifs du quartier avec une présence forte des bénévoles.

Analyse par enjeu

Rappel des enjeux du Contrat de Ville :

- enjeu 1 - poursuivre le renouvellement urbain, pour garantir la mixité fonctionnelle ;
- enjeu 2 - dynamiser les quartiers dans la ville et l'agglomération ;
- enjeu 3 - accompagner les parcours professionnels des habitants;
- enjeu 4 - consolider les trajectoires éducatives et scolaires ;
- enjeu 5 - mieux vivre son quartier

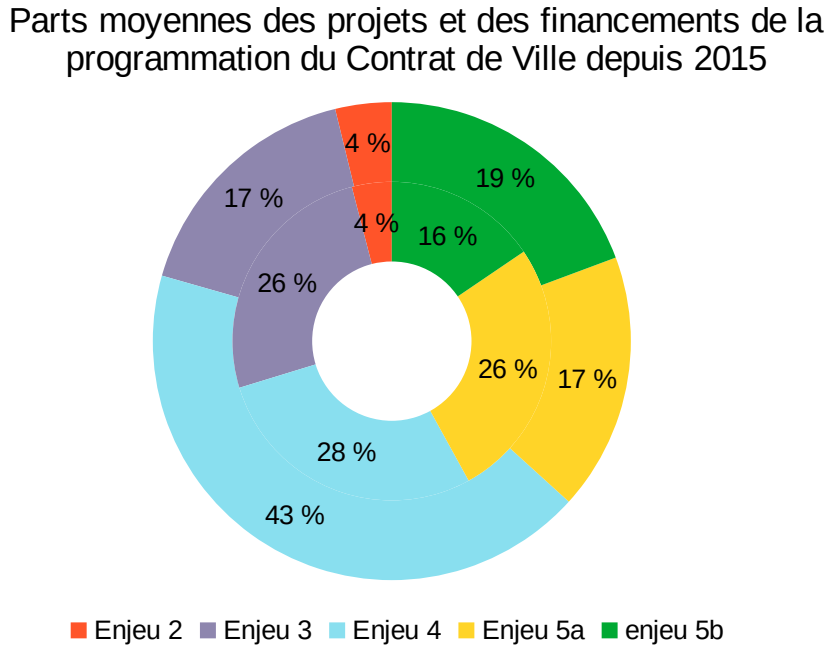

Figure 9: Part moyenne des projets et financements de la programmation du Contrat de Ville depuis 2015

** cercle intérieur : part des projets financés*

** cercle extérieur : part des financements accordés*

enjeu 2 – attractivité du quartier

- L'enjeu 2 du Contrat de Ville comptabilise bon nombre de projets en lien avec le développement économique du quartier, et notamment l'entreprenariat. La présence du Lab permet un synergie forte autour de la création d'entreprise via différents dispositifs, financés au titre du Contrat de Ville. Cet enjeu peut également faire écho à l'enjeu 3 du Contrat de Ville, puisque les actions en faveur de l'entreprenariat et la création d'entreprise ont un impact sur l'accès à l'emploi des habitants des QPV.
- Le volet « mobilité » n'est pas ou peu présenté dans cet enjeu puisque l'ensemble des actions pour la mobilité des habitants est en lien avec les parcours professionnels et donc fléché vers l'enjeu n°3.
- Le volet « Économie Sociale et Solidaire » comptabilise également peu voire pas de projets depuis 2018. Certaines actions du volet entrepreneuriat sont cependant liées à l'ESS (entrepreneurs, créateurs, etc.).
- Cet enjeu représente en moyenne 4 % de la programmation en termes de projets financés, et 4 % de la programmation en termes de subventions accordées.

Enjeu 3 – emploi, insertion et formation

- L'enjeu 3 du Contrat de Ville comptabilise de nombreux projets dans les volets liés à l'emploi, l'insertion et la formation. Cet enjeu est majoritairement financé par l'ANCT. Ce volet représente 25 % de la programmation en termes de projets financés, et 17 % de la programmation en termes de subventions accordées.
- Le graphique ci-dessous fait état de l'évolution de l'enjeu 3 au sein de la programmation globale du Contrat de Ville. On peut noter que chaque année, les projets financés représentent entre 20 % et 30 % de la programmation du Contrat de Ville. Les financements accordés représentent quant à eux entre 10 % et 20 % de la programmation du Contrat de Ville.

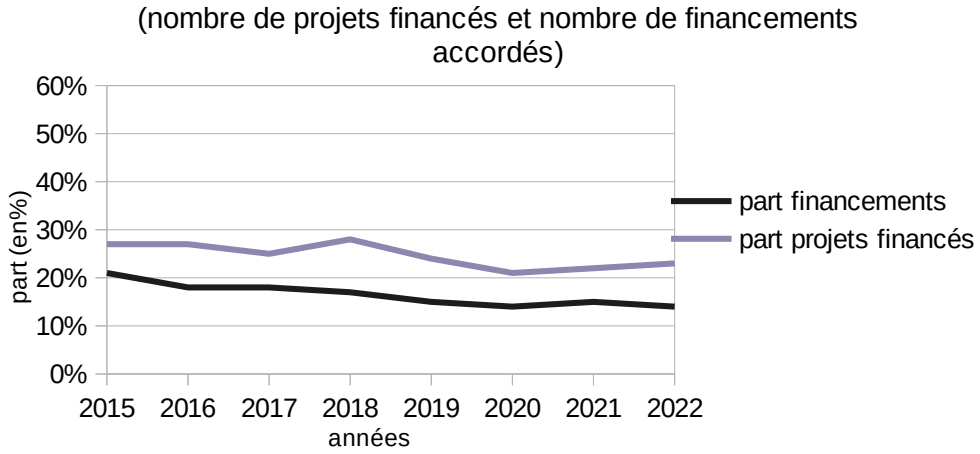

Figure 10: Evolution de la part de l'enjeu 3 (emploi-insertion) dans la programmation du Contrat de Ville, tout financeurs confondus

Enjeu 4 - trajectoires éducatives / cité éducative

- L'enjeu 4 est en enjeu fort du Contrat de Ville depuis sa signature. Il représente en moyenne 40 % des financements accordés depuis 2015, tous financeurs confondus. Cet enjeu prend de l'ampleur en 2020 grâce à la labellisation Cité Éducative, qui comprend une hausse des moyens alloués aux associations pour les projets menés ainsi que l'arrivée d'une coordinatrice, renforçant ainsi la synergie des acteurs de l'éducation autour de cette thématique, le renforcement de 7 postes d'ATSEM et d'un 4e référent PRE.
- Depuis sa labellisation en 2020, l'enjeu 4 représente 50 % des financements du Contrat de Ville, tous financeurs confondus, contre 37 % avant labellisation cité éducative.
- Depuis sa labellisation en 2020, l'enjeu 4 représente presque 40 % des projets de la programmation du Contrat de Ville, tous financeurs confondus, contre 20 % avant labellisation cité éducative.
- Une augmentation des actions et des financements accordés, notamment en ce qui concerne l'État (+ 300 000 euros par an en faveur de la Cité Éducative).
- Une augmentation des actions portées par les établissements scolaires grâce au « fonds mutualisé » soutenu par l'Éducation Nationale et l'ANCT (respectivement 15 000 euros par an). A noter qu'un cofinancement renforcé par les partenaires favoriserait de nouvelles opportunités et innovations pour les projets et les EPLE.
- 193 000 euros dédiés au Programme de Réussite Éducative

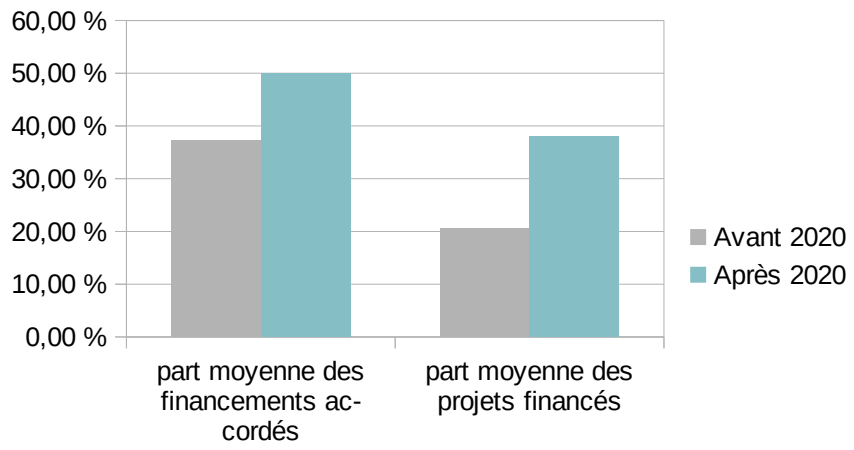

Figure 11: Evolution des financements accordés au titre de l'enjeu 4 "trajectoires éducatives" avant et après la labellisation Cité Éducative

Enjeu 5a – animation sociale et culturelle

- L'enjeu 5a représente depuis 2015 environ 17 % des financements du Contrat de Ville, tous financeurs confondus et 25 % des projets de la programmation, soit 1/4 de celle-ci.
- En 2020, la crise sanitaire impacte fortement cet enjeu, et bon nombre de projets se voient annulés, expliquant la chute des subventions accordées sur le graphique.
- Pour pallier les effets de rupture, d'isolement et de fragilité induit par le confinement 2020, et le manque d'animations culturelles et sur l'espace public en 2020 et 2021, l'État met en place à l'été 2020 différents fonds financiers (Quartiers d'été, Quartiers solidaires...), afin de relancer les animations de lien social, culturelles et sportives sur la période estivale à destination des familles et des jeunes.
- On peut apercevoir une amélioration à nouveau sur 2022, laissant présager le retour d'une programmation normale en 2023.

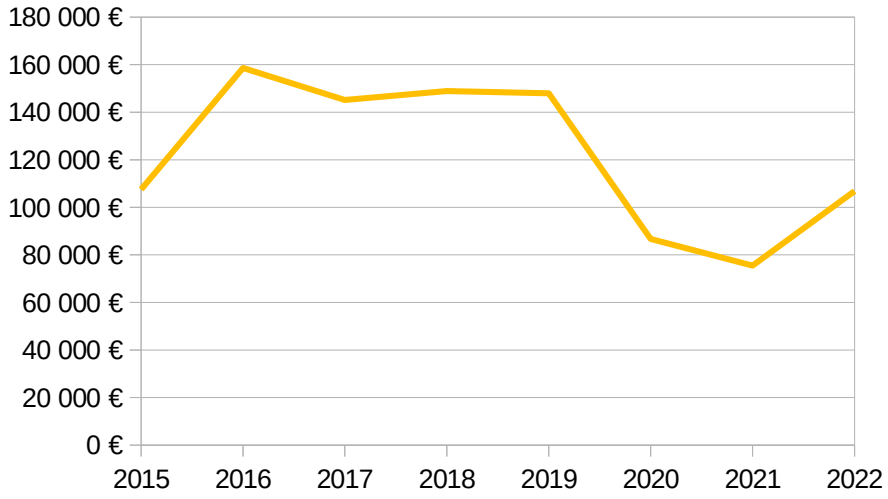

Figure 13: Evolution des financements accordés entre 2015 et 2022 au titre de la programmation du Contrat de Ville pour le volet animation sociale et culturelle, tout financeurs confondus

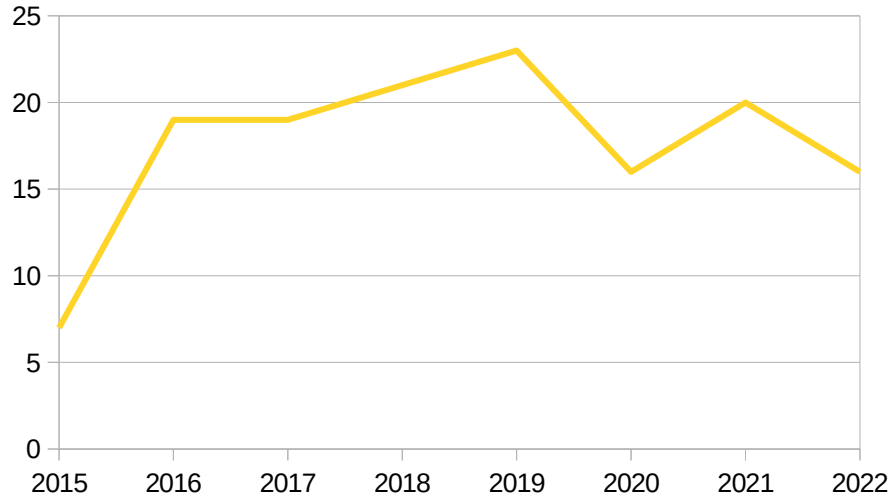

Figure 12: Evolution du nombre d'actions financées entre 2015 et 2022 au titre de la programmation du Contrat de Ville pour le volet animation sociale et culturelle, tout financeurs confondus

Enjeu 5b – médiation, accès aux droits et aux soins, citoyenneté

- L'enjeu 5b est également un fort enjeu du Contrat de Ville, majoritairement financé par les bailleurs sociaux. Il regroupe les thématiques de la médiation, l'accès aux droits, à la santé et la citoyenneté.
- Une forte augmentation des financements est à noter en 2020, avec notamment les actions des associations Quartiers Proximité et des Compagnons bâtisseurs.
- Cet enjeu représente presque 20 % des financements et 15 % des projets de la programmation, tous financeurs confondus.

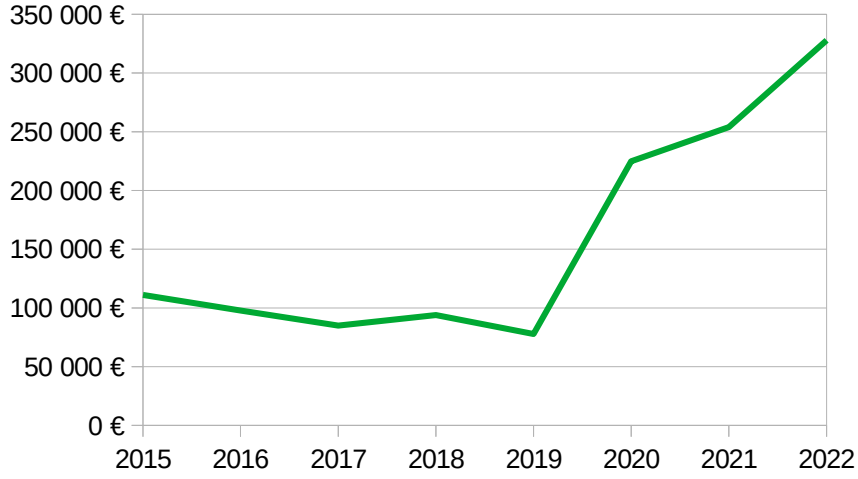

Figure 14: Evolution des financements accordés au titre de la programmation du Contrat de Ville entre 2015 et 2022 pour le volet médiation, accès aux droits, aux soins et citoyenneté, tout financeurs confondus

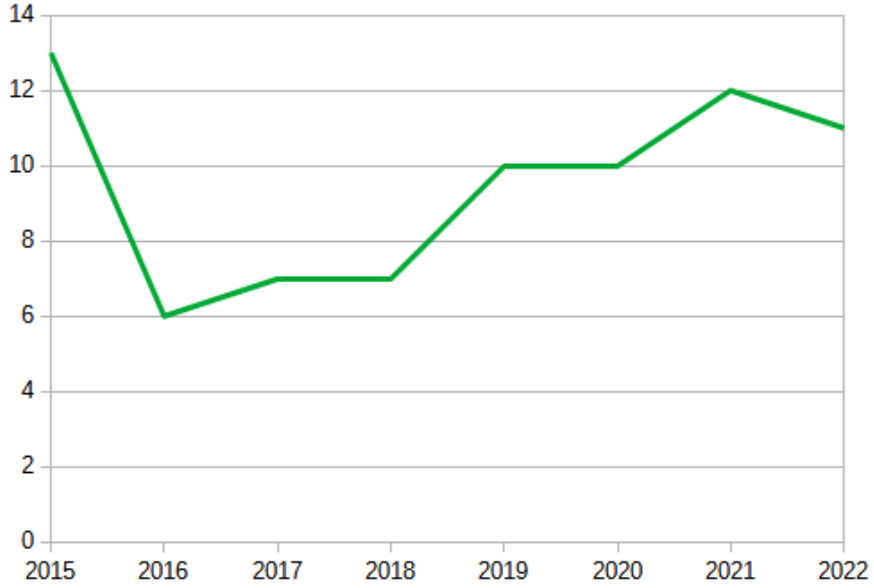

Figure 15: Evolution du nombre du projets financés au titre de la programmation du Contrat de Ville entre 2015 et 2022 pour le volet médiation, accès aux droits, aux soins et citoyenneté, tout financeurs confondus

Analyse par financeurs

État

- Un positionnement de l'État nettement en faveur des trajectoires éducatives et scolaires avec plus de la moitié des financements dédiés à la programmation du Contrat de Ville (50 % en 2016 et jusqu'à 75 % en 2021, soit les 3/4 de la programmation).
- Une forte hausse des moyens alloués au volet emploi, insertion, formation avec une augmentation de 64k entre 2019 et 2020, venant confirmer la volonté de l'État de flécher 40 % des crédits du Contrat de Ville sur ce volet (hors Cité Éducative).
- Même constat sur le volet développement économique
- Une forte baisse des moyens alloués à l'ingénierie : 16 000 euros en 2016 contre 1 500 en 2021 sur le financement de l'équipe de Mise en Œuvre Urbaine et Sociale.
- Une baisse des moyens alloués au volet culturel (30k entre 2019 et 2020). Cette baisse de moyens s'équilibre avec la création des fonds exceptionnels créés suite à la période COVID (quartiers d'été, quartiers solidaires, quartiers d'automne), et rehausse la participation de l'État sur des actions culturelles et sur l'espace public, mais complique la mise en œuvre partenariale avec les autres financeurs du CDV de part le calendrier décalé de ces fonds.

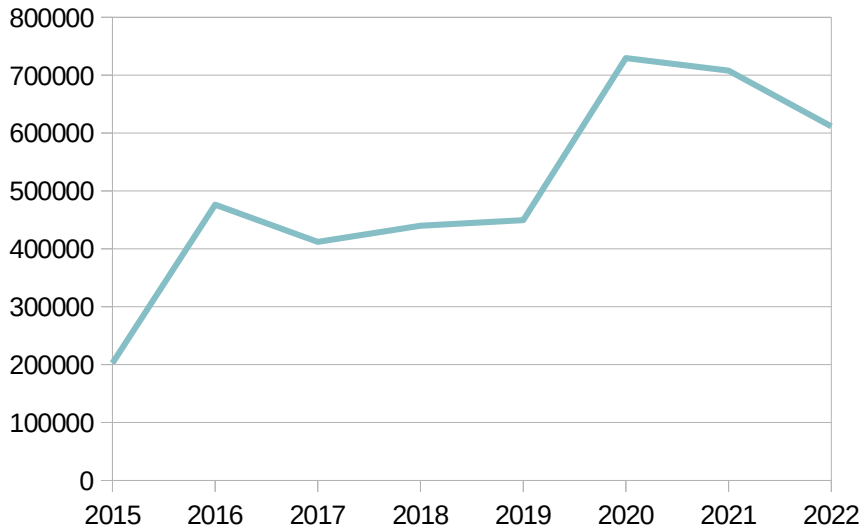

Figure 17: Evolutions des financements accordés par l'Etat au titre de la programmation du Contrat de Ville entre 2015 et 2022

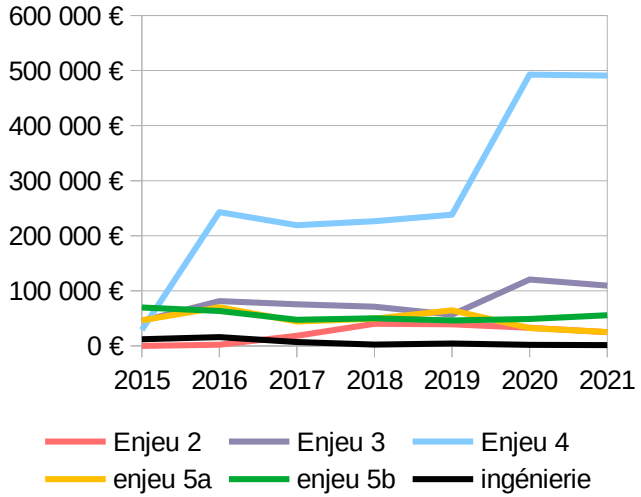

Figure 16: Evolution des financements accordés par l'Etat au titre de la programmation du Contrat de Ville entre 2015 et 2022, par enjeu

Ville de Blois

- Une enveloppe financière en baisse depuis 2015
- Une participation financière nettement plus importante sur le volet animations sociales / culture entre 2015 et 2018, qui tend à baisser entre 2019 et 2021, pour permettre une meilleure répartition des financements avec les autres enjeux.
- Un hausse de la participation financière sur l'enjeu 5b en 2021 (+ 10 000 euros)
- Une hausse de la participation financière sur les volets emploi, insertion, formation et développement économique depuis 2018

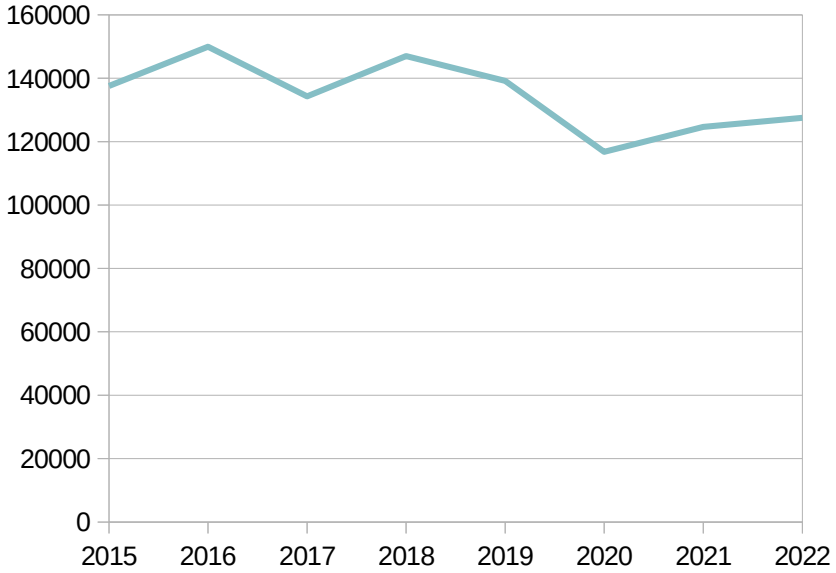

Figure 18: Evolution des financements accordés par la Ville de Blois au titre de la programmation du Contrat de Ville depuis 2015 , tous enjeux confondus

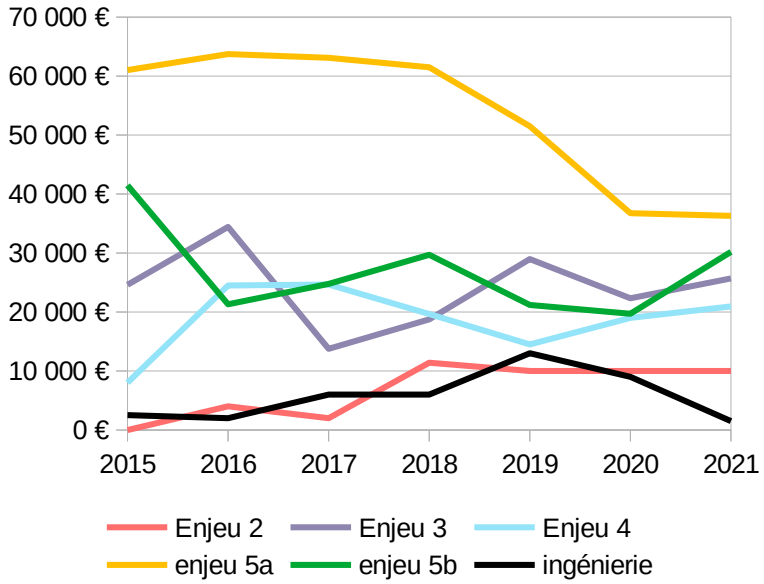

Figure 19: Evolution des financements accordés par la Ville de Blois au titre de la programmation du Contrat de Ville depuis 2015 , par enjeu

Bailleurs Sociaux

- Des participations financières suivant globalement les mêmes trajectoires pour les 3 bailleurs sociaux avec une bonne participation en 2016, 2017 puis une baisse des financements sur 2018, 2019 et enfin à nouveau une très forte augmentation de 2019 à 2021.
- Ces fluctuations de financements s'expliquent de part la nature des actions proposées au titre du Contrat de Ville. Les fortes augmentations en 2019 puis en 2020 se traduisent par le soutien d'actions de médiation de proximité, ainsi que d'actions en lien avec le parc social du bailleur.
- Les volets les plus représentés par les bailleurs aujourd'hui concernent la médiation sur l'espace public, les interventions culturelles à destination des locataires, les actions visant directement les logements, et enfin l'ensemble du volet éducation.
- Une très bonne coopération et implication des bailleurs sociaux tant sur les projets que sur les cofinancements, notamment au travers de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP), ce qui apporte une bonne dynamique au Contrat de Ville.

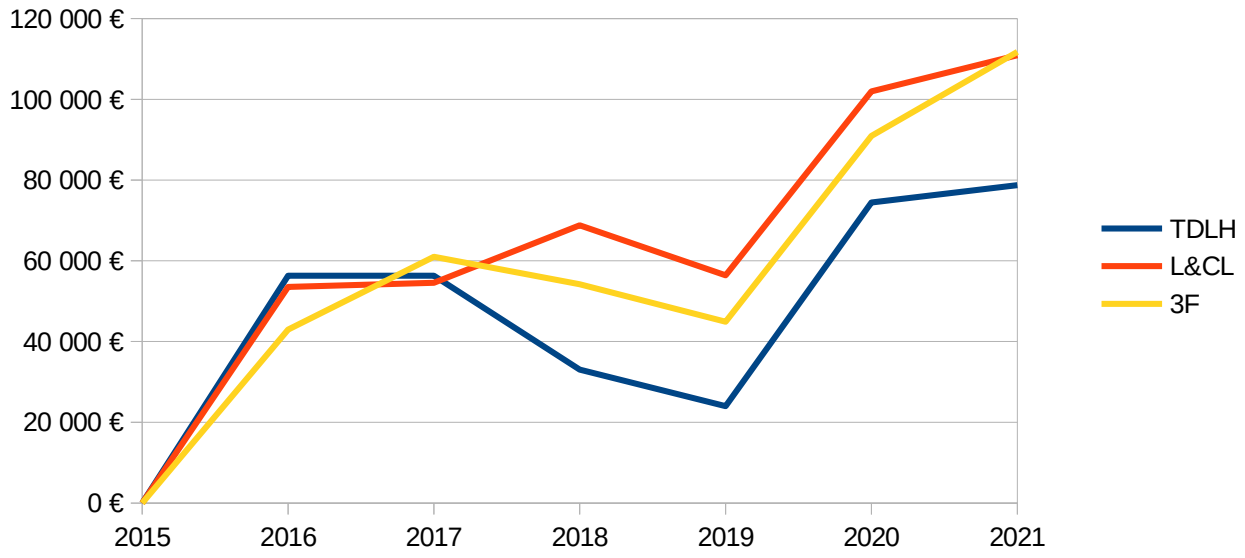

Figure 20: Evolution des financements accordés par les bailleurs sociaux au titre de la programmation du Contrat de Ville depuis 2015, tout enjeux confondus

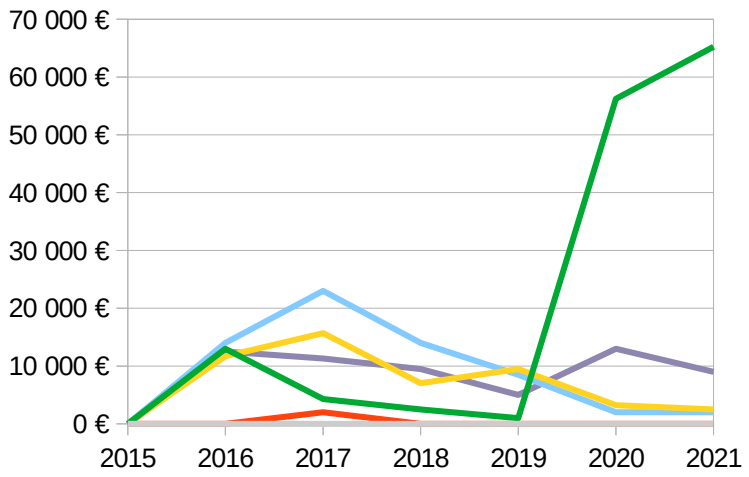

Figure 21: Evolution des financements accordés par le bailleur Terres de Loire Habitat au titre de la programmation du Contrat de Ville depuis 2015, par enjeu

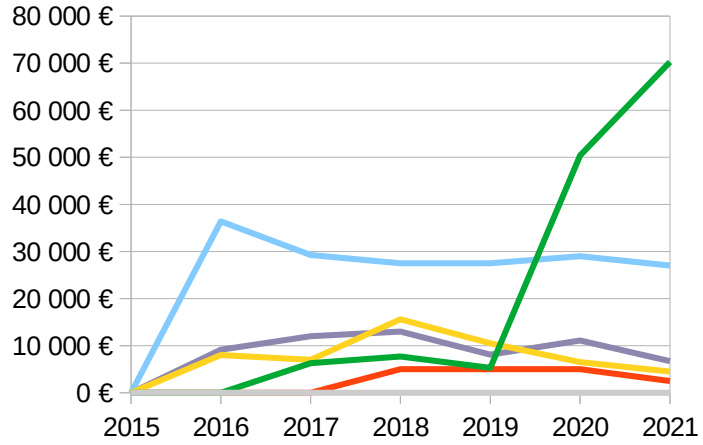

Figure 22: Evolution des financements accordés par le bailleur Loir&Cher Logement au titre de la programmation du Contrat de Ville depuis 2015, par enjeu

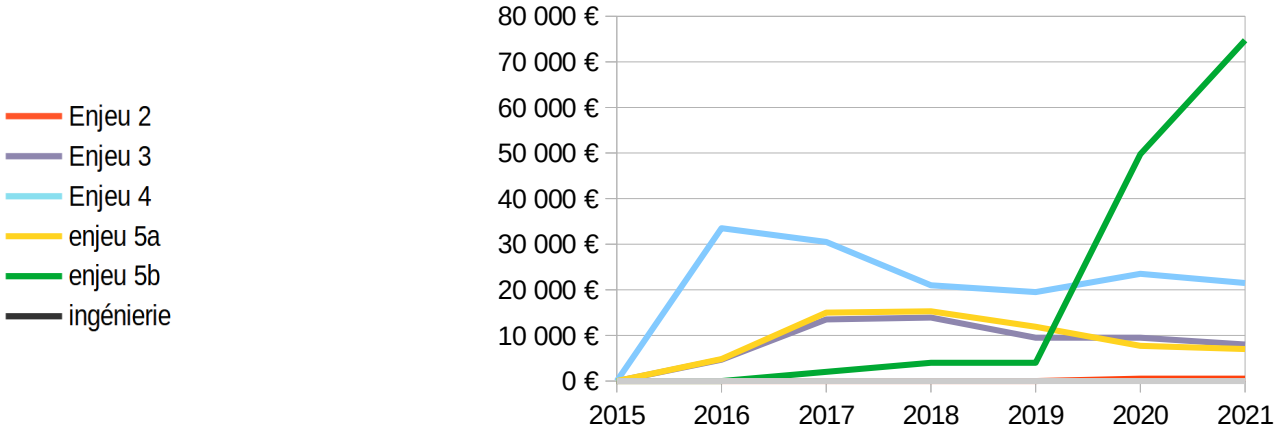

Figure 23: Evolution des financements accordés par le bailleur 3F Centre val de Loire au titre de la programmation du Contrat de Ville depuis 2015, par enjeu

CAF et Conseil départemental

- La labellisation de la Cité Éducative fin 2019, fait entrer deux acteurs supplémentaires dans le cercle des financeurs de l'appel à projets : la CAF et le Conseil Départemental 41
- L'arrivée nouvelle de ces deux financeurs ne nous permet pas de disposer de suffisamment de données pour fournir une appréciation intéressante sur l'évolution des financements de la CAF et du Conseil Départemental au titre du Contrat de Ville, néanmoins plusieurs éléments sont à souligner concernant leur volonté d'implication dans le fonctionnement de l'appel à projet et la gouvernance du Contrat de Ville.

Analyse d'actions marquante de la programmation depuis 2015

Nom de l'action	La SAPE – première édition
Association porteuse	La Halle aux Grains – scène nationale 41
Description synthétique de l'action	L'action « SAPE » est une action culturelle du Contrat de Ville menée en 2017, qui a réuni danseurs, sapeurs professionnels, artistes, habitants, et acteurs locaux. Toutes ces personnes se sont rencontrées, réunies et ont travaillé ensemble pendant un an pour créer et produire ensemble un événement joyeux et festifs autour de la SAPE. En parallèle, divers ateliers (écriture, couture), ont été menés avec les acteurs locaux, sur la SAPE et ses potentielles dérives. Un temps fort a été organisé à la Halle aux Grains, avec défilé, avec l'ensemble des participants au projet.
Thématiques touchées	Culture, lien social
Public touché (sexe, âge)	Tous public
Les points forts de l'action (partenariats, volet innovant, thématique peu exploitée, etc.)	Un pilotage de l'action par la scène nationale avec une mobilisation forte d'associations d'habitants et d'habitants. Après cette première édition, l'association d'habitants sapeurs Bloizzaville a été créée. Une action innovante de par la capacité du porteur de projet à créer des rencontres et de la co production entre les artistes et les habitants venus d'horizons divers et variés. Un projet culturel ayant pris une envergure national.

Nom de l’action	Ecclectic réucité
Association porteuse	
Description synthétique de l’action	Cette action s’inscrit dans une démarche de mise en valeur des parcours de certains habitants. L’action s’est déroulée en 2016 et prévoyait la présentation de « talents » du territoire à travers leur parcours, leur histoire, leur métier et la formalisation des facteurs clefs de succès. Présentation de 15 minutes pour chaque « acteur de la réussite » avec diffusion sur Internet du forum. Cette approche se voulait collective pour amorcer la réussite individuelle et créer des vocations à travers les échanges, produire des pratiques et dégager des pistes d’actions concrètes lors de la conférence et créer un espace 2.0 de la réussite
Thématiques touchées	Éducation, accès à la formation et à l'emploi
Public touché (sexe, âge)	Collégiens de 4eme et 3eme des collèges Rabelais et Bégon et des jeunes actifs issus des quartiers Nord de Blois
Les points forts de l’action (partenariats, volet innovant, thématique peu exploitée, etc.)	Un format de rencontre et d'échanges inédit entre des jeunes issus du QPV et leur pairs. Une mobilisation forte des établissements scolaires et des intervenants pour préparer cette rencontre.

Nom de l'action	Brico-bus
Association porteuse	Les compagnons bâtisseurs
Description synthétique de l'action	Le Bricobus est un dispositif solidaire itinérant permettant aux habitants locataires d'obtenir de l'aide pour rénover leur logement. En lien avec l'ensemble des opérateurs locaux, l'association recueille les signalements des situations de mal logement repérées sur le territoire en matière d'insalubrité, non-décence et précarité énergétique. Des formations collectives sont également proposées aux habitants qui empruntent des outils et entreprennent des chantiers. Le Bricobus permet de mobiliser ces habitants, d'accroître leurs compétences mais également de favoriser la rencontre et l'entraide sur un même territoire. Plusieurs approches sont prévues dans l'action : Les interventions individuelles (rénovation des logements), les dépannages pédagogiques (accompagnements très courts sur des réparations sommaires) et les chantiers solidaires, menés sur l'espace public et ayant pour but de fédérer autour de la construction, ou réhabilitation.
Thématiques touchées	Solidarité, habitat, médiation, transition écologique
Public touché (sexe, âge)	Tous publics, tous âges confondus
Les points forts de l'action (partenariats, volet innovant, thématique peu exploitée, etc.)	L'association a développé des partenariats avec l'ensemble des acteurs locaux, notamment de par sa présence sur l'espace public et à l'ensemble des animations du territoire. Le Bricobus est avant tout un support vecteur de lien social, luttant contre l'isolement qui peut être rencontré en QPV.

Nom de l'action	Chantiers éducatifs
Association porteuse	Service de prévention spécialisée - ACESM
Description synthétique de l'action	Les chantiers éducatifs s'inscrivent dans une démarche globale de prévention et se situent en amont des dispositifs d'insertion par l'activité économique. Ils ont vocation à mettre les jeunes en situation de travail, afin de travailler sur le savoir-être, et non sur le savoir-faire. Cette action est un outil qui crée ou renforce la relation éducative entre les jeunes « décrocheurs » et le service de prévention spécialisée de l'ACESM. Pendant toute la durée d'un chantier, les jeunes sont encadrés par les éducateurs qui assurent leur suivi individuel mais aussi le lien avec les donneurs d'ordre. Pendant toute la durée du chantier, les jeunes sont rémunérés à hauteur du SMIC.
Thématiques touchées	Insertion, formation, jeunesse
Public touché (sexe, âge)	Public jeune (16 – 25 ans)
Les points forts de l'action (partenariats, volet innovant, thématique peu exploitée, etc.)	Partenariats avec les structures locales ou non, chantiers valorisants pour les jeunes (montage de tentes pour des camps enfants, montage et démontage de festival, travail en lien avec les paniers de légumes, etc.)

Nom de l'action	Jardins vivriers en QPV
Association porteuse	Bio-solidaires – réseau Cocagne
Description synthétique de l'action	Les Quartiers prioritaires de la ville de Blois disposent de micro-parcelles, engazonnées pour la plupart, qui peuvent représenter un potentiel en termes d'agriculture urbaine. En partenariat avec la Ville de Blois, l'association Escale et Habitat et le bailleur social Terre de Loire Habitat, l'association Bio-solidaire a ainsi lancé deux jardins pilotes en 2021. L'objectif de ces deux premières expérimentations était d'élaborer un modèle duplicable sur d'autres parcelles pour construire un réseau de micro-jardins en zone urbaine. L'association a en charge de créer le jardin puis de proposer un accompagnement technique adapté selon le niveau d'investissement et de connaissances agricoles des habitants, dans l'objectif d'assurer la pérennité et la productivité des jardins. Cette activité est réalisée par une équipe de salariés en insertion. A travers le développement de ces jardins, l'ambition est aussi de recréer du lien avec les personnes dites « invisibles » : • en allant à leur rencontre grâce à la mise en place des jardins ainsi que d'ateliers sur le bien-vivre alimentaire ; • en leur proposant de s'y investir ; • et en leur proposant, quand cela fait sens, un contrat d'insertion.
Thématiques touchées	Transition écologique, emploi, insertion, gestion urbaine de proximité, alimentation locale
Public touché (sexe, âge)	Tous publics
Les points forts de l'action (partenariats, volet innovant, thématique peu exploitée, etc.)	L'investissement sur certaines parcelles a permis de réduire les « jets par les fenêtres » et la présence de nuisibles. Les légumes produits sur les jardins ont pu être distribués aux habitants, permettant ainsi de les sensibiliser aux circuits courts et à l'alimentation. Cette action est lauréate de l'appel à projet national de l'ANRU « Quartiers fertiles ».

Nom de l’action	Médiation en santé et accompagnement aux soins
Association porteuse	Osons nous soigner
Description synthétique de l’action	L'action d'Osons Nous Soigner (ONS)a pour objectif d'accompagner et de soutenir les familles dans leurs démarches d’accès à la prévention, aux soins et aux droits. Elle favorise l'accès à la culture et aux activités physiques et sportives en coordonnant l'implication des référents et partenaires de la prise en charge. Osons Nous Soigner veille à diminuer les inégalités d'accès aux dispositifs de droits communs et au dépistage en orientant au plus vite vers la structure et les professionnels compétents. ONS est l’interlocuteur direct des médecins pour lutter contre la perte de chance liée à la démographie médicale en repli (refus de nouveaux patients, rendez-vous tardifs), et assure pour les personnes isolées, mais aussi démobilisées, démotivées, sujettes à des comportements à risque, le rôle de médiateur santé. Afin de réduire les inégalités territoriales de santé, ONS dynamise le maillage adapté aux besoins repérés et énoncés par les personnes concernées, pour faciliter la mise en cohérence des projets individuels sociaux, médicaux et professionnels, améliorant la prise en charge par l'articulation de l'interactivité des professionnels. Toute personne manifestant une difficulté dans le repérage de structures de soins et/ou d'aide sociale, se verra proposer un accompagnement physique en vue d’une réelle autonomie.
Thématiques touchées	Santé, solidarité, médiation
Public touché (sexe, âge)	Tous publics
Les points forts de l’action (partenariats, volet innovant, thématique peu exploitée, etc.)	Action innovante alliant à la fois la lutte contre le non recours au soin et la médiation.

Nom de l'action	Educap'city
Association porteuse	Ville de Blois – service des sports et AAD Makaton, Comité handisport 41
Description synthétique de l'action	Rallye des institutions et des associations de la ville – les élèves de plusieurs écoles élémentaires (QPV et centre ville) se réunissent en équipe et visitent la ville et les structures afin de connaître le territoire tout en faisant une activité sportive et pédagogique.
Thématiques touchées	Action cité éducative - Inclusion, handicaps, égalité, sport et citoyenneté
Public touché (sexe, âge)	Mixité – classes élémentaires
Les points forts de l'action (partenariats, volet innovant, thématique peu exploitée, etc.)	• rencontre inter-quartiers • sensibilisation aux handicaps, à l'égalité • action citoyenne et de mixité sociale

Nom de l'action	Jardin partagé à l'écvole Rol-Tanguy
Association porteuse	École Rol Tanguy
Description synthétique de l'action	Jardin partagé à destination des élèves et de leurs parents Jardin décoré et artistique avec la présence d'une ruche pour abeilles
Thématiques touchées	Action cité éducative - Environnement – bien être - alimentation
Public touché (sexe, âge)	Élémentaire
Les points forts de l'action (partenariats, volet innovant, thématique peu exploitée, etc.)	En partenariat avec des agriculteurs, apiculteurs et les marchés bio locaux Lien famille/enfant/ écoles sur des sujets d'actualités et éducatifs (préservation de l'environnement, biodiversité, alimentation de saison etc)

2 Analyse des enjeux du Contrat de Ville

Focus sur l'enjeu 2

Rappel des axes stratégiques du CDV 2015 - 2022	Réalisé sur la période 2015 - 2022	Préconisations pour la période 2020 - 2022
Accompagner le développement économique local dans une stratégie liée à l'Agglomération	• Implantation du Lab au cœur des Quartiers Politique de la Ville • Financement et accompagnement de nombreux projets en lien avec la création d'entreprise au titre de la programmation annuelle du Contrat de Ville • Liens constants avec les équipes du Lab et de la BGE pour favoriser le développement économique local au sein des QPV	• Poursuivre les démarches d'accompagnement des structures du Lab
Développer les outils de l'ESS au service du développement local des quartiers prioritaires	• Peu d'actions menées en lien avec l'Économie Sociale et Solidaire	• Développer les liens avec les structures locales de l'Économie Sociale et Solidaire
Poursuivre et renforcer les démarches de Gestion urbaine de Proximité afin de faciliter l'appropriation du quartier par les habitants et d'en améliorer le fonctionnement	• Réécriture de la nouvelle convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité avec l'ensemble des acteurs locaux et définitions de fiches action afin de mettre en œuvre de façon opérationnelle la convention.	• Développer davantage les liens entre la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité et le Contrat de Ville, de façon à ce que les deux dispositifs se complètent.
Renforcer les démarches	• Implantation d'équipements rayonnant à l'échelle	• Donner les moyens aux associations de mettre

collectives permettant d'améliorer l'image du quartier au sein de la Ville et de l'Agglomération	de l'agglomération (Maison de Bégon, le Lab, médiathèque, piscine, etc.) • Organisation d'évènements de quartier à rayonnement large (Mix'terre, Fêtes de quartier, la SAPE, etc.)	en place des actions innovantes, collectives, permettant d'améliorer l'image du quartier
Maintenir et attirer, sur la Ville de Blois, les professionnels de santé	• Création de la MSP Rabelais • Création d'UM41 place Lorjou • Liens développés entre Contrat Local de Santé et Contrat de Ville	• Poursuivre les liens entre le Contrat de Ville et le Contrat Local de Santé
Organiser les conditions d'une mobilité des habitants « depuis » et « vers » les territoires prioritaires	• Développement d'un réseau de bus dans les QPV • Aménagement de pistes partagées	• Améliorer l'offre de transports en commun, et des autres mobilités douces (vélo, trotinettes, etc.) • Sécuriser les infrastructures routières (aménagement de pistes cyclables et voies de bus sécurisées, développement de parking à vélo dans les QPV, mise à disposition de vélos et autres moyens de transports, etc.)
Accompagner la dynamique commerciale au sein des quartiers prioritaires pour garantir une offre commerciale attractive à l'échelle de la Ville	• Implantation du Lab dans les QPV • Accompagnement des structures du Lab • Liens réguliers et coordination entre acteurs du développement économique et commercial • Implication dans la démarche TZCLD	

Focus sur l'enjeu 3, ayant fait l'objet d'une évaluation à mi parcours en 2018

Enjeu 3 – Accompagner les parcours professionnels			
	Conclusions de l'évaluation à mi parcours	Préconisations	
Pertinence de la programmation par rapport aux besoins repérés sur le territoire	• Les actions d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle « de premier niveau » sans contrat de travail associé sont jugées pertinentes. • L'articulation des actions d'accompagnement socioprofessionnel de premier niveau avec les autres acteurs du champ de l'insertion vers l'emploi n'est pas évidente.	• Un travail à renforcer sur l'accès aux stages des collégiens et des lycéens	✓
		• Un besoin de coordination des acteurs de l'Emploi, d'une meilleure articulation entre Emploi/Insertion, Formation, Action et animation sociale	≈
Interconnaissance et coordination des acteurs	• Les représentants d'associations et les professionnels ont une assez bonne connaissance des acteurs de l'Emploi et de l'Insertion dans les quartiers Nord. • Il en ressort un fort besoin d'interconnaissance et de partage d'information sur l'actualité des structures.	• Organiser des formes de rencontres régulières, du même type que les « Matinales des quartiers Nord » organisées par la Ville de Blois depuis 2016, avec une animation par un interlocuteur commun, une structure associative référente dotée de moyens dédiés à cette fonction.	X
Implication et satisfaction des bénéficiaires	• La plupart des actions d'accompagnement figurant dans la programmation du Contrat de Ville permettent d'impliquer les bénéficiaires et de prendre en compte leurs attentes	• Développer la mise en valeur les parcours de réussite afin d'encourager la promotion du dispositif par les pairs et ainsi de faciliter le recrutement « horizontal » de nouveaux bénéficiaires.	✓
Évaluation de l'efficacité des actions	• L'évaluation de l'efficacité des actions en termes de rapport coût/bénéficiaire paraît insuffisante.	• Poursuivre la construction d'un référentiel d'évaluation des actions d'accompagnement socioprofessionnel sur la base du travail engagé depuis 2018	X

	• Le manque de temps et de formation restent des freins au perfectionnement de l'évaluation.		
		• Engager des actions de formation sur l'évaluation des actions, à destination des porteurs de projets.	X
Axes d'améliorations	Poursuivre le travail engagé avec la Charte Entreprises & Quartiers avec le déploiement du nouveau Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE)		X

Focus sur l'enjeu 4, ayant fait l'objet d'une évaluation à mi parcours en 2018

Enjeu 4 – consolider les trajectoires éducatives et scolaires			
	Conclusions de l'évaluation à mi parcours	Préconisations pour la période 2020 - 2022	
Interconnaissance et coordination des acteurs	• L'interconnaissance et la coordination entre les services de l'Éducation nationale et l'équipe du PRE est plutôt bonne • Le rôle des assistants sociaux du Conseil départemental et que leur protocole d'intervention est méconnu ou mal compris. • Les actions partenariales dans le cadre du PRE, mais aussi dans le cadre des REP+, ont permis au personnel de l'éducation national de mieux appréhender le tissu associatif local et les structures socio-éducatives du territoire. • Il est primordial de reconnaître l'importance de ce travail partenarial et de l'interconnaissance pour traiter la question de la réussite éducative par plusieurs entrées.	• Un répertoire des activités en droit commun et des dispositifs propres à l'EN. Peut-être adapter un guide social sur la réussite éducative et les actions mises en place dans ce domaine	X
		• Une fiche explicative des missions de chaque intervenant dans les actions de réussite éducative; clarifier les rôles	X
		• Trouver un équilibre entre le temps de premier accueil et d'état des lieux des situations, et le temps de mise en place et de suivi des parcours actifs	X
		• Définir des temps de rencontre entre professionnels avec les autres intervenants (ZupdeCo...)	X
		• Renouveler les rencontres parents, partenaires, enseignants dans les différents établissements REP+ qui favorisent la connaissance par les familles des actions et dispositifs	✓
		• Étudier la faisabilité d'un comité local du Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)	✓

Implication et satisfaction des parents		• Imaginer un format de questionnaire de satisfaction notamment à la fin des parcours	X
		• Définir les modalités d'une participation des parents au pilotage du PRE	✓
Contenus du PRE à renforcer		Développer, dans les années à venir, les actions visant à renforcer : • L'accès à la culture, • L'accès au sport pour les filles • Le respect des règles, la gestion de la frustration	✓
Évaluation de l'efficacité des actions	• L'efficacité du PRE semble indéniable pour les acteurs concernés • Il est difficile d'évaluer l'impact direct du PRE à long terme sur les trajectoires des élèves.	• Réfléchir à un nouveau référentiel d'évaluation mettant l'accent sur les aspects qualitatifs	✓
		• Partager ou harmoniser ce référentiel d'évaluation avec les autres actions de réussite éducative (suivi des cohortes...)	
Dimensionnement du PRE compte tenu de ses moyens	• Le PRE est un dispositif précaire financièrement, car conditionné à des subventions annuelles. Cette situation précarise l'emploi des référentes de parcours ; or il est important pour elles de faire un travail de terrain sur la durée.	• Accorder des moyens pluriannuels et permettre la sécurisation professionnelle des agents	X
		• Poursuivre l'optimisation des durées de parcours et des entrées	✓
Forces et opportunités des actions de réussite éducative dans les quartiers Nord de Blois.	• L'implantation au coeur des quartiers des référentes de parcours du PRE est un atout essentiel pour assurer un accompagnement de qualité et personnalisé des enfants et proposer un lien de proximité avec leurs familles	• Relancer le dispositif Cordées de la réussite et mobiliser les adultes relais dans le champ de la parentalité.	
		• Participer à l'expérimentation de Cité éducative. Ce projet permettrait de mobiliser l'ensemble des partenariats	✓

	• L'approche globale de la réussite éducative est bien mise en œuvre sur le quartier prioritaire de Blois. Elle se traduit par une grande diversité d'acteurs œuvrant sur ce champ	éducatifs locaux au bénéfice des jeunes.	
		• Mettre en place un pilotage spécifique pour le volet éducatif du Contrat de ville, sur la base d'un comité de pilotage élargi (PRE, cordées de la réussite, coordination REP+, actions parentalité…).	✓

Points complémentaires de l'ARS sur le volet sport-santé du public jeune

- Face au nombre de familles nombreuses et monoparentales, il semble pertinent de renforcer l'axe sur la parentalité et sur la petite enfance avec une attention particulière sur le volet santé mentale(épuisement maternel, isolement...).
- Comte tenu du taux de réussite au brevet qui est inférieur au taux départemental, le développement des programmes CPS (Compétences pyschosociales) doit être mené. VRS OPPELI déploie le programme OSCAR pour les CM1 et CM2 fiancé par l'ARS, mais cela n'est pas suffisant pour couvrir toutes les écoles du département.

Focus sur l'enjeu 5 – Mieux vivre son quartier

Rappel des axes stratégiques du CDV 2015 – 2022	Réalisé sur la période 2015 - 2022	Préconisations pour les années à venir
Promouvoir une animation du territoire et des démarches positives d'occupation de l'espace public	• Programmation d'actions diverses depuis 2015 à travers l'appel à projets Contrat de Ville	• Poursuivre le soutien aux associations locales engagées dans les démarches d'occupation positive de l'espace public
Renforcer l'accès du public dans leurs démarches d'accès au logement et faciliter le maintien dans le logement pour les publics en difficulté (vieillissement, handicap, public précarisé, etc.).	• Pas de développement spécifiques au titre du Contrat de Ville si ce n'est le financement de la structure Quartier Proximité pour l'accompagnement des ménages dans leur démarches administratives	
Favoriser le lien social et l'insertion par un meilleur accès au sport et à la culture	• Programmation d'actions diverses depuis 2015 à travers l'appel à projets Contrat de Ville	• Poursuivre le soutien aux associations locales engagées dans cette thématique
Valoriser l'ensemble des services publics et sociaux culturels ainsi que les différentes actions de médiation pour renforcer le	• Programmation d'actions diverses depuis 2015 à travers l'appel à projets Contrat de Ville	• Poursuivre le soutien aux associations locales engagées dans cette thématique

lien social		
Définir et mettre en œuvre une politique intercommunale de peuplement déclinée au travers de conventions d'attribution concertées des logements sociaux	• Démarches engagée par le service Habitat d'Agglopolys depuis près de trois ans. Mobilisation de la direction au titre du PRUIR et du volet logement social. • Mise en place d'un système de cotation de la demande de logement social en 2022	• Démarche à poursuivre selon les orientations réglementaires
Encourager et valoriser les échanges interculturels	• Programmation d'actions diverses depuis 2015 à travers l'appel à projets Contrat de Ville	• Poursuivre le soutien aux associations locales engagées dans cette thématique
Faciliter l'accès aux droits et aux soins	• Programmation d'actions diverses depuis 2015 à travers l'appel à projets Contrat de Ville	• Poursuivre le soutien aux associations locales engagées dans cette thématique

Points complémentaires de l'ARS sur le volet sport-santé

- En 2019, un tiers des malades d'Agglopolys étaient en Affection Longue Durée (cancer, diabète, appareil circulatoire).

  Le développement d'actions nutrition alimentation / activité physique serait pertinent en vue de prévenir les maladies chroniques.
- La CPAM constate un taux de non recours aux soins important, les actions d'accès aux soins comme celle d'ONS seront à renforcer dans la nouvelle contractualisation.
- Compte –tenu du profil de la population, il serait intéressant de travailler sur la production d'outils (affiches, livrets etc) en littératie en santé afin qu'ils puissent être compris et utilisés par la population

En synthèse	
Constats	Préconisations
• Une programmation d'actions riche de par le nombre de projets déposés, avec une politique de la Ville qui maintient son rôle de levier expérimental (30 % de projets nouveaux financés chaque année)	• Encourager les associations à mettre en œuvre des projets innovants et nouveaux, afin de renouveler chaque année la programmation du Contrat de Ville. • Poursuivre l'accompagnement et la rencontre des associations tout au long de l'année pour construire avec elles une programmation d'actions riches en lien avec les enjeux du QPV.
• Une forte mobilisation financière des bailleurs sociaux depuis 2016 • Une mobilisation de plus en plus importante du Conseil Départemental et de la CAF depuis 2020	• Poursuivre la mobilisation des bailleurs sociaux sur la programmation du Contrat de Ville à travers l'abattement de la TFPB. • Poursuivre le travail d'intégration de la CAF et du Conseil Départemental au sein du cercle des financeurs de l'appel à projets.
• Un financement majoritairement tourné vers le volet éducation-scolarité-jeunesse, renforcé avec la labellisation Cité Éducative	
• Un fort impact de la crise sanitaire sur le volet animation sociale et culturelle avec l'annulation ou le report de bon nombre de projets. • Un fonctionnement beaucoup plus souple depuis la crise sanitaire, afin de ne pas mettre en difficultés les petites associations (report d'actions notamment)	• Maintenir le fonctionnement souple de l'appel à projets en cas de crise, à l'image de la crise sanitaire vécue en 2020
• Un positionnement de l'État nettement en faveur des trajectoires éducatives et scolaires, et une augmentation des financements sur le volet emploi-insertion-formation depuis 2019	
• Une participation financière de la Ville de Blois nettement plus importante sur le volet animations sociales et culturelles entre	

2015 et 2018, qui tend à baisser entre 2019 et 2021, pour permettre une meilleure répartition des financements avec les autres enjeux.	
• Des participations financières suivant globalement les mêmes trajectoires pour les 3 bailleurs sociaux avec une augmentation signifiante sur le volet médiation en 2019.	
• Quelques thématiques transversales de plus en plus investies par les acteurs locaux, mais qui demanderont une attention particulières dans les prochaines années (transition écologique, égalité femmes-hommes, accès au numérique, citoyenneté, vieillissement dans les QPV, mobilité des habitants)	• Poursuivre la mobilisation des acteurs locaux sur les thématiques suivantes : ○ Transition écologique ○ Égalité femme – homme ○ Accès au numérique ○ Vieillissement dans les QPV ○ Mobilité des habitants
• Quelques préconisations datant de l'évaluation à mi parcours de 2018 non mises en œuvre entre 2020 - 2022	• Poursuivre la mise en œuvre des préconisations de l'évaluation à mi-parcours de 2018.

Partie 3 Mise en œuvre, ingénierie, gouvernance et participation citoyenne

1 Rappel des conclusions de l'évaluation à mi parcours

Gouvernance & Participation citoyenne			
	Conclusions	**Préconisations pour la période 2020 - 2022**	
Pertinence du contenu du Contrat de ville par rapport aux enjeux socio-économiques du territoire et aux attentes des acteurs professionnels, institutionnels , associatifs et habitants	• Les acteurs sont unanimes quant à la pertinence du Contrat de Ville par rapport aux enjeux socio-économiques • L'évolution du nombre de projets inscrits dans la programmation du Contrat de ville montre le dynamisme du tissu associatif et des partenaires publics • La pratique du décloisonnement reste perfectible entre les différents volets social, urbain, éducatif, culturel du Contrat de Ville, et entre les dispositifs « Contrat de ville » et les dispositifs existants en droit commun.	• Développer une analyse plus fine des bilans des actions soutenues	X
		• Inscrire le décloisonnement comme un objectif de l'ingénierie des différentes actions et programmes • Transmettre aux bailleurs les bilans d'actions qu'ils subventionnent au titre du CDV • Renforcer la transversalité avec les référents externes des différentes politiques publiques sectorielles afin de mieux articuler les dispositifs de droit commun avec la politique de la ville	X
Interconnaissance et coordination des acteurs	• La montée en puissance de la programmation d'actions ainsi que l'augmentation du nombre de partenaires (porteurs de projets, financeurs,	• Mettre en place des formations communes sur des thématiques ciblées	V
		• Mettre en place des outils partagés	X

	conseil citoyen…) génèrent des problématiques d'interconnaissance et de coordination.	d'information, de suivi et d'évaluation	
		• Intégrer dans le Contrat de ville des objectifs opérationnels en matière de coordination	V
Cohérence du CDV avec les moyens de droit commun de la politique de la ville	• Une mobilisation du droit commun encore trop peu utilisée • Des moyens de recensement peu développés, compliquant la mobilisation des dispositifs de droit commun	• Mieux sensibiliser les différents acteurs sur le principe d'additionnalité des moyens spécifiques par rapport aux moyens de droit commun	X
		• Élaborer une méthode de recensement des moyens de droit commun de la Ville et de l'Agglomération dans les quartiers, afin de mieux les valoriser	X
Gouvernance du Contrat de ville	• Le calendrier actuel de la programmation du Contrat de Ville peut poser des difficultés de trésorerie pour les porteurs de projets, et de retard de mise en œuvre des actions dans l'année civile • L'animation du FPH a permis une augmentation du nombre de dossiers présentés chaque année avec une moyenne de 5 projets. • La gouvernance s'est rapprochée du citoyen et des acteurs de terrain grâce à la constitution d'un Conseil citoyen de 26 membres dès 2015, qui fonctionne sans interruption depuis janvier 2016 et est associé aux instances de gouvernance du Contrat de Ville.	• Réétudier le positionnement de la Communauté d'Agglomération sur les différents axes du Contrat de Ville, afin de mieux l'associer à la gouvernance globale.	X
		• Retour du Département dans la gouvernance du Contrat de Ville	V
		• Renforcer la mixité sociale dans l'attribution des logements sociaux sur le territoire de l'agglomération	V
		• Renforcer les moyens d'animation du dispositif par l'équipe de MOUS	V
		• Revoir les objectifs et l'organisation des comités techniques afin d'améliorer l'implication des partenaires (fréquence	V

		des réunions, format...)	
		• Une association plus large du Conseil citoyen sur les volets Renouvellement urbain et Logement /GUP, ainsi que sur la prévention de la délinquance, le Programme de réussite éducative et le Contrat local de santé.	
		• Revoir le calendrier des appels à projets	V
		• Revoir l'articulation entre les financements Contrat de Ville et FPH sur les micro-projets de moins de 1 000€ (révision du règlement intérieur du FPH…), ainsi que le budget participatif mis en place par la Ville	V
		• Mettre en place un plan de communication annuel autour des actions retenues et de leurs bénéficiaires	V
Participation citoyenne	• Le Conseil citoyen est perçu par ses membres comme une instance de participation citoyenne pertinente pour le Contrat de Ville de Blois. • Le Conseil citoyen n'est pas encore bien connu de la population et qu'il doit donc se rapprocher des habitants. • Le Conseil citoyen n'est pas régulièrement en	• Multiplier les actions de terrain en privilégiant le contact humain	
		• Renforcer les liens avec les dispositifs de démocratie de proximité: conseils de quartier, des jeunes, des sages.	X
		• Promouvoir les actions auprès de la population	V

	contact avec les institutions en dehors de la Ville • Il est encore difficile pour les conseillers citoyens de s'imprégner et de suivre les résultats des nombreuses actions soutenues dans le cadre de l'appel à projets Contrat de ville.	• Désigner des référents ou constituer des pôles thématiques	X
		• Rencontrer plus régulièrement les porteurs de projets Contrat de ville et se former sur des thématiques ciblées	X
		• Mettre en place des rencontres régulières avec les élus, bailleurs sociaux, les forces de police et la Préfecture	X
		• Pérenniser l'animation indépendante du Conseil citoyen	X
		• Recruter de nouveaux membres	X

2 Mise en œuvre du Contrat de Ville – l'appel à projet annuel

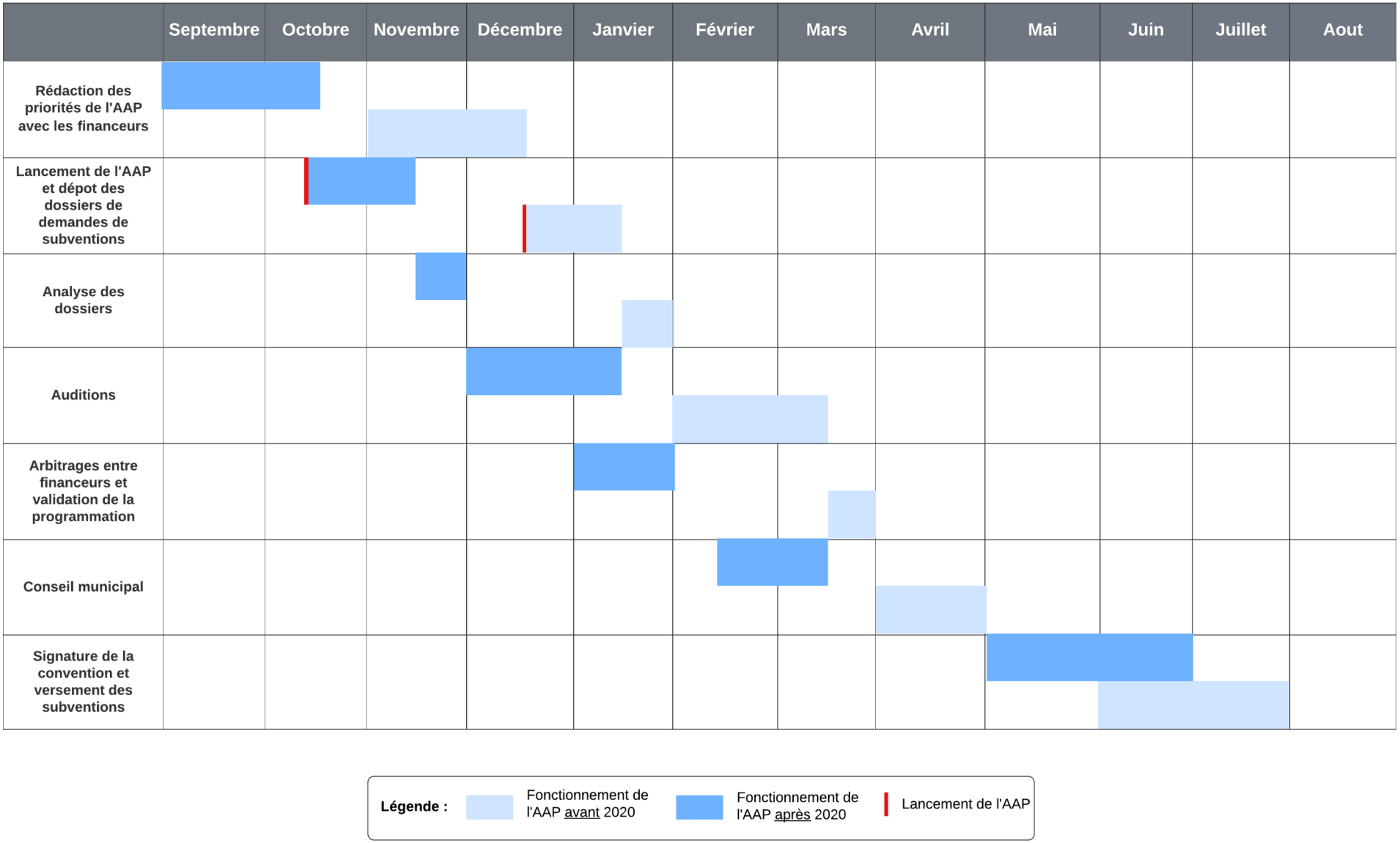

Éléments de calendrier de l'appel à projets

La préparation de la lettre d'appel à projets

La lettre d'appel à projet est le document qui formalise les priorités communes des financeurs et du Conseil Citoyen pour l'appel à projets annuel. Ces priorités sont évoquées en Comité Technique en septembre, puis mises en commun dans ce document. Cette lettre est cosignée par l'ensemble des financeurs et mise en ligne sur la page de la Ville de Blois dédiée au Contrat de Ville. Elle est également annexée à la note de cadrage, document formalisant l'ensemble des informations de l'appel à projet (géographie concernée, cahier des charges, modalités de dépôt, dates de l'appel à projets, etc.).

A la question « Quels sont les documents de cadrage du CDV qui vous sont utiles ? », les associations ont répondu majoritairement en faveur de la note de cadrage et de la lettre d'appel à projets. A contrario, le site de la Ville de Blois et la plateforme « la grande équipe » sont les canaux les moins utiles. A la question « Ces documents de cadrage influent-ils sur le choix et le contenu de vos actions ? », 68 % des associations ont répondu « oui » et « plutôt oui ». Ces éléments montrent que l'appel à projets du Contrat de Ville est certes un levier financier pour bon nombre d'actions, mais que celles-ci dépendent des priorités fixées par les financeurs et signataires du Contrat de Ville.

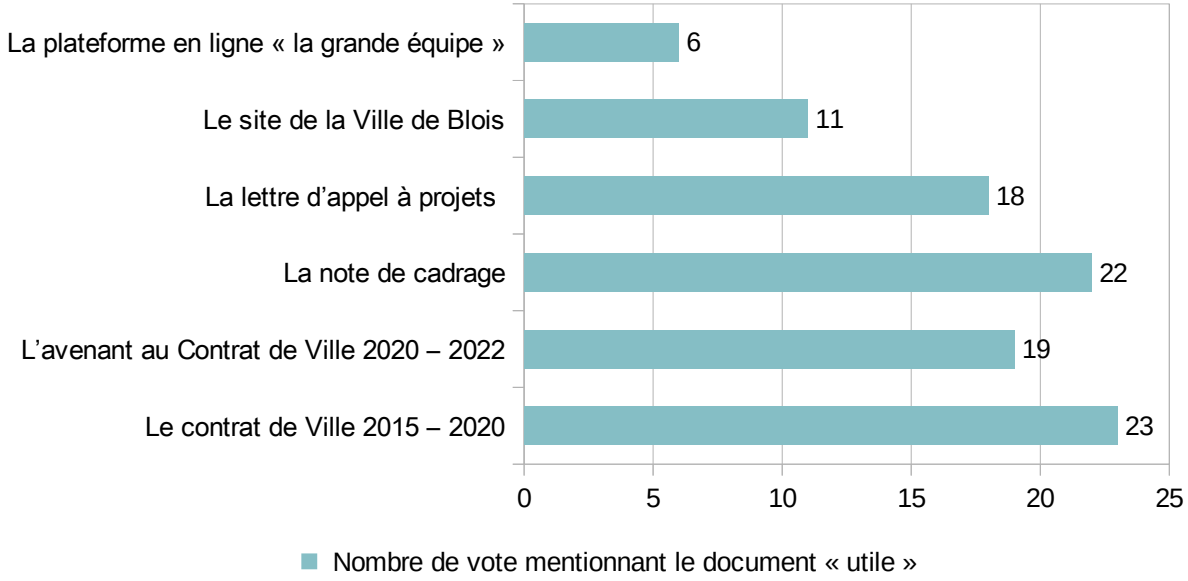

Figure 24: Classement des documents de cadrages utiles aux associations dans le cadre de l'appel à projets - résultats issus du questionnaire adressé aux associations du Contrat de Ville

Le lancement de l'appel à projets

La réunion de lancement de l'appel à projet réuni l'ensemble des financeurs du Contrat de Ville ainsi que l'ensemble des associations intéressées par un financement Contrat de Ville pour l'année à venir. Lors de cet évènement sont rappelées les priorités des financeurs, les modalités de dépôt des demandes de subventions, ainsi que les éventuelles nouveautés ou informations importantes. Cette instance permet également les échanges informels avec les associations présentes à propos des projets à venir ou en cours.

Les auditions

Les auditions du Contrat de Ville interviennent après la clôture du dépôt des dossiers de demande de subvention sur Dauphin. Ces instances représentent environ 8 demi journée par an, où chaque association ayant déposé un dossier de demande de subvention vient présenter son projet devant l'ensemble des financeurs ainsi que les membres du Conseil Citoyen. Les services de la Ville et de l'État liés aux projets sont également invités. Chaque association dispose de 15-20 minutes pour présenter son action et 5 minutes pour répondre aux différentes questions.

Évolution à noter

Ces auditions étant très chronophages pour les financeurs et associations, il a été proposé en 2022 de ne faire passer que les nouveaux projets en auditions, et non les projets renouvelés. Ce nouveau fonctionnement permet de libérer du temps pour les nouveaux projets en leur garantissant ainsi une attention particulière. Toutefois, ces temps d'échanges permettent de bien appréhender les actions par tous les partenaires (entretenir une culture commune), d'apprécier les bilans d'actions passées lorsqu'elles sont récurrentes.

Les arbitrages financiers

À la suite des auditions, le service Politique de la Ville transmet aux financeurs le tableau financier répertoriant l'ensemble des actions déposées, ainsi que les montants demandés. Les financeurs disposent d'une dizaine de jours pour renvoyer ce tableau complété avec montants qu'ils souhaitent attribuer aux projets. Deux temps d'échange sont ensuite programmés avec les financeurs afin d'échanger à propos des montants fléchés par chacun et si besoin harmoniser financements selon les actions. Lorsqu'une action ne répond pas aux critères de financement de l'appel à projets, celle-ci n'est pas financée. A contrario, si une action répond aux enjeux fixés, les financeurs s'assurent de satisfaire la demande à hauteur de 80 % des subventions demandées, pour ne pas compromettre l'action, sauf s'ils jugent la demande trop élevée. Les actions peuvent alors faire l'objet d'ajustement (baisse du nombre de bénéficiaires, ou du nombre de projets menés).

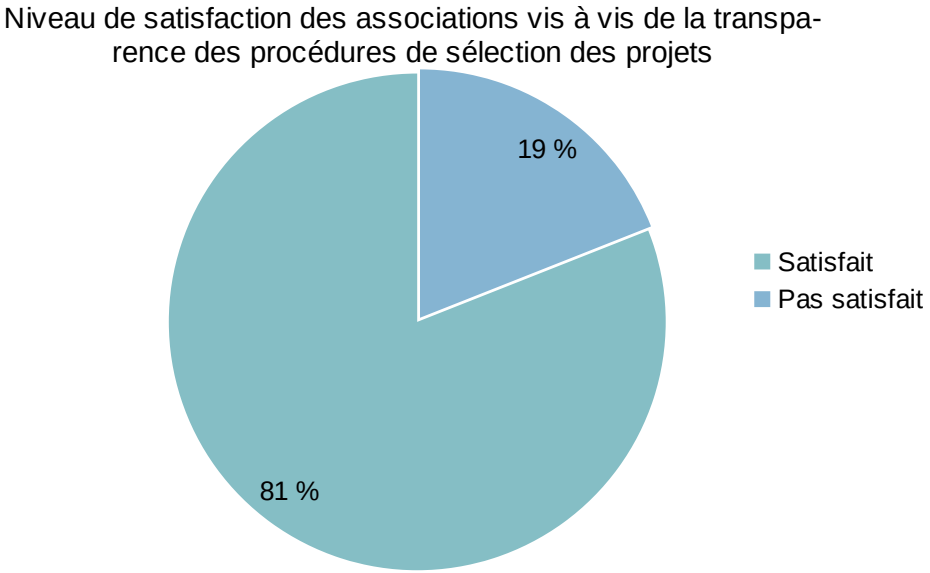

Figure 25: résultats issus du questionnaire adressé aux associations du Contrat de Ville

À la question « Quel est votre niveau de satisfaction vis-à-vis de la transparence des procédures de sélection des projets », la majorité des associations ont répondu en être satisfaites Les informations transmises aux associations en amont de la sélection des projets leur permettent donc d'avoir une bonne connaissance des procédures.

Financement des associations

Une fois la programmation validée par l'ensemble des financeurs, dont le Conseil Municipal pour la Ville de Blois, le service Contrat de Ville informe les structures des attributions ou refus de subventions*. Le service Contrat de Ville centralise les réponses aux structures, ainsi que la marche à suivre, cependant chaque financeur procède lui même au versement des subventions.

Chaque association doit alors envoyer une demande de versement aux financeurs ayant répondu favorablement à sa demande.

** : uniquement pour les actions que la ville soutient. Charge aux autres financeurs d'informer les associations qu'ils soutiennent*

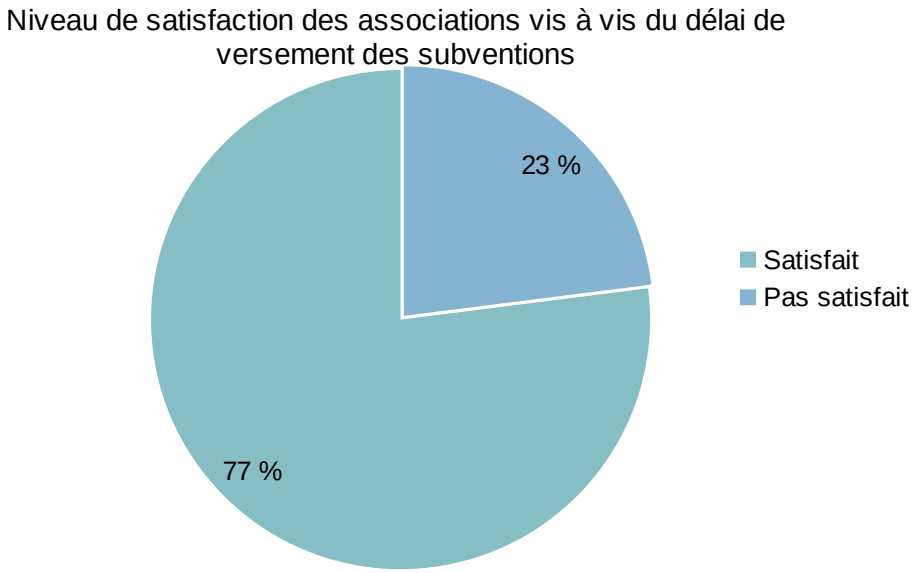

Figure 26: résultats issus du questionnaire adressé aux associations du Contrat de Ville

A la question « Quel est votre niveau de satisfaction vis-à-vis du délai de versement des subventions ? », la majorité des associations ont répondu en être satisfaites. On observe tout de même que presque un quart des associations ne le sont pas : en cause, des délais de versement trop importants qui ne permettent pas de commencer les projets à tant.

Suivi des projets

Une fois la subvention versée, le projet peut débuter. Le service Contrat de Ville est alors chargé d'accompagner l'association et suivre le bon déroulement du projet. Selon les financeurs, les associations doivent alors fournir un bilan intermédiaire des actions qu'elles mènent en octobre afin de s'assurer du bon déroulement des projets ainsi qu'un bilan final du projet pour le mois de juin de l'année suivant l'action.

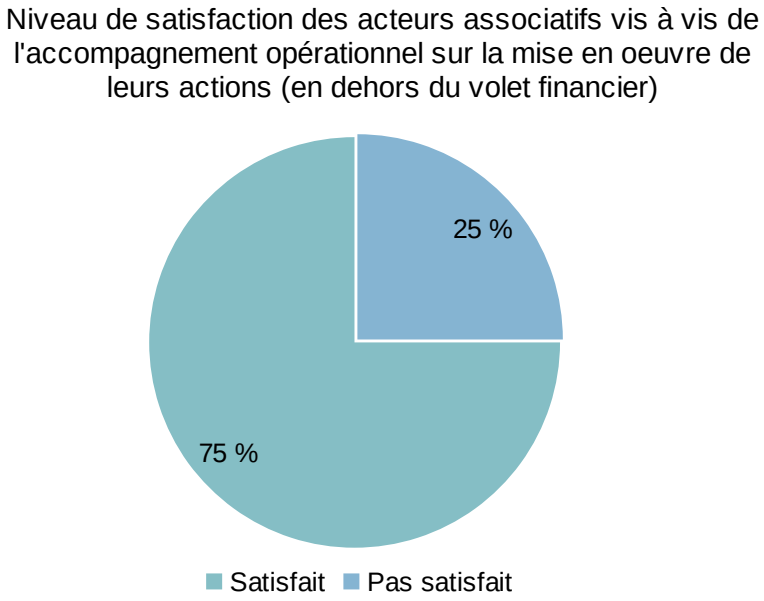

Figure 27: résultats issus du questionnaire adressé aux associations du Contrat de Ville

A la question « Quel est votre niveau de satisfaction vis-à-vis de l'accompagnement opérationnel sur la mise en œuvre de vos actions ? », la majorité des associations ont répondu en être satisfaites.

Autres évolutions depuis 2015

Un calendrier avancé de 2 mois pour permettre aux associations d'être financées en amont des projets

Pour permettre aux associations d'être financées plus tôt, le calendrier a été avancé de deux mois depuis 2020. Le lancement de l'appel à projet a donc désormais lieu mi-octobre et non plus mi-décembre. Cet avancement de calendrier permet aux associations d'être financées en mai et non en juin/juillet.

Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO)

L'avenant au Contrat de Ville signé en 2019 a permis la mise en place des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs, c'est à dire la possibilité de conventionner avec une association sur 3 ans, sans que la structure ne dépose à nouveau un dossier de demande de subvention sur Dauphin. Cette pratique a été mise en œuvre dans un premier temps par les services de l'État. Cette modalité apparaît plutôt intéressante pour les actions renouvelées, cependant en pratique elle s'est avérée inutile puisque bon nombre des actions de la programmation sont cofinancées, et ont donc dû faire l'objet d'un dépôt de dossier de demande de subvention pour les autres financeurs.

A terme, cette modalité pourrait donc s'avérer intéressante si un comité des financeurs valide la mise en CPO d'une action, à l'unanimité. L'ANCT préconise d'ores et déjà pour la nouvelle génération de contrats, un soutien pluriannuel aux associations de grande proximité, pour une action donnée voire au titre de son fonctionnement.

Modalités de versement des subventions

Depuis 2015 et afin de s'assurer du bon déroulement d'une action, la Ville de Blois procédait au versement des subventions en deux temps : un premier versement de 70 % en mai-juin puis un second versement de 30 %, conditionné à l'obtention d'un bilan intermédiaire en octobre.

Avec la crise sanitaire, et le report de nombreuses actions, il a été proposé de financer les associations en une fois, afin de faciliter les processus en ne pas les mettre en difficulté davantage.

En 2021, cette démarche a été généralisée aux associations dont le montant de la subvention n'excédait pas les 2 000 euros, afin de ne pas alourdir les processus pour les petites structures. Ce fonctionnement est plutôt positif, et n'a pas montré de limites au cours des deux dernières années.

Dématérialisation de l'appel à projets : la plateforme Dauphin

De 2015 à 2019, les dossiers étaient envoyés sous format papier à l'espace du projet et de la citoyenneté, qui les scannait ensuite pour les services de l'Etat. Le dossier était composé d'une demande de subvention cerfa (Formulaire 12156*06), des comptes-rendu d'AG, des statuts, du RIB et des bilans financiers de l'association.

A partir de 2019, l'État a mis en place un système de dématérialisation des demandes de subvention permettant ainsi aux porteurs de projets de déposer les demandes sur une plateforme, en remplissant directement les champs nécessaires. Ce modèle a permis d'alléger le travail du service

Contrat de Ville. Le dépôt de dossier se fait désormais sur la plateforme Dauphin, tout en gardant le système d'appel à projet unique. Cette plateforme est accessible aux financeurs du Contrat de Ville sur demande. A ce jour, seuls la Ville de Blois et l'État se sont saisis de cette plateforme. Ils jouent donc un rôle de centralisateur. A terme, et afin d'éviter aux services de la Ville et de l'État de transférer l'ensemble des dossiers de demande de subventions aux autres financeurs, un accès pourrait être créé également aux bailleurs sociaux *, à la CAF et au Conseil Départemental. Outre la visualisation des demandes de subventions sur la plateforme, chaque partenaire pourra également y déposer ses avis et intention de soutien (mode table ronde). L'accès de tous les partenaires aux bilans d'actions sera également possible.

** A vérifier selon la faisabilité pour les bailleurs dans la pratique au niveau national de l'ANCT*

Focus sur la programmation depuis la crise sanitaire

- En 2020, la crise sanitaire Covid vient fortement perturber l'ensemble de la programmation du Contrat de Ville, et notamment le volet socioculturel. Afin de relancer la dynamique sur l'espace public et les associations en difficulté, l'État lance les quartiers d'été et quartiers solidaires, des enveloppes financières destinées à financer des projets regroupant autour du sport, de la culture, des loisirs, du divertissement, des solidarités, de l'accès aux droits mais aussi pour soutenir les actions d'associations de proximité autour des enjeux de santé et d'aide alimentaire, d'éducation et de fracture numérique, d'insertion professionnelle et de culture.
- Une démarche plus souple que l'appel à projets annuel, et plus facile pour les petites associations de proximité
- Grâce à ces fonds d'urgences, certaines petites associations de proximité ont eu la possibilité d'obtenir une subvention de fonctionnement
- La possibilité de construire des projets au cours de l'année, et non 6 mois en avance

Focus Cité Éducative

- Les projets du volet « cité éducative » suivent, au même titre que les autres projets, la procédure de l'appel à projet annuel du contrat de ville. Les porteurs de projets déposent entre mi-octobre et mi-novembre leurs dossiers de demande de subvention sur Dauphin.
- La cité éducative dispose de 2 autres fonds :
  - le fonds mutualisé : à destination du REP+ Michel Bégon et REP+ François Rabelais inscrits dans la démarche de la cité éducative. Ce fonds est géré par le collège chefs de file (Bégon) associant étroitement le collège Rabelais. Les projets sont présentés en commission avant chaque période de vacances scolaires.
  - le fonds mobilité et innovation : ce fond peut être sollicité toute l'année en fonction des besoins identifiés. Il a pour objectif de financer des projets innovants ou relevant de la mobilité des jeunes. La caisse des écoles gère ce fonds, pour valider les versements, les projets passent en comité de gestion.

Tous les projets déposés sur ces deux fonds doivent être systématiquement validés par la troïka de la cité éducative (Le Maire de la Ville de Blois, le Préfet de Loir-et-Cher et la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale)

Constats :

- L'existence de ces 3 moyens de financement permet aux acteurs d'avoir 3 portes d'entrée dans la mise en place de projets socio-éducatifs.
- La gestion des différents fonds de la cité éducative est aujourd'hui consolidée par une note de cadrage. Cette note de cadrage a permis de fixer des critères pédologiques attendus des projets.
- Les procédures de validation des projets, sont connues des acteurs.
- Le lien entre la cité éducative et le contrat de ville est bien établi, favorisant ainsi les partenariats et projets transversaux.
- La crise sanitaire a obligé le report d'actions, les porteurs n'ont pas eu besoin de redéposer de demande de subvention mais, ont vu leurs subventions reportées sur l'année d'après. Certaines associations se sont adaptées et ont reformulé leurs offres. Exemple ; les ateliers parentalités de l'UDAF se sont transformés en « boxe parentalité » distribuées au sein des familles.

Synthèse sur le volet appel à projets	
Constats	Préconisations
• Des priorités coconstruites avec l'ensemble des financeurs et le conseil citoyen, afin de mettre l'accent sur le volet multi-partenarial du Contrat de Ville.	• Poursuivre le travail partenarial de construction des priorités de l'appel à projets, afin de prendre en compte l'ensemble des parties prenantes et proposer une feuille de route en adéquation avec les spécificités du territoire
• Un appel à projets en constante évolution pour satisfaire l'ensemble des acteurs (avancement du calendrier, mise en place de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs, allègement des auditions, allègement des modalités de versement des subventions, dématérialisation)	• Poursuivre les ajustements des modalités de mise en œuvre du Contrat de Ville, pour faciliter l'accès du dispositif aux acteurs locaux, et notamment aux petites associations de proximité
• L'arrivée de fonds exceptionnels de l'État mobilisables en cours d'année, permettant une démarche plus souple que l'appel à projets annuel, et plus facile pour les petites associations de	• Favoriser la généralisation des fonds mobilisables toute l'année à l'image des quartiers d'été et quartiers d'automne, pour permettre aux petites structures de lancer des projets rapidement, sans

proximité. A noter que grâce à ces fonds d'urgences, certaines petites associations de proximité ont eu la possibilité d'obtenir une subvention de fonctionnement.	compromettre la trésorerie des structures. • La constitution d'un fonds commun, avec un cadre d'intervention défini, pourrait être une piste de réflexion pour soutenir des actions quelque soit le moment de l'année.
• Un système d'auditions très apprécié, spécificité du territoire permettant le liens entre les acteurs locaux proposant des projets et les financeurs du Contrat de Ville (notamment les bailleurs sociaux, la CAF et le Conseil Départemental).	• Poursuivre le système des auditions, en adaptant le format aux besoins des financeurs
• Un appel à projets unique quels que soient les financeurs, et des porteurs de projets globalement satisfaits du processus	• Faire perdurer le système d'appel à projet unique, pour simplifier les démarches auprès des porteurs de projets
• Quelques difficultés de coordination administrative pour les financeurs concernant les CPO et les phases de l'appel à projets	• Accentuer la mobilisation des financeurs sur les arbitrages et profiter de ces temps pour réfléchir à de réelles stratégies de subventions (CPO établies entre tous les cofinanceurs notamment). • Il conviendrait de généraliser l'information, pour plus de cohérence d'ensemble : il pourrait être instauré, après validation des crédits harmonisés par les décisionnaires, que la ville informe l'ensemble des structures soutenues (et rejetées) en indiquant les différents montants des co-financements (même si la ville ne soutient toutes les actions). • Réfléchir à une harmonisation des bilans pour l'ensemble des partenaires et à la généralisation de l'utilisation de la plateforme Dauphin par l'ensemble des partenaires financeurs.

3 L'ingénierie

Le Contrat de Ville est un dispositif piloté par la Ville de Blois et les service de la Préfecture. Une spécificité concernant le portage : celui-ci est dédié à la collectivité et non à la communauté d'agglomérations puisque les QPV se situent sur le territoire de la Ville de Blois et non de la communauté d'agglomération.

Équipe ingénierie Ville :

Celle-ci est composée d'une assistante administrative, d'une cheffe de projets et une directrice.

- La directrice est chargée de veiller au bon déroulement du volet stratégique de la Politique de la Ville et de la coordination et la cohérence entre les différents dispositifs liés à la politique de la ville.
- La Cheffe de projet est chargée de mettre en œuvre de façon opérationnelle et stratégique le Contrat de Ville et de faire vivre le dispositif (préparation et animation de COPIL, COTECH, liens avec les acteurs locaux et signataires). A ce titre, elle a pour mission de coordonner les acteurs locaux (associations, conseil citoyens, habitants, centres sociaux, etc.), veiller au bon déroulement de l'appel à projets, accompagner les projets financés, et faire le lien avec l'ensemble des dispositifs de droit commun du QPV.
- L'assistante administrative est chargée de vérifier la conformité des dossiers déposés ainsi que d'établir le suivi administratif des projets.
- Des évolutions sont à noter depuis le CUCS et notamment une baisse des moyens humains dédiés à la Politique de la Ville malgré de nombreuses missions : à l'époque, l'équipe Contrat de Ville (CUCS) était composée d'un directeur Politique de la Ville, un chef de projet CUCS, 2 assistantes administratives et un agent de projets CUCS. Deux postes ont donc été supprimés depuis : l'agent de projet et une assistante administrative.
- A noter également qu'entre 2011 et 2014, entre 10 000 et 15 000 euros étaient alloués par l'État au titre de la MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.
- De nombreuses missions stratégiques et de coordination externe comme par exemple le lien entre le Contrat de Ville et les autres dispositifs de droit commun du territoire, ne sont aujourd'hui pas suffisamment exploitées en raison d'une ingénierie insuffisante. Le manque d'agents au sein du service Politique de la Ville compromet l'efficience du dispositif et les liens avec les dispositifs externes impliquant les politiques publiques sectorielles et le droit commun.

Équipe ingénierie État

- Celle-ci est composée d'un chargé de mission politique de la ville, un délégué du préfet, ainsi qu'un agent administratif.

- Le chargé de mission Politique de la Ville a pour objectif de mettre en œuvre de façon opérationnelle la Politique de la Ville sur l'ensemble du département, en lien avec chaque collectivité et les différents partenaires.
- L'agent administratif a pour mission de vérifier la conformité des dossiers ainsi que le suivi administratif des dossiers.
- Enfin, le délégué du Préfet est le représentant du préfet dans les quartiers. Il impulse les dispositifs de la politique de la ville en lien avec le chargé de mission Etat. Il facilite la bonne mise en œuvre des décisions et est l'interlocuteur direct des élus, des acteurs locaux, des associations et des conseils citoyens, à l'écoute de leurs besoins.

Cercle des financeurs et des signataires du Contrat de Ville

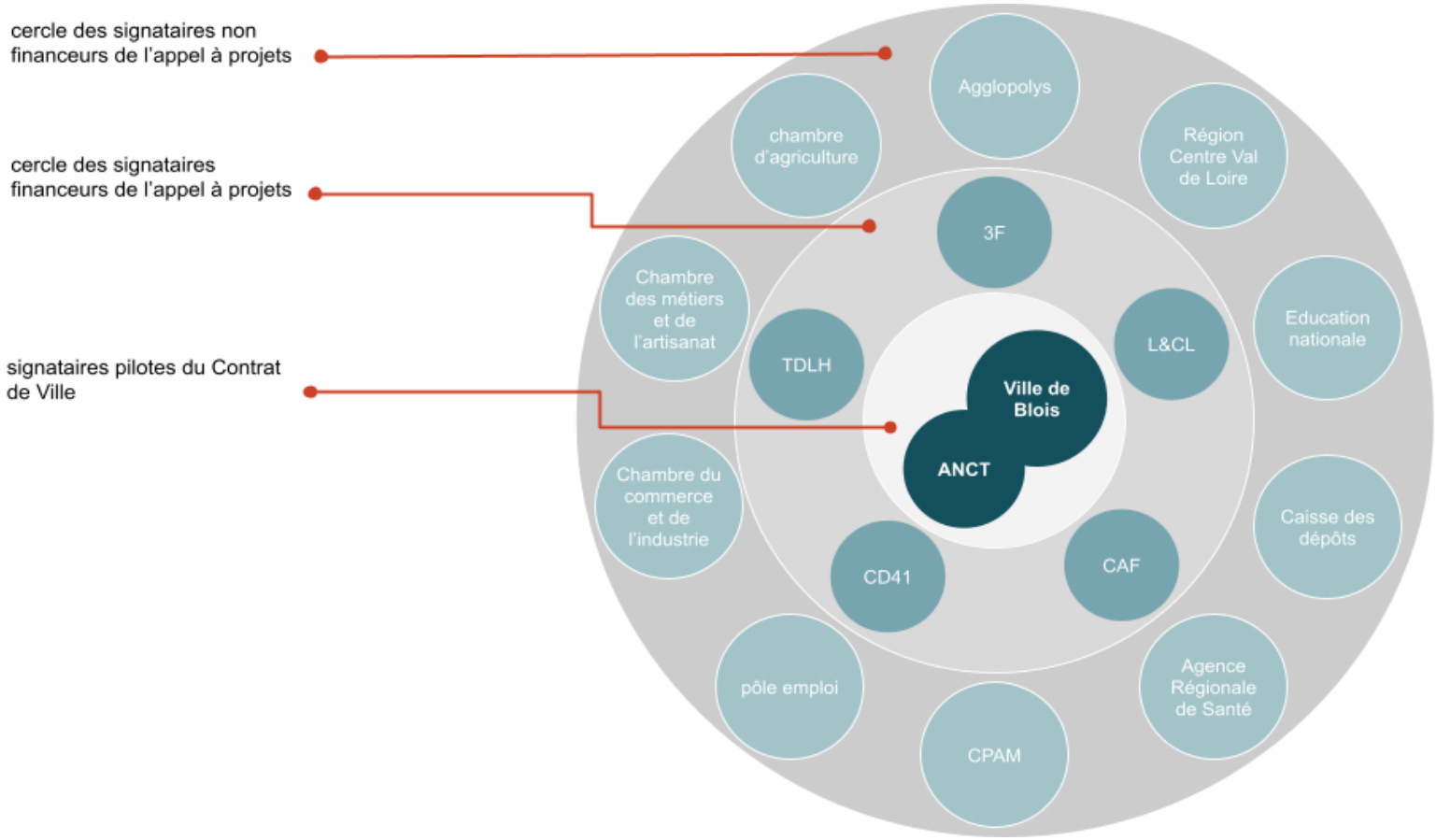

Lien entre l'équipe pilote et le réseau Contrat de Ville

L'équipe « pilote » du Contrat de Ville est bien reconnue des différents acteurs de la Politique de la Ville.

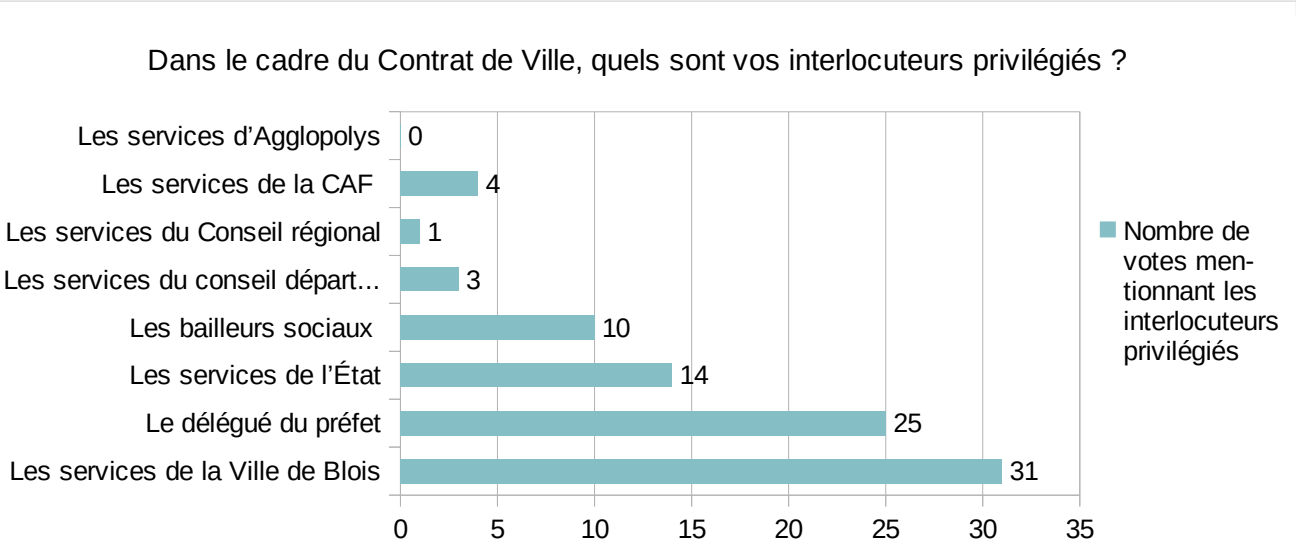

Figure 28: résultats issus du questionnaire adressé aux associations du Contrat de Ville

A la question « Dans le cadre du Contrat de Ville, quels sont vos interlocuteurs privilégiés ? » les associations ont répondu majoritairement en faveur des services de la Ville de Blois, du délégué du préfet ainsi que des services de l'État.

Les associations interrogées sont globalement satisfaites de l'accompagnement et du soutien apporté par les équipes Politique de la Ville. Les temps de rencontres réguliers sont des atouts et les interlocuteurs apparaissent disponibles et à l'écoute. Le nuage de mots ci-dessous met en avant les qualités citées par les associations pour qualifier la politique de la ville à Blois. La disponibilité, la bienveillance, l'accompagnement et l'accessibilité sont les mots étant le plus ressortis.

Figure 29: résultats issus du questionnaire adressé aux associations du Contrat de Ville

Focus Cité Éducative

- La cité éducative est portée par la Ville en partenariat avec les Services de la Préfecture de Loir-et-cher et l'académie Orléans- Tours.
- Une coordinatrice a été recrutée en 2020. Son poste est financé par l'État pour 3 ans.
- Le recrutement de la coordinatrice a permis de mettre la mise à disposition d'une personne ressource pour les différents acteurs engagés au sein du label (associations, établissements scolaires, institutions, etc.).
- Ce nouveau poste a permis la création d'une culture partagée entre les différents partenaires, incarnée par la coordinatrice

Attention particulière :

- Les univers professionnels et métiers hétérogènes des acteurs impliquent une adaptation constante de la coordinatrice ce qui peut être source d'incertitude à son niveau.
- Par ailleurs, la cité éducative doit depuis sont lancement rechercher un équilibre de cofinancement indispensable pour la pérennité de ce dispositif partenarial. Cette problématique n'est pas complètement résolue malgré des efforts consentis notamment vis à vis de la CAF.

Synthèse sur le volet ingénierie	
Constats	Préconisations
• Une diminution des moyens alloués au volet ingénierie depuis plusieurs années, faisant diminuer le nombre d'agents dédiés à la Politique de la Ville	• Injecter davantage de moyens dans le volet ressources humaines et agrandir l'équipe ingénierie Politique de la Ville pour permettre un fonctionnement efficace du dispositif, à la fois sur le volet opérationnel mais également sur le plan stratégique. • Renforcer la transversalité avec les référents externes des différentes politiques publiques sectorielles afin de mieux articuler les dispositifs de droit commun avec la politique de la ville
• Des interlocuteurs Politique de la Ville bien identifiés par les acteurs locaux et vus comme « disponibles » et « accessibles »	• Poursuivre tout le travail de coordination et d'accompagnement des acteurs locaux.
• Des signataires financeurs (Bailleurs sociaux, CAF et Conseil Départemental) très investis dans le système de gouvernance et	• Poursuivre la mobilisation des signataires financeurs sur l'ensemble des instances du Contrat de Ville

la vie du Contrat de Ville tout au long de l'année	
• Des signataires non financeurs qui évoquent le souhait de s'investir davantage dans les prochains contrat de Ville, et de véritablement mettre en lien les enjeux de la Politique de la Ville avec leurs projets de mandat et projets d'administration	• Mobiliser davantage les signataires non financeurs sur l'ensemble des instances de gouvernance, afin de mettre en lien de façon plus efficace leurs enjeux et ceux de la Politique de la Ville.

4 Gouvernance du dispositif

Comités techniques

Le Comité technique (COTECH) est l'instance opérationnelle du Contrat de Ville, elle réunit les pilotes, financeurs de l'appel à projets, signataires et le Conseil Citoyen. Le COTECH peut se réunir jusqu'à 2 fois par an, afin d'acter des décisions (priorités de l'appel à projets, périmètre de l'évaluation, programmation du Contrat de Ville, etc.) et suivre le Contrat de Ville dans sa dimension opérationnelle.

Signé en 2019, l'avenant au Contrat de Ville prévoyait que le COTECH devienne une instance de préparation de la programmation annuelle financière du Contrat de Ville, suite à l'appel à projets. Il prévoyait également, en cohérence avec l'évaluation à mi-parcours, que les membres soient en charge de la mise en place de formations thématiques à destination des opérateurs du Contrat de Ville. Malheureusement le changement de chef de projet fin 2019 et la crise sanitaire ont compromis cette nouvelle organisation.

Outre le format « COTECH », de nombreuses réunions opérationnelles ont lieu chaque année, afin de faire le lien entre les financeurs du Contrat de Ville, le conseil citoyen et les opérateurs de l'appel à projets (auditions, réunions d'arbitrages, réunion de définition des priorités de l'appel à projets). Cependant, ces réunions mériteraient d'être davantage mises en valeur à travers des Comités Techniques plus réguliers, à raison de 2 ou 3 par an.

A terme, il s'agira donc d'organiser l'ensemble de ces réunions opérationnelles autour de 2 ou 3 COTECH dans l'année, afin de poser davantage le cadre du Contrat de Ville, et réunir l'ensemble des acteurs dont notamment les signataires non financeurs. Des référents identifiés pour chaque partenaire porteur de politiques publiques sectorielles devront être recherchés afin d'avoir une meilleure vision des dispositifs existants et d'ajuster en conséquence plus finement les stratégies de la politique de la ville là où les besoins sont le plus patent.

Comités de pilotage

Réuni de façon annuelle, le Comité de Pilotage (COPIL) valide les grands enjeux du territoire et fixe le cap pour l'année à venir dans l'ensemble des composantes du Contrat de Ville, y compris pour le volet urbain et le volet éducatif à travers les Cités Éducatives. Ces comités sont généralement appréciés par les signataires car ce sont des temps d'échange qui permettent de partager avec différents acteurs leurs constats et leurs interrogations

sur la Politique de la Ville. Certains signataires regrettent cependant de ne pas être assez mobilisés en amont des COPIL et COTECH, d'où la nécessité d'associer plus largement les référents des partenaires pour renforcer l'interconnaissance des dispositifs (droit commun et spécifique).

Le caractère annuel des COPIL n'a pas été remis en question par les différents signataires, estimant que ce qui faisait vivre le Contrat de Ville était avant tout la coordination et la mise en œuvre opérationnelle avec l'ensemble des partenaires locaux.

Rencontre annuelle du Contrat de Ville

Chaque année, le service Politique de la Ville organise une rencontre annuelle des acteurs de la Politique de la Ville en septembre, afin de revenir sur l'année passée, les projets menés, les éléments de calendrier importants et faire le point sur l'année à venir. Cette instance regroupe les associations financées depuis 2015 au titre du Contrat de Ville, l'ensemble des signataires du Contrat de Ville, le conseil citoyen, les services de la Ville intervenant dans les QPV ainsi que toutes les structures liées à la Politique de la Ville.

Cet évènement s'articule chaque année différemment afin de proposer aux acteurs locaux de nouvelles formes d'échanges, cependant il est avant tout un moment informel de définition stratégique des enjeux de la Politique de la Ville de manière coconstruite.

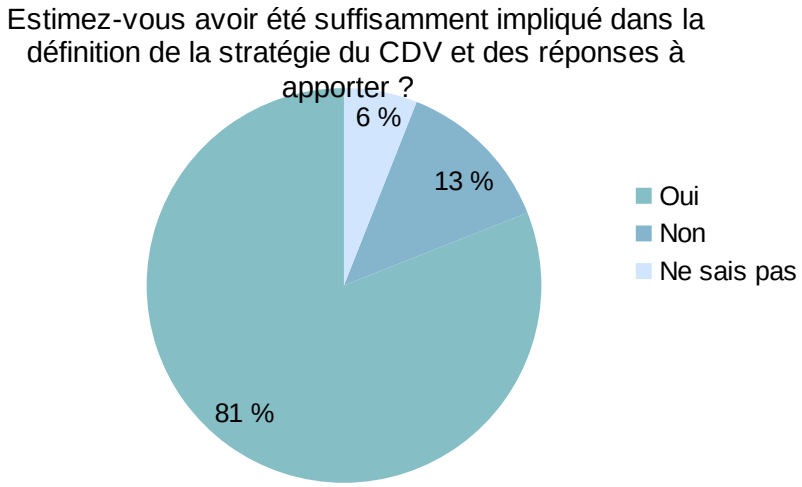

Figure 30: résultats issus du questionnaire adressé aux associations du Contrat de Ville

A la question « Estimez vous avoir été suffisamment impliqué dans la définition de la stratégie du CDV et des réponses à apporter ?», la majorité des associations ont répondu « ouii ». La présence des associations aux différentes instances (ateliers, rencontre annuelle, réunions de

coordination etc) leur ont donc permis d'être impliqué dans le processus de définition de la stratégie du CDV et des réponses à apporter. Cette implication est nécessaire pour être au plus proche de la réalité des besoins des habitants.

Focus Cité Éducative

- La cité éducative dispose d'une gouvernance particulière, elle se décline en 3 niveaux :
  - **Le Comité de pilotage** composé de la Troïka (Préfecture de Loir-et-Cher, Académie Orléans-Tours et Ville de Blois) et des autres co-financeurs (bailleurs sociaux – Caisse d'Allocations Familiales et Conseil Départemental)
  - **Le groupe projet** composé des agents de l'État avec la Préfecture de Loir-et-cher, l'Académie Orléans-Tours, la Collectivité, la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental.
  - **Le comité technique :** composé de tous les acteurs socio-éducatifs (techniciens, agents, associations, enseignants), ils se réunissent une fois par an lors de la Plénière de la Cité éducative.
- Cette gouvernance partagée a permis le décloisonnement des différents univers et pratiques des acteurs de l'éducation œuvrant sur les différents axes de la Cité éducative.

Synthèse sur le volet gouvernance	
Constats	Préconisations
• Des instances de gouvernance généralement appréciées des acteurs locaux.	• Poursuivre la mise en place des différentes instances de gouvernance en coconstruction avec l'ensemble des acteurs locaux.
• Un format « rencontre annuelle » plutôt apprécié et attendu de la part des acteurs locaux de la Politique de la Ville, permettant de coconstruire les objectifs de la Politique de la Ville, renforcer les partenariats et créer une « culture commune »..	• Poursuivre le format des rencontres annuelles avec les acteurs locaux, et développer les ateliers participatifs de coconstruction.
• De nombreuses réunions partenariales organisées avec les financeurs du Contrat de Ville, nécessitant d'être davantage cadrées autour de Comités Techniques afin de renforcer la synergie avec les signataires non financeurs et construire de	• Mettre en place des COTECH plus régulièrement (2 à 3 fois tous les ans), afin de poser davantage le cadre du Contrat de Ville, et réunir l'ensemble des acteurs dont notamment les signataires non

façon partenariale les objectifs et priorités de la Politique de la Ville.	financeurs.

5 Participation citoyenne

Focus conseil citoyen

Les Conseils Citoyen ont été créés dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 afin de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

Composition et fonctionnement du Conseil Citoyen à Blois

Le conseil citoyen est une assemblée indépendante composée d'habitants des quartiers Nord tirés au sort à partir d'une liste de volontaires. Ils sont divisés en deux collèges : les forces vives, des personnes issues d'associations, d'entreprises et de commerce ; ainsi que les habitants.

Depuis 2018, le conseil citoyen est porté administrativement et financièrement par le FJT de Blois (Escale Habitat) qui délègue l'animation à une association externe (Respire). Cette organisation vise à garantir la neutralité du conseil citoyen vis-à-vis des collectivités et de l'État.

Les objectifs de l'animation du Conseil Citoyen sont les suivants :

- Préparer, animer les réunions du Conseil, dans une démarche qui en garantit le fonctionnement démocratique et l'implication de chacun de ses membres.
- Accompagner la mise en place de moyens au service de l'expression des habitants concernant la vie des quartiers, les projets développés et leurs attentes.
- Faciliter notamment la gestion du Fonds de participation des habitants par les membres du Conseil.
- Accompagner l'analyse du territoire, la définition et la mise en œuvre de projets portés par le Conseil Citoyen. Accompagner le Conseil dans son implication dans le contrat de ville, dans une démarche de coconstruction.
- Assurer le lien avec le service « Ville Solidaire », les services de l'État et « Escale et habitat ».

Cette instance a vocation à faire remonter les besoins de la population et à recueillir leurs avis sur les actions menées dans les quartiers Nord. Elle se réunit librement plusieurs fois dans l'année dans le but d'échanger et de faire remonter les difficultés qui subsistent.

Le Conseil Citoyen au sein des instances de la Politique de la Ville

Le conseil citoyen est associé aux instances de pilotage de la Politique de la Ville, il participe aux instances liées à l'appel à projets du Contrat de Ville (rencontres annuelles, réunions de définition des priorités de l'appel à projets, auditions des porteurs de projets) ainsi qu'aux comités techniques et aux comités de pilotage. Certains membres du conseil regrettent cependant que leur avis lors de ces réunions ne soit seulement consultatif et qu'ils n'aient pas réellement de pouvoir de décision.

Le manque de connaissance du rôle du conseil citoyen en amont de leur intégration à celui-ci a engendré une différence entre leurs envies et la réalité. Il s'agissait, pour certains, d'intégrer le conseil citoyen dans le but d'avoir un impact direct sur les QPV et le fait d'avoir moins d'influence et de pouvoir d'action qu'ils ne l'imaginaient préalablement a amené à ce qu'ils se détachent du conseil.

Néanmoins, il est important de souligner que le Conseil citoyen de Blois bénéficie d'un noyau d'habitants impliqués et motivés facilitant la mobilisation de ses membres aux différents travaux du contrat de ville.

Le Fond de Participation des Habitants

Le FPH (Fond de Participation des Habitants) est un dispositif permettant aux habitants de concrétiser leurs projets pour dynamiser la vie de leur quartier. Il aide à la réalisation de différents micro-projets et favorise le lien social. Le conseil citoyen est chargé de la gestion du fonds de participation des habitants permettant la création de micro-projets. En 2018, 1 dossier FPH a été déposé, contre 7 en 2019. Impacté par la crise sanitaire, leur nombre a été réduit à 0 en 2020 et 1 seul en 2021.

Le FPH est axé autour d'un règlement et prévoit le financement de projets selon certaines conditions, avec notamment une participation maximum de 750 euros par projet et maximum 50 % du coût du projet.

Ce règlement a notamment remis en cause certains projets, les 50 % restants étant à la charge des habitants. Une réécriture de règlement est prévue, afin de modifier ces conditions afin de permettre à l'ensemble des habitants de déposer des projets, sans condition de ressources.

Le Vide-Grenier Coty

Le Conseil Citoyen réalise aussi différentes missions comme l'organisation de vides greniers ou d'enquêtes auprès de la population. Un vide-grenier est mis en place tous les ans depuis 2018, en collaboration avec le Service de Prévention Spécialisé et l'association Quartiers Proximité (excepté en 2020 et 2021 à cause du contexte sanitaire). Les fonds récoltés permettent aux jeunes du SPS de partir chaque année en séjour.

Difficultés remontées par les Conseillers citoyens

Lors d'un temps d'échange avec le Conseil Citoyen, celui-ci a tout d'abord mis en avant le manque de moyens mis à sa disposition (manque de budget pour mettre en place des actions, manque de moyens de communication pour faire connaître l'instance et manque d'identification via un local fixe).

On observe aussi des difficultés quant au fonctionnement du conseil citoyen, notamment à cause de son manque d'attractivité et de la diminution de la participation. Les membres actifs expliquent cette diminution par le fait que les réunions se tiennent toujours au même endroit, freinant ainsi la venue des personnes qui habitent loin du quartier Coty.

Il est aussi difficile pour certains membres d'être présents et actifs continuellement à cause de leurs impératifs liés à leur travail ou à la garde d'enfants. Les horaires auxquels se tiennent les réunions ne sont pas compatibles avec les obligations personnelles de certains.

En outre, une partie importante des membres du conseil citoyen est déjà investie dans le tissu local ou associatif, ce qui peut conduire d'une part à un désintérêt pour le conseil citoyen et de l'autre à l'apparition de conflits d'intérêts.

Cette séparation entre membres actifs et membres inactifs est regrettable et invite à se questionner sur de nouvelles formes plus ouvertes de participation citoyenne. Le conseil citoyen exprime le besoin d'ouvrir ses portes aux autres habitants du quartier qui souhaitent s'investir dans la vie de leur quartier, à ce titre, les membres du conseil citoyen ont proposé de revoir le fonctionnement du conseil et des assemblées générales. L'animateur entretient de très bonnes relations avec les membres actifs du conseil et un climat de confiance est instauré.

En parallèle, les associations expriment à travers le questionnaire diffusé leur volonté de renforcer et mieux outiller le Conseil citoyen pour qu'il devienne une instance plus importante dans le paysage associatif. Elles souhaitent aussi que ce dernier soit plus représentatif de la population et qu'il intègre une meilleure diversité de citoyens en associant par exemple les personnes qui se sentent moins concernées

Difficultés constatées par les services politiques de la ville

Le portage administratif et financier réalisé par une première structure et l'animation effectuée par un seconde complexifie par ailleurs le fonctionnement vis à vis des pilotes. Depuis 2019, la production des bilans qualitatifs et surtout des comptes de résultats n'a pas été satisfaisante. Indépendamment de la situation sanitaire, la visibilité sur les consommations de crédits a été très aléatoire malgré de très nombreuses relances des services de l'État et de la Ville. Un effort de transparence financière est nécessaire. Lors de la refonte du Conseil citoyen, il conviendra de sécuriser la production des bilans et suivi budgétaire. Le portage par une seule entité sera nécessaire.

Mobilisation des habitants en dehors du Conseil Citoyen

En dehors du Conseil Citoyen, on peut noter une participation des habitants à travers diverses actions de solidarité, accentuée avec la crise sanitaire (distribution de colis alimentaires, réalisation de paniers repas, etc.), mais également sur les fêtes de quartiers. Une mobilisation plus forte des habitants (et notamment des jeunes) à travers de nombreuses associations a également été remarquée. Une dynamique positive d'implication et de participation citoyenne est constatée chez certains jeunes du QPV au travers d'initiatives associatives qu'il conviendra d'accompagner dans le nouveau contrat de ville.

Focus Cité Éducative

- La participation citoyenne de la cité éducative intègre le contrat de ville, avec le conseil citoyen. En effet, le conseil citoyen intervient dans le cadre des auditions de la cité éducative. La cité éducative a été présentée aux membres du conseil citoyen en 2020. Toutefois, le lien a été difficile en raison de la crise sanitaire.
- Dans le cadre de l'évaluation, les habitants, les bénéficiaires et les professionnels sont appelés à participer. Les acteurs professionnels sont sollicités pour donner leurs avis sur le label. Dans un second temps, il est prévu de diffuser des questionnaires aux enfants et parents sur les actions dont ils ont bénéficié.

  Constats :

- Une participation active
- Une analyse des questionnaires à venir par le cabinet d'étude en charge de l'évaluation

Synthèse sur la participation citoyenne	
Constats	Préconisations
• Un conseil citoyen très actif comparé aux autres instances de la Région, avec une forme d'animation innovante • Un taux de participation tout de même relativement bas (moins de 10 membres actifs sur 30 représentants au total)	• Poursuivre l'animation d'une instance citoyenne à travers une structure unique et neutre, à l'image de l'animation actuelle • Identifier les freins à la participation et adapter l'animation et l'instance aux volontés des habitants.
• Un fonctionnement trop cloisonné, trop restreint, ne donnant pas la possibilité d'intégrer tous les habitants pour évoquer les projets (conseil fixe, non renouvelable chaque année) • Un cadre trop rigide, ne permettant pas à l'instance de s'adapter au contexte local et de s'ouvrir davantage à toute forme de participation citoyenne. • Des conseillers citoyens ouverts à toute autre forme de participation	• Développer l'attractivité du Conseil Citoyen en travaillant en coconstruction sur une nouvelle forme d'instance citoyenne, plus souple, plus ouverte, plus attractive, plus représentative et plus proche des habitants • Développer les moyens de communication • Garantir une meilleure mixité générationnelle • Privilégier un lieu, pouvant être identifié par les habitants comme lieu ressource • Mettre davantage de moyens sur le volet RH, pour offrir une animation complète de l'instance.
• Une participation citoyenne forte en dehors de cette instance, avec la mobilisation de nombreux jeunes via l'associatif	• Renforcer le soutien et l'accompagnement des associations nouvellement créés, en lien notamment avec le service Vie

	Associative.
• La tenue de différentes fêtes et animations de quartier toute l'année, avec une mobilisation forte des habitants (Fête des habitants, vide grenier, Fête Coty, etc.)	• Faire perdurer l'accompagnement et le soutien des services sur les différentes animations sur l'espace public.
• Un portage administratif et financier dissocié de l'animation par l'intervention de deux structures différentes	• Sécuriser l'organisation du Conseil citoyen autour d'une même structure porteuse, indépendante, mais en mesure d'assumer animation et bilans d'actions.

6 Coordination de l'ensemble des acteurs de la Politique de la Ville

Les instances

Matinales des Quartiers Nord, une instance pour l'interconnaissance des acteurs et des actions du territoire

Les matinales des quartiers Nord sont des temps de rencontre et d'échange autour d'un petit déjeuner, organisés pour les associations et les professionnels qui agissent dans les quartiers Nord de Blois, Quinière et Cornillettes. Tous les deux mois, les associations et professionnels du quartier se réunissent au Foyer des Jeunes Travailleurs Escale & Habitat et assistent à la présentation à tour de rôle de 3 projets ou structures. Les participants sont répartis en 3 petits groupes qui assistent successivement aux trois présentations sur des temps courts de 20 minutes. Cette instance a su s'adapter au contexte sanitaire de 2020, en proposant des matinales en visioconférence ainsi que sur la plateforme Virbela. « Les matinales », organisées en format court, favorisent la création de liens entre les acteurs associatifs et l'interconnaissance des structures et de leurs actions.

Réunions de coordination, une instance pour l'interconnaissance du territoire et de ses particularités

A partir de 2017, une coordination stratégique à l'échelle du Contrat de Ville va se mettre en place à travers l'organisation de rencontres (1 fois par trimestre). Ces rencontres prennent la forme de temps d'échange entre les associations pour permettre une coordination stratégique à l'échelle des quartiers Nord en partageant les enjeux de chaque structure et en co construisant des objectifs communs.

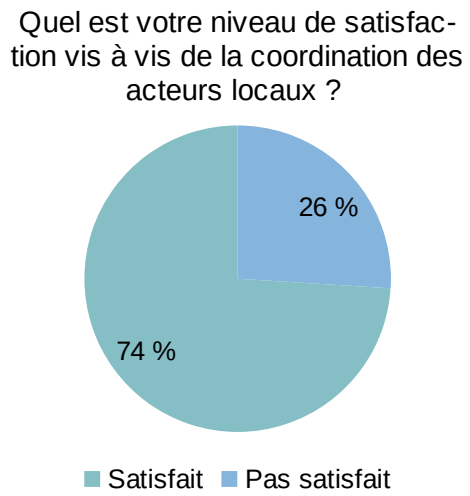

Figure 31: résultats issus du questionnaire adressé aux associations du Contrat de Ville

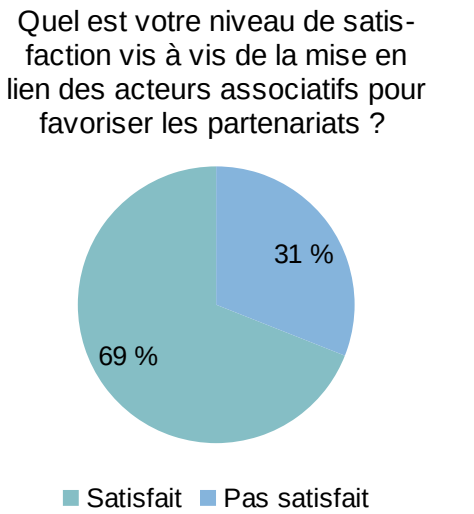

Figure 32: résultats issus du questionnaire adressé aux associations du Contrat de Ville

A la question « Quel est votre niveau de satisfaction vis-à-vis de la mise en lien des acteurs associatifs pour favoriser les partenariats ?», la majorité des associations ont répondu en être satisfaites. On observe tout de même que presque plus d'un quart des associations ne le sont pas. Ces associations regrettent le manque de mise en lien des acteurs associatifs car il leur permettrait d'une part, d'être au courant des projets menés par les autres associations et de l'autre, de pouvoir travailler ensemble en menant des actions communes quand les thématiques se rejoignent.

L'interconnaissance des acteurs, des actions et des dispositifs existants

Interconnaissance des acteurs et des actions du Contrat de Ville

Le questionnaire diffusé aux associations met en avant le manque d'interconnaissance des acteurs et des actions du Contrat de Ville. Les acteurs locaux expriment leur volonté d'avoir accès aux différents projets financés chaque année au titre du Contrat de Ville, afin de multiplier les partenariats et éviter les actions en doublon.

Un outil a été développé à ce titre en 2021 : la création d'une page Contrat de Ville sur le site Web de la Ville de Blois. Cette page mentionne pour chaque enjeu du Contrat de Ville l'ensemble des actions financées pour l'année en cours. Un résumé de chaque action ainsi que les contacts de la structure sont affichés, afin de permettre à chaque habitant de Blois de se saisir des actions mises en œuvre.

Au vu des résultats du questionnaire, force est de constater que cet outil n'est pas adapté puisque non connu malgré une large communication à ce propos.

Suite à une réunion de travail avec différents acteurs locaux, plusieurs pistes ont été évoquées, afin de favoriser l'interconnaissance des acteurs et des actions du Contrat de Ville :

- création d'une identité visuelle avec un logo, ainsi qu'un système de vignette à apposer sur les projets et/ou structures financées dans le cadre de l'appel à projets CDV ;
- création d'une newsletter mensuelle à destination de tous les acteurs de la Politique de la Ville présentant à tour de rôle les actions et associations financées

Il convient de rappeller que depuis l'appel à projets 2021, un canal de partage et de diffusion d'informations a été impulsé par le délégué du préfet. Toute structure associative, partenaire ou signataire a été invitée à s'y inscrire gratuitement afin de partager les projets, interagir avec d'autres acteurs et être informée des actions, appels à projets, initiatives innovantes…

Plateforme "La Grande équipe": https://acteurs.lagrandeequipe.fr/

Cet outil largement utilisé, sera un vecteur supplémentaire pour renforcer l'interconnaissance des acteurs et de leurs projets et inspirer de nouveaux partenariats.

Interconnaissance des dispositifs externes de droit commun

Les questionnaires et ateliers menés avec les associations ont fait ressortir une méconnaissance des acteurs locaux concernant les dispositifs de droit commun externes à la Politique de la Ville, pouvant pourtant être une source de moyens pour leurs actions et de cohérence entre les différente politiques publiques sectorielles. En parallèle, les temps d'échange ont également permis de voir que les grosses structures bien implantées sur le territoire avaient un bonne connaissance des enjeux de la Politique de la Ville, mais qu'il restait nécessaire d'accompagner les petites associations ou associations nouvelles sur ce volet pour « faire réseau ».

A terme, il s'agira donc de :

- Accentuer l'articulation et l'imbrication du Contrat de Ville avec les dispositifs externes de droit commun, pour faire échos aux projets locaux, donner de la cohérence avec les différentes politiques publiques sectorielles et offrir des leviers supplémentaires aux associations du Contrat de Ville.
- Poursuivre la mise en place de formations à destination des associations sur la Politique de la Ville, le Contrat de Ville, la mobilisation des dispositifs de droit commun, le projet associatif, le fonctionnement d'une association, etc.

Focus Cité Éducative

- Les acteurs de la cité éducative participent aux rencontres annuelles du contrat de ville.
- Une plénière dédiée aux acteurs de la cité éducative est organisée annuellement, il s'agit d'une rencontre des porteurs d'actions socio-éducatives et des acteurs de l'Education nationale. Lors de la première édition, les membres du COPIL ont signé la charte des valeurs de la cité éducative de Blois. La prochaine édition est prévue en octobre 2022, à cette occasion, nous signerons l'avenant du label pour une année supplémentaire.

Constat :

- La plénière est un temps convivial d'échange sur des enjeux communs, qui favorise les partenariats et les échanges de pratiques.

Synthèse sur la coordination des acteurs locaux	
Constats	Préconisations
• Un fort réseau « contrat de Ville », très investi et très moteur, et des très bonnes relations entre institutions et associations	• Poursuivre la coordination entre les associations du Contrat de Ville et décloisonner les projets en menant des actions communes quand les thématiques se rejoignent.
• Un manque d'interconnaissance concernant les actions menées dans le cadre du Contrat de Ville malgré la mise en place de différents outils.	• Travailler sur la création d'une newsletter mensuelle à destination de tous les acteurs de la Politique de la Ville présentant à tour de rôle les actions et associations financées et permettre ainsi de réduire les actions en doublons, et développer davantage les partenariats. • Généraliser l'emploi de la plateforme "La Grande équipe":

	https://acteurs.lagrandeequipe.fr/ comme vecteur de partage et de diffusion d'informations.
• Un volet « communication » davantage développé depuis la signature de l'avant au Contrat de Ville en 2019, mais la nécessité d'aller plus loin dans la démarche afin d'identifier réellement le Contrat de Ville visuellement.	• Travailler sur la création d'une identité visuelle avec un logo, ainsi qu'un système de vignette à apposer sur les projets et/ou structures financées dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de Ville, afin de permettre aux associations et habitants d'identifier plus facilement le dispositif et ses enjeux.
• Une méconnaissance des acteurs locaux concernant les dispositifs de droit commun externes à la Politique de la Ville, pouvant pourtant être une source de moyens pour leurs actions.	• Accentuer l'articulation et l'imbrication du Contrat de Ville avec les dispositifs externes de droit commun, pour faire échos aux projets locaux et offrir des leviers supplémentaires aux associations du Contrat de Ville.
• Des engagements pris pour les habitants des quartiers par les signataires du Contrat de Ville en 2019 sur le droit commun	• Développer les liens avec les signataires du Contrat de Ville et poursuivre les engagements pris dans l'avenant au Contrat de Ville sur le droit commun.
• Une bonne connaissance des enjeux de la Politique de la Ville pour les grosses structures bien implantées sur le territoire, mais la nécessité d'accompagner les petites associations ou associations nouvelles sur ce volet pour « faire réseau ».	• Poursuivre la mise en place de formations à destination des associations sur la Politique de la Ville, le Contrat de Ville, la mobilisation des dispositifs de droit commun, le projet associatif, le fonctionnement d'une association, etc.

Conclusions et préconisations

1 Des difficultés de plus en plus prégnantes sur le quartier Quinière

Avec une concentration de la population ayant des ressources supérieures au revenu médian, le quartier Quinière sort du quartier prioritaire en 2014, lors de la réécriture des Contrat de Ville 2015 – 2020. Ce quartier cumule aujourd'hui de nombreux indicateurs défavorables et concentre des difficultés sociales de plus en plus prégnantes. Lors des différents entretiens réalisés avec les signataires du Contrat de Ville, les financeurs de l'appel à projets, les associations et autres acteurs locaux, le constat est le même pour tous : Quinière doit pouvoir bénéficier du même niveau d'attention et d'aide que les quartiers nord de Blois.

Il apparaît nécessaire que le quartier Quinière puisse être répertorié comme Quartier Prioritaire Politique de la Ville, afin de pouvoir bénéficier d'un niveau d'aides et de dispositifs à l'image des quartiers nord de Blois.

2 Une Politique de la Ville qui maintient son rôle de levier expérimental

Chaque année, une quarantaine d'associations locales se mobilisent pour proposer une centaine de projets au titre de la programmation du Contrat de Ville. Parmi ces projets, environ 30 % sont nouveaux et font l'objet d'un financement, affirmant ainsi le souhait des financeurs de faire du Contrat de Ville un levier expérimental. Le fonds mobilité et innovation de la cité éducative, dédié aux financement d'actions en lien avec la mobilité ou innovantes, vient également renforcer cette volonté. La notion de « fonds cofinancé » ouvre le champs sur une innovation et une réactivité pour soutenir de nouvelles actions tout au long de l'année et selon les nécessités identifiées.

A terme, il s'agira d'encourager les associations à mettre en œuvre des projets innovants et nouveaux, afin de renouveler chaque année la programmation du Contrat de Ville et poursuivre l'accompagnement et la rencontre des associations tout au long de l'année pour construire avec elles une programmation d'actions riches en lien avec les enjeux du Contrat de Ville et du territoire.

Autre hypothèse d'approche conceptuelle pour les futurs contrats de ville : A l'instar de la construction de la Cité éducative, selon le cadre général des priorités qui pourront être définies pour la nouvelle contractualisation, un appel à manifestation d'intérêt pourrait être lancé afin de retenir un socle d'acteurs clés, co-financés pluriannuellement, selon leurs thématiques d'interventions au travers d'un programme et de fiches actions (pouvant s'inspirer du modèle structurant de la GUSP).

Un bilan général du programme et des fiches actions pourrait être établi lors d'une revue de projet annuelle. Cette approche ouvre sur plus de transversalité et de mise en réseau d'intervenants sur un ensemble de thématiques (valorisant partenariats et prise en compte globale d'une problématique).

Détaché du socle d'actions pluriannuelles, l' appel à projets annuel serait ainsi allégé sur des actions annuelles, complémentaires et novatrices selon les besoins identifiés par les partenaires du Contrat de Ville lors des COTECH.

- Une revue de projet viendrait présenter les bilans annuels des actions portées par les acteurs socles conventionnés plurianuellement.
- Un appel à projets « actions complémentaires et innovantes... »allégé et simplifié, avec auditions simplifiées.

3 Une mobilisation financière des signataires de plus en plus affirmée, mais qui nécessite davantage de coordination

Lors de sa signature en 2015, le Contrat de Ville compte deux financeurs : la Ville de Blois et l'État. En 2016, les bailleurs sociaux prennent part au cercle des financeurs à travers la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties), finançant ainsi les actions de la programmation du Contrat de Ville entre 150k et 300k par an. En 2020, le Conseil départemental et la CAF intègrent le cercle des financeurs à travers leur engagement dans la labellisation de la Cité Éducative. En 5 ans, l'appel à projets passe de deux financeurs à sept, montrant ainsi le volet multi partenarial du dispositif, et venant renforcer les engagements des signataires pour les habitants des QPV, en plus du droit commun.

A terme, il s'agira de poursuivre la mobilisation des bailleurs sociaux sur la programmation du Contrat de Ville à travers l'abattement de la TFPB et poursuivre le travail d'intégration de la CAF et du Conseil Départemental au sein du cercle des financeurs du Contrat de Ville.

A noter que la multiplication des financeurs implique une coordination plus accrue de ceux-ci. A terme, il s'agira donc d'être vigilant à la bonne harmonisation de l'ensemble des financeurs, en faisant notamment coïncider les calendriers de préparation budgétaire des financeurs avec le calendrier de l'appel à projets. Cette coordination plus accrue sera également l'occasion de mettre en place des temps de travail pour réfléchir à de réelles stratégies de subventions (CPO établies entre tous les cofinanceurs notamment).

Enfin, il s'agira de coordonner les éléments de langage entre chaque financeur, et notamment entre la Ville de Blois et l'État concernant les « piliers » ou « enjeux » du Contrat de Ville, afin de faciliter les fléchages et analyses de la programmation selon les actions.

4 Une labellisation Cité Éducative venant renforcer le volet éducation-jeunesse-scolarité du Contrat de Ville

Depuis sa labellisation Cité Éducative 2020, l'enjeu 4 du Contrat de Ville représente 50 % des financements de la programmation, et 40 % des projets financés, ce qui en fait le volet le plus important du Contrat de Ville. Cette labellisation a notamment permis d'intégrer deux financeurs supplémentaires à l'appel à projets (la CAF et le Conseil Départemental) et de recruter une coordinatrice, venant renforcer la synergie de l'ensemble des acteurs de l'éducation, du scolaire, périscolaire, etc.

La Cité Éducative s'est totalement intégrée dans le paysage du Contrat de Ville, en suivant la même procédure d'appel à projets et le même calendrier. A noter cependant que l'existence de deux fonds mobilisables toute l'année par les enseignants et les associations permet un fonctionnement plus souple que le Contrat de Ville.

Concernant la gouvernance, on peut observer la tenue de groupes projets plus réguliers en comparaison avec le Contrat de Ville, renforçant ainsi l'investissement des différents partenaires au sein du dispositif.

A terme, il s'agira donc de maintenir cette force de mobilisation des acteurs, à tous niveaux, pour faire perdurer la synergie créée. Une attention particulière sera portée sur les liens avec les habitants (enfants, familles) et la participation citoyenne à travers le label.

5 Des enjeux transversaux existants mais trop peu investis et nécessitant une attention particulière à l'avenir

L'avenant au Contrat de Ville signé en 2019 vient replacer certains enjeux au coeur de la Politique de la Ville (égalité femmes-hommes, transition écologique, citoyenneté, laïcité, etc.). Ces thématiques transversales sont de plus en plus investies par les acteurs locaux à travers la programmation du Contrat de Ville, néanmoins il est nécessaire qu'elles bénéficient d'une attention particulières dans les prochaines années.

A terme, il s'agira donc d'encourager la mobilisation des acteurs locaux sur les thématiques suivantes :

- Transition écologique
- Égalité femmes – hommes
- Accès au numérique
- Vieillissement dans les QPV
- Mobilité des habitants

A terme, les prochaines contractualisations pourraient faire l'objet de fiches actions, cosignées de plusieurs acteurs locaux, afin de renforcer la mobilisation des partenaires sur ces thématiques.

Focus cité éducative

Concernant la programmation d'actions et les thématiques investies, la cité éducative a beaucoup investi le cadre scolaire et notamment de la petite enfance.

Il est préconisé à terme de travailler davantage au cours de l'année 2022-2023 sur les plus de 18 ans et les enjeux d'inclusion, de prévention et de santé.

6 Un appel à projets multi partenarial mais unique, adapté aux besoins des acteurs locaux

La multiplication des financeurs de l'appel à projets aurait pu complexifier la démarche pour les associations et structures locales. Cependant il a été décidé par les signataires de simplifier et adapter les modalités de l'appel à projets aux acteurs locaux.

A ce titre, l'ensemble des financeurs et le conseil citoyen se coordonnent chaque année pour proposer des priorités conjointes, un dépôt sur une plateforme servant de « guichet unique », et un niveau de connaissance identique des projets grâce aux auditions, instance très appréciée des partenaires. Cette porte d'entrée unique permet la simplification des démarches pour l'ensemble des acteurs locaux.

Enfin, dans le soucis d'adapter le fonctionnement du Contrat de Ville aux souhaits des associations, l'appel à projets a connu plusieurs évolutions depuis sa mise en œuvre en 2015 : avancement du calendrier, mise en place de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs, allègement des auditions, allègement des modalités de versement des subventions, dématérialisation, etc.

A terme, il s'agira de :

- poursuivre les ajustements des modalités de mise en œuvre du Contrat de Ville, pour continuer à faciliter l'accès du dispositif aux acteurs locaux, et notamment aux petites associations de proximité ;
- poursuivre le travail partenarial de construction des priorités de l'appel à projets, afin de prendre en compte l'ensemble des parties prenantes et proposer une feuille de route en adéquation avec les spécificités du territoire ;
- poursuivre le système des auditions, en adaptant le format aux besoins des financeurs.

7 Un fonctionnement du Contrat de Ville plus souple depuis la crise sanitaire

La crise sanitaire vécue en 2020 a permis d'assouplir certaines démarches du Contrat de Ville à savoir :

- L'arrivée de fonds exceptionnels de l'État mobilisables en cours d'année, permettant une démarche plus souple que l'appel à projets annuel, et plus facile pour les petites associations de proximité. A noter que grâce à ces fonds d'urgences, certaines petites associations de proximité ont eu la possibilité d'obtenir une subvention de fonctionnement.
- Le versement des subventions par al Ville de Blois en une seule fois pour les actions de moins de 3 000 euros (contre deux versements autrefois, conditionnés à l'obtention des bilans intermédiaires des actions)
- La possibilité de reporter des actions non menées sur l'année.

A terme, il s'agira de poursuivre l'assouplissement du fonctionnement du Contrat de Ville en :

- Favorisant la généralisation des fonds mobilisables toute l'année à l'image des quartiers d'été et quartiers d'automne, pour permettre aux petites structures de lancer des projets rapidement, sans compromettre la trésorerie des structures ;
- Permettant le report des actions non menées sur l'année suivante ;
- Généralisant les versements des subventions de moins de 3000 euros en une seule fois ;
- Facilitant l'accès au conventionnement pluriannuel.

8 Des signataires de plus en plus investis, ou ayant la volonté de s'investir davantage à l'avenir

Depuis 2015, les signataires financeurs (Bailleurs sociaux, CAF et Conseil Départemental) sont très investis dans le système de gouvernance et la vie du Contrat de Ville tout au long de l'année. La rencontre avec les signataires non financeurs a permis d'évoquer leur place au sein du dispositif. La majorité ont évoqué le souhait de s'investir davantage dans les prochains contrats de Ville, et de véritablement mettre en lien les enjeux de la Politique de la Ville avec leurs projets de mandat et projets d'administration.

En parallèle, de nombreuses réunions partenariales organisées avec les financeurs du Contrat de Ville, nécessiteraient d'être davantage cadrées autour de Comités Techniques afin de renforcer la synergie avec les signataires non financeurs et construire de façon partenariale les objectifs et priorités de la Politique de la Ville.

A terme, il s'agira donc de :

- Poursuivre la mobilisation des signataires financeurs sur l'ensemble des instances du Contrat de Ville
- Mobiliser davantage les signataires non financeurs sur l'ensemble des instances de gouvernance, afin de mettre en lien de façon plus efficace leurs enjeux et ceux de la Politique de la Ville.
- Mettre en place des COTECH plus régulièrement (2 à 3 fois tous les ans), afin de poser davantage le cadre du Contrat de Ville, et réunir l'ensemble des acteurs dont notamment les signataires non financeurs.

9 Une participation citoyenne existante, mais qui nécessite davantage de moyens et de souplesse

Le QPV de Blois est doté d'un conseil citoyen très actif comparé aux autres instances de la Région, avec une forme d'animation innovante. On observe cependant un taux de participation au conseil citoyen relativement bas (moins de 10 membres actifs sur 30 représentants au total) du à plusieurs facteurs :

- Un fonctionnement trop cloisonné, trop restreint, ne donnant pas la possibilité d'intégrer tous les habitants pour évoquer les projets (conseil fixe, non renouvelable chaque année)

- Un cadre trop rigide, ne permettant pas à l'instance de s'adapter au contexte local et de s'ouvrir davantage à toute forme de participation citoyenne.

Les conseillers citoyens interrogés sont apparus tout à fait ouverts à toute autre forme de participation.

A terme, il s'agira donc de :

- **Poursuivre l'animation d'une instance citoyenne à travers une structure, unique, neutre, à l'image de l'animation actuelle mais qui assure le portage administratif et financier.**
- **Identifier les freins à la participation et adapter l'animation et l'instance aux volontés des habitants.**
- **Développer l'attractivité du Conseil Citoyen en travaillant en coconstruction sur une nouvelle forme d'instance citoyenne, plus souple, plus ouverte, plus attractive, plus représentative et plus proche des habitants**
- **Développer les moyens de communication**
- **Garantir une meilleure mixité générationnelle**
- **Privilégier un lieu, pouvant être identifié par les habitants comme lieu ressource**
- **Mettre davantage de moyens sur le volet RH, pour offrir un portage et une animation complète de l'instance.**

10 Un réseau Contrat de Ville très investi, très moteur qui fonctionne bien

La Ville de Blois dispose d'un fort réseau « contrat de Ville », très investi et très moteur, et des très bonnes relations entre institutions et associations. A ce titre, de nombreuses instances sont mises en place afin de développer la coordination, les échanges et les projets partenariaux.

A terme, il s'agira de faire perdurer cette dynamique, pour développer davantage le volet partenarial et collaboratif et de poursuivre la coordination entre les associations du Contrat de Ville pour permettre de décloisonner les projets en menant des actions communes quand les thématiques se rejoignent.

11 Un manque d'interconnaissance et de visibilité des actions mises en œuvre dans le Contrat de Ville

Les questionnaires et ateliers menés avec les associations ont fait ressortir le manque d'interconnaissance concernant les actions menées dans le cadre du Contrat de Ville malgré la mise en place de différents outils et d'un plan de communication davantage développé depuis la signature de

l'avant au Contrat de Ville en 2019. Ces échanges ont permis de pointer la nécessité d'aller plus loin dans la démarche afin d'identifier réellement le Contrat de Ville visuellement.

A terme, il s'agira donc de :

- Travailler sur la création d'une newsletter mensuelle à destination de tous les acteurs de la Politique de la Ville présentant à tour de rôle les actions et associations financées et permettre ainsi de réduire les actions en doublons, et développer davantage les partenariats.
- Travailler sur la création d'une identité visuelle avec un logo, ainsi qu'un système de vignette à apposer sur les projets et/ou structures financées dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de Ville, afin de permettre aux associations et habitants d'identifier plus facilement le dispositif et ses enjeux.
- Généraliser l'emploi de la plateforme "La Grande équipe": https://acteurs.lagrandeequipe.fr/ comme vecteur de partage et de diffusion d'informations.

Focus cité éducative

En parallèle, depuis sa création, la cité éducative estampille ses actions et ses manifestations d'un logo. Nous avons développé plusieurs moyens de communication pour diffuser sur le label (programmation, flyers, affiches, goodies, animation d'une plateforme nationale et d'un compte Instagram).

Ces éléments ont permis aux acteurs locaux et habitants d'identifier le label et de visualiser les actions mises en œuvre à travers celui-ci.

12 Un besoin d'interconnaissance des dispositifs externes de droit commun

Les questionnaires et ateliers menés avec les associations ont fait ressortir une méconnaissance des acteurs locaux concernant les dispositifs de droit commun externes à la Politique de la Ville, pouvant pourtant être une source de moyens pour leurs actions et de cohérence entre les différente politiques publiques sectorielles. En parallèle, les temps d'échange ont également permis de voir que les grosses structures bien implantées sur le territoire avaient un bonne connaissance des enjeux de la Politique de la Ville, mais qu'il restait nécessaire d'accompagner les petites associations ou associations nouvelles sur ce volet pour « faire réseau ».

A terme, il s'agira donc de :

- Accentuer l'articulation et l'imbrication du Contrat de Ville avec les dispositifs externes de droit commun, pour faire échos aux projets locaux, donner de la cohérence avec les différentes politiques publiques sectorielles et offrir des leviers supplémentaires aux associations du Contrat de Ville.
- Poursuivre la mise en place de formations à destination des associations sur la Politique de la Ville, le Contrat de Ville, la mobilisation des dispositifs de droit commun, le projet associatif, le fonctionnement d'une association, etc.

13 Une baisse des moyens alloués à l'ingénierie, qui impacte fortement le rayonnement du dispositif

Enfin, il est important de noter la diminution des moyens alloués à l'ingénierie depuis plusieurs années (et ce avant 2015), et par conséquent une diminution du nombre d'agents en charge de la Politique de la Ville sur le territoire de Blois. Cette diminution de moyens et d'agents impacte directement les acteurs locaux, avec un accompagnement moins approfondi que nécessaire et un nombre d'acteurs, d'actions et de dispositifs croissants.

Néanmoins les interlocuteurs Politique de la Ville semblent être identifiés par les acteurs locaux et sont vus comme « disponibles » et « accessibles » (source : questionnaires destinés aux associations, cf. annexe).

A terme, il s'agira :

- Injecter davantage de moyens dans le volet ressources humaines et agrandir l'équipe ingénierie Politique de la Ville pour permettre un fonctionnement efficace du dispositif, à la fois sur le volet opérationnel mais également sur le plan stratégique.

Glossaire

AAD	Association Avenir Dysphasie
AG	Assemblée Générale
ACESM	Association des Centres Éducatifs et de Sauvegarde des Mineurs et Jeunes Majeurs
ANCT	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
BEP	Brevet d'études professionnelles
BGE	Ensemble pour agir et entreprendre
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CDV	Contrat De Ville
CLAS	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
COPIL	Comité de Pilotage
COTECH	Comité technique
CPO	Convention Pluriannuelle d'Objectifs
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion sociale
C2S	Complémentaire Santé Solidaire
DEFM	Demandeur d'emploi en fin de mois
EN	Éducation Nationale
ESS	Économie Sociale et Solidaire
FPH	Fonds de Participation des Habitants
GUP	Gestion Urbaine de Proximité
IRIS	Îlots Regroupés Pour l'Information Statistique
MOUS	Mise en Œuvre Urbaine et Sociale

MSP	Maison de Santé Pluriprofessionnelles
ONS	Osons Nous Soigner
PAQTE	Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises
PRE	Programme de Réussite Éducative
PRUIR	Projet de Renouvellement Urbain d'Intérêt Régional
QPV	Quartier Politique de la Ville
QVA	Quartier de Veille Active
REP+	Réseau d'éducation prioritaire renforcé
RH	Ressources Humaines
RIB	Relevé d'Identité Bancaire
SMIC	Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
SPS	Service de Prévention Spécialisé
TFPB	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
TZLCD	Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

Annexes

1. Tableau de bord Politique de la Ville – Observatoire des territoires
2. Calendrier méthodologique de l'évaluation
3. Trame des entretiens réalisés avec les associations et habitants relais
4. Questionnaire Google forms envoyé aux associations
5. Questionnaire adressé aux conseillers citoyens
6. Trame des entretiens réalisés avec les signataires
7. Trame des entretiens réalisés avec les DGS – DGA
8. Évaluation à mi-parcours

1. Tableau de bord Politique de la Ville – Observatoire des territoires

les Fiches de l'Observatoire

Juin 2021 - N° 161

TABLEAU DE BORD POLITIQUE DE LA VILLE

BILAN 2020 - SUIVI DES QUARTIERS DE BLOIS

*Ce tableau de bord s'inscrit dans le partenariat établi depuis 2015 entre **la Ville de Blois et l'Observatoire de l'économie et des territoires**. L'objectif est le développement des connaissances sur les quartiers entrant dans le cadre de la politique de la ville et la production d'un support d'aide à la décision, de sensibilisation et de débat sur les enjeux de la politique de la ville sur le territoire. En plus du quartier prioritaire «Kennedy-Coty - Croix Chevalier - Sarrazines» (ancienne ZUS), la ville a souhaité suivre deux autres quartiers : «Quinière» et «Cornillettes». Suite à la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 ces quartiers ne présentaient plus les caractéristiques d'un quartier prioritaire de la politique de la ville. Ils font depuis 2015 l'objet d'un dispositif de veille active mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales.*

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DES QUARTIERS SUIVIS

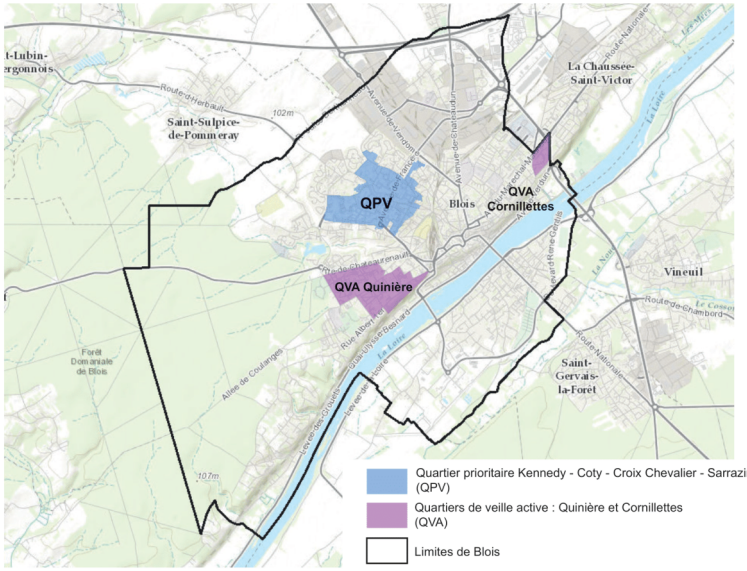

D'après source : INSEE - Ville de Blois - Ministère de la cohésion des territoires

SOMMAIRE

LES QUARTIERS OBSERVÉS ..... P. 1

DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ..... P. 3
- Dynamiques démographiques ..... p. 4
- Familles - ménages ..... p. 5
- Structure par âge de la population ..... p. 7
- Niveau de revenu et pauvreté ..... p. 8

DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES ..... P. 10
- Situation des habitants face à l'emploi ..... p. 11
- Profil des demandeurs d'emploi (Cat. A et B et C au 31/12/19) ..... p. 12
- Dispositifs d'insertion et de formation ..... p. 13
- Entreprises du territoire ..... p. 14

HABITAT ..... P. 15
- Offre de logement et occupation du parc ..... p. 16
- Attractivité du parc social ..... p. 17
- État et caractéristiques techniques du parc social ..... p. 18

ÉDUCATION ..... P. 19
- Enfance - scolarité ..... p. 20
- Réussite éducative ..... p. 21

SANTÉ & ACCÈS AUX SOINS ..... P. 22
- Accès aux soins ..... p. 23

INDICATEURS DE SUIVI DU PRUIR ..... P. 24

Précision méthodologique :

*Lorsque les données ne sont pas disponibles à l'échelle exacte du quartier prioritaire (**QPV**), l'indicateur est calculé à partir d'un regroupement de 6 IRIS* : Croix Chevalier 01 et 02, Coty 01 et 02, Kennedy et Sarrazines - Hautes Saules 02.*

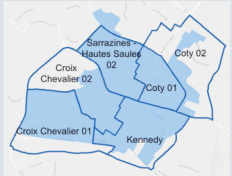

*Le **quartier de vieille active** (QVA) **Quinière** couvre 2 IRIS (Cabochon - Quinière 01 et 02)*

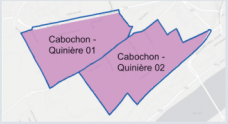

*Le **QVA Cornillettes** est beaucoup plus petit que l'IRIS dans lequel il est inscrit. L'Observatoire a pu reconstituer certains indicateurs à partir des données géolocalisées dont il dispose.*

Quartier prioritaire Kennedy - Coty - Croix Chevalier - Sarrazines (QPV)
Quartiers de veille active : Quinière et Cornillettes (QVA)
Limites d'IRIS

** sigle qui signifiait « Ilots Regroupés pour l'Information Statistique » et qui faisait référence à la taille visée de 2 000 habitants par maille élémentaire. Depuis, l'IRIS (appellation qui se substitue désormais à IRIS2000) constitue la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales.*

JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET	
1	formalisation du cadre méthodologique et du calendrier prévisionnel	1		1	formalisation des outils de recueil de données	1		1	recolte des données et analyse	1	Rédaction évaluation	1	
2		2		2		2		2		2		2	
3		3		3		3		3		3		3	
4		4		4		4		4		4		4	
5		5		5		5	recolte des données et analyse	5		5		5	
6		6		6		6		6		6		6	
7		7		7		7		7		7		7	
8		8		8		8		8		8		8	Présentation du rapport final aux signataires et envoi aux services de l'Etat
9		9		9		9		9		9			
10		10		10		10		10		10			
11		11		11		11		11		11			
12		12		12		12		12		12			
13		13		13		13		13		13			
14		14		14		14		14	Rédaction évaluation	14			
15		15		15		15		15		15			
16		16		16		16		16		16			
17		17		17		17		17		17			
18		18		18		18		18		18			
19		19		19		19		19		19			
20		20		20		20		20		20	Envoi de l'évaluation aux partenaires pilotes pour validation/modification		
21		21		21		21		21		21			
22		22		22		22		22		22			
23		23		23		23		23		23			
24		24		24		24		24		24			
25		25		25		25		25		25			
26		26		26		26		26		26			
27		27		27		27		27		27			
28		28		28		28		28		28			
29				29		29		29		29			
30				30		30		30		30			
31				31				31					

2.

3. Trame

6
- SPS
- Espace
- UDAF
- ONS
- Quartier
- Maison de

Avez vous remarquer des évolutions depuis la crise sanitaire ?

- Quelles difficultés avez vous rencontré lors de cette crise ?
- Y a t-il eu des impacts positifs ?
- Comment vous êtes vous adapté aux changements engendrés par la crise ? (restrictions, obligations…)
- La crise sanitaire a t-elle encore un impact aujourd'hui sur vos pratiques et celles des habitants ?
- Qu'aimeriez vous voir être mis en place pour vous aider par rapport aux difficultés liées au Covid ?
- Est ce que la crise sanitaire a amené de nouveaux besoins chez les habitants ou de nouvelles thématiques à explorer selon vous ?

Avez vous remarqué des évolutions depuis la crise sanitaire ?	
Quelles difficultés avez vous rencontré lors de cette crise ?	
Y a t-il eu des impacts positifs ?	

Comment vous êtes vous adapté aux changements engendrés par la crise ? (restrictions, obligations…)	
La crise sanitaire a t-elle encore un impact aujourd'hui sur vos pratiques et celles des habitants ?	
Qu'aimeriez vous voir être mis en place pour vous aider par rapport aux difficultés liées au Covid ?	
Est-ce que la crise sanitaire a amené de nouveaux besoins chez les habitants ou de nouvelles thématiques à explorer selon vous ?	

- Sans parler de la crise sanitaire, comment percevez vous le ressenti des habitants sur le quartier ?
- Quelles sont les principales difficultés ?

4. Questionnaire Google forms envoyé aux associations

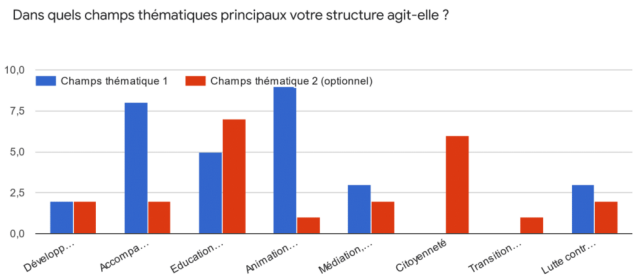

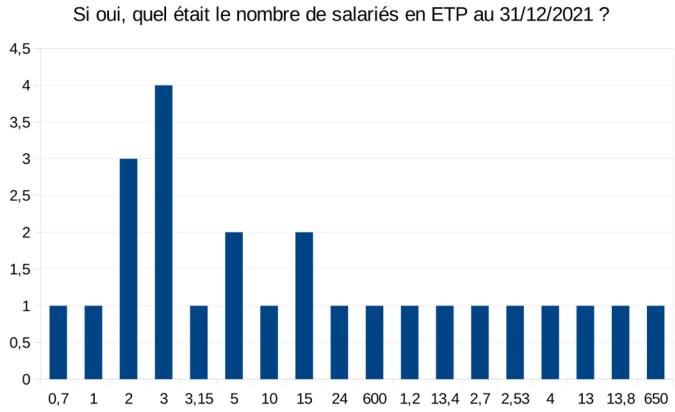

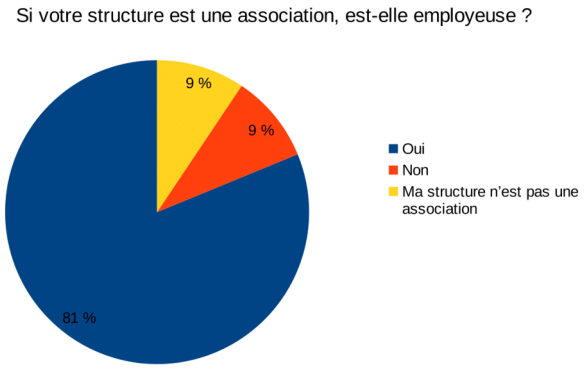

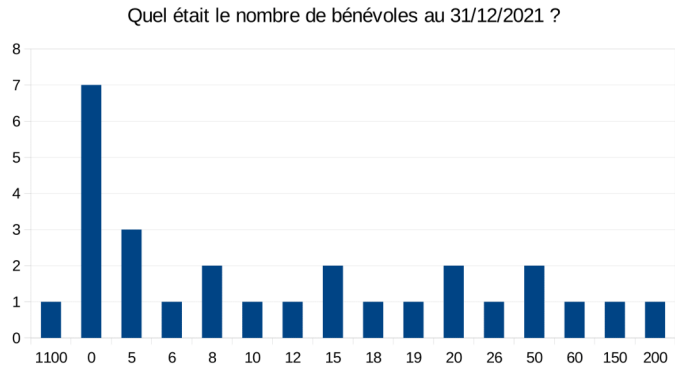

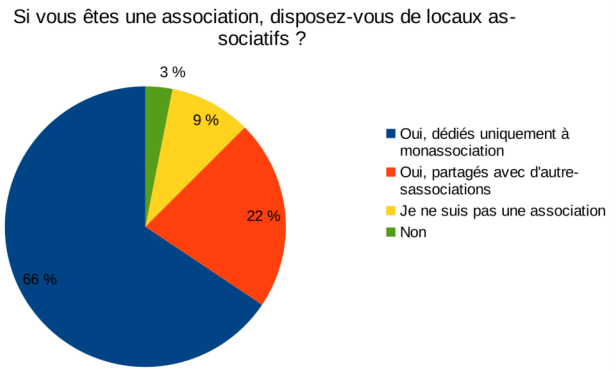

Rencontrez-vous des difficultés particulières vis-à-vis de vos locaux ou lieu d'activité ?
non
non
NON
Manque d'espace à 2 salariées dans certaines situations (appels téléphoniques, rédaction de projet et encore davantage quand il s'agit d'accueillir un stagiaire et ou bientôt une personne en service civique
non
Oui souci avec l'isolation et difficulté à obtenir des créneaux dans des gymnases ou salles.
oui
oui, cafard, urine devant la porte
1 seul et unique espace pour deux postes de travail et le stockage : agencement et place dispo non satisfaisant
Oui. Locaux trop onéreux et étroits par rapport à nos usages et besoins. Difficultés importantes de connexion Internet
Local trop petit et au 2éme étage difficile d'accessibilité pour certaines personnes

Manque de places pour la mise en place des cours , recherche de locaux pour la mise en place d'ateliers place Coty
Locaux vétustes et peu adaptés. Difficulté de trouver des lieux de pratique (gymnase)
Oui le bureau n'est pas spacieux.
Oui le fait de ne pas avoir de structure

La place de la politique de la ville et du Contrat de Ville au sein de votre projet associatif

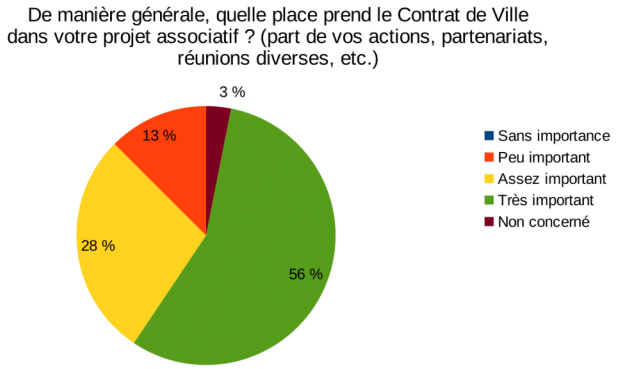

En quoi les objectifs du Contrat de Ville rejoignent-ils ceux de votre projet associatif ? (similitudes ? lesquelles ? ex : promouvoir les démarches d'occupation de l'espace public, lever les freins pour l'accès à l'emploi et la formation, faciliter l'accès aux droits et aux soins, etc.)
Améliorer les conditions de vie des habitants des QPV, favoriser l'intégration sociale,...
Accès à la culture en levant les freins : économiques, sociaux, éducatifs...
Lever les freins pour l'accès à l'emploi est la finalité de notre association auprès d'un public très majoritairement bénéficiaire des minimas sociaux.
faciliter l'accès aux droits et aux soins

Promouvoir les démarches d'occupation de l'espace public, lever les freins pour l'accès à l'emploi et la formation, faciliter l'accès aux droits et aux soins.
lever les freins pour l'accès à l'emploi et la formation. faciliter la découverte des métiers pour les collégiens et de l'alternance.
Lever les freins pour l'accès à l'emploi et surtout identifier les personnes dites "invisibles" et les accompagner
favoriser la réussite éducative et agir sur la prévention, la santé et la citoyenneté
Lever les freins pour l'accès à l'emploi et la formation.
Insertion et lutte contre la marginalisation du public
Notre projet associatif vise à offrir un accès à la connaissance, à la culture et à l'éducation à un maximum de gens puisqu'il s'agit de créer une véritable université populaire. En cela il rejoint les objectifs du Contrat de ville qui vise entre autres à faciliter l'accès à l'éducation et à la culture pour tous dans le but de réduire les inégalités.
Similitudes : occupation de l'espace public, mieux vivre ensemble, lutte contre les préjugés et discriminations, accès à la Culture pour tous (droit universel)...
Similitudes essentiellement dans l'enjeu 5 "Mieux vivre dans son quartier" : Favoriser le lien social et l'insertion par un meilleur accès à la culture ; Encourager et valoriser les échanges interculturels ; Accompagner et encourager les initiatives culturelles, notamment au niveau de la jeunesse ; Impliquer les habitants dans la mise en oeuvre des actions et de leur animation ; Valoriser et identifier les savoirs-faire des habitants
lever les freins vers l'emploi , contribuer à la réflexion en vue d'élaboration des politiques publiques, renforcer la cohésion sociale et le vivre ensemble
faciliter l'accès aux droits, promouvoir les démarches d'occupation de l'espace public
Facilitation pour l'accès aux droits , lutte contre les discriminations
Accès au Droits et à l'emploi des femmes
Proposer de la pratique sportive pour tous, égalité Femme/Homme
faciliter l'accès aux droits et aux soins
Faciliter l'accès aux droits
accompagnement des jeunes dans l'insertion professionnelle
lever les freins pour l'accès à l'emploi et la formation
Lever les freins pour l'accès à l'emploi et mobilisation des publics éloignés de l'emploi

Nous investissons l'espace public en organisant des évènements culturels notamment le Festival FIGAS pour apporter des activités d'animation dans les Quartiers Politique de la Ville.
La citoyenneté, l'espace public, la culture, la parentalité, la jeunesse …
Lever les freins pour l'accès à l'emploi et la formation, permettre à chacun d'être acteur de son projet professionnel
Faciliter l'accès à la culture, décloisonnement des habitants, mixité des publics

Pour quelle(s) raison(s) majeure(s) sollicitez-vous la Politique de la Ville ? (3 réponses maximum)

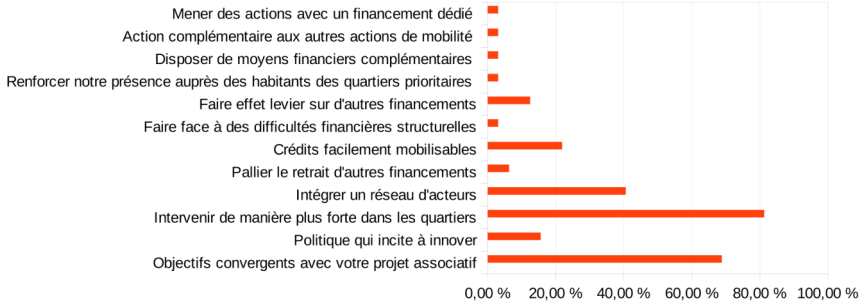

Au final, selon vous, quel est l'impact du CDV sur votre organisation interne ? (4 réponses maximum)

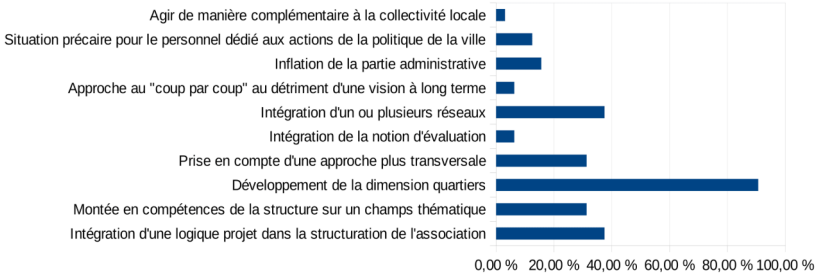

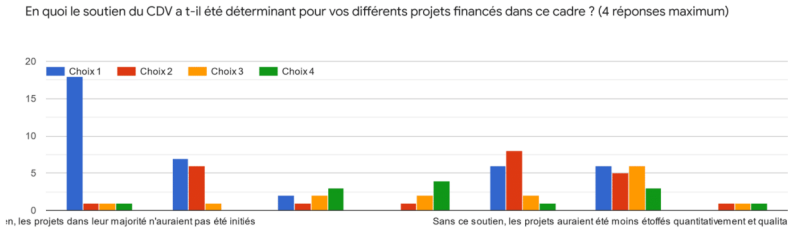

Si vous souhaitez commenter ou expliciter vos réponses aux questions précédentes sur les impacts du CDV sur vos actions / votre structure, vous pouvez le faire dans le paragraphe ci-dessous : 7 réponses
Le CDV permet de créer plus de liens avec les acteurs locaux en favorisant la complémentarité des technicités de chacun tout en étant proche des habitants et en leur laissant également une place primordiale dans la construction et la contributions aux actions menées.
Cultur'Hall, la principale action menée depuis bientôt 10 ans n'auront pu être perenne sans le soutien CDV.
Les financements CDV permettent réellement de proposer des actions adaptées et dédiées aux habitants des quartiers prioritaires
Certaines actions de formations sociolinguistiques nécessitent des financements complémentaires à ceux de la ville pour atteindre leurs objectifs
Mon historique de l'Association et de ses actions est limité, je n'ai pris mes fonctions qu'il y a 1 an et demi. Mes réponses concernent donc uniquement les projets que j'ai mené, récemment...
cette action nous a permis de travailler avec des partenaires nouveaux
La contribution du CDV dans nos actions est décisive dans les quartiers. Grâce au CDV notre association a pu s'exprimer dans les quartiers de la méthode la plus organisée possible en structurant notre approche mais aussi en agissant de la façon la plus efficiente possible dans les quartiers au profit et bénéfice des habitants.
Sans financement dédié, il est particulièrement compliqué d'affecter des moyens humains salariés (pas de bénévole) pour mener des actions à destination d'un public qui ne peut

autofinancer cet accompagnement.
Importance du lien entre CDV et les Bailleurs Sociaux pour notre financement

Estimez-vous être bien informés sur les priorités du CDV et de ses financeurs ?

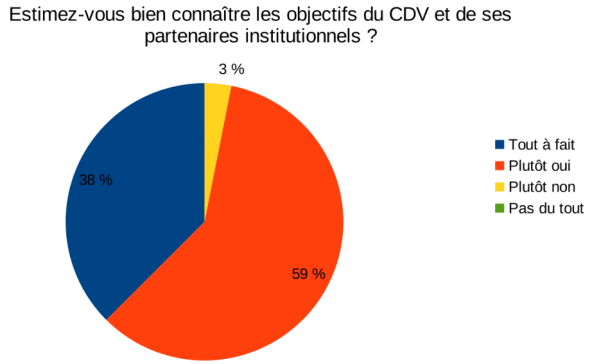

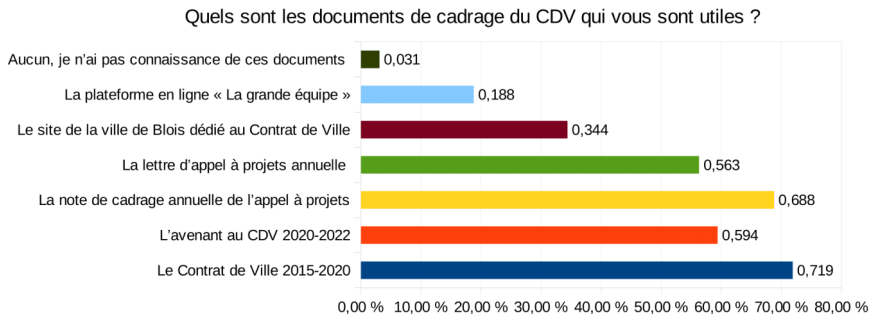

Ces documents de cadrage influent-ils sur le choix et le contenu de vos actions financées dans le cadre du CDV ?

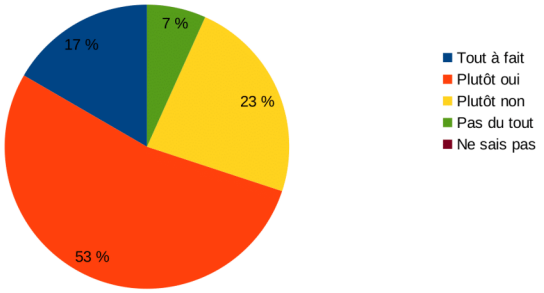

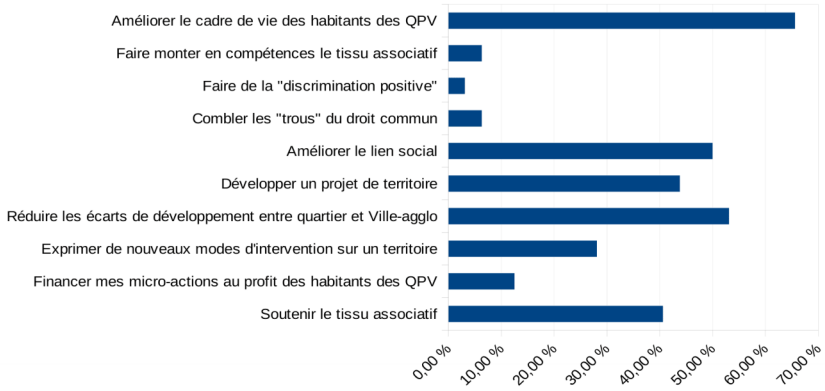

Fonctionnement opérationnel du CDV

Estimez-vous avoir été suffisamment impliqué dans la définition de la stratégie du CDV et des réponses à apporter ? (ateliers divers, rencontre annuelle, réunions de coordination, etc.)

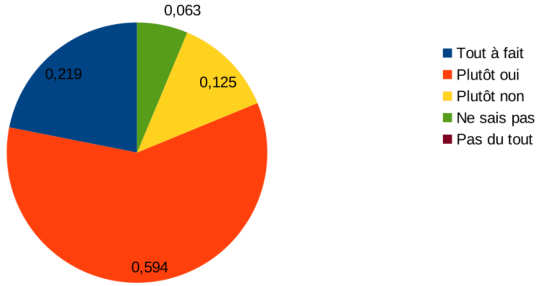

Dans le cadre du Contrat de Ville, quels sont vos interlocuteurs privilégiés ?

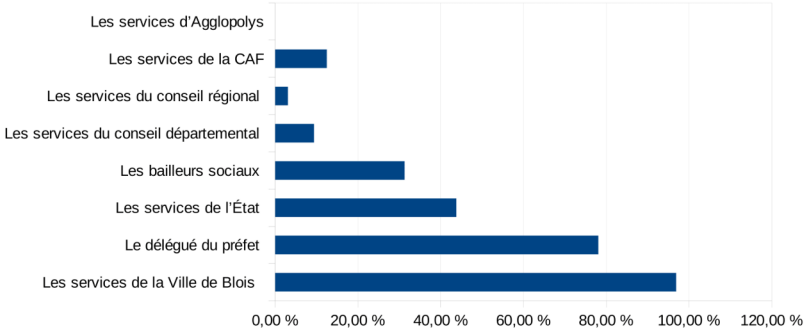

Quel est votre niveau de satisfaction générale sur les points suivants ?

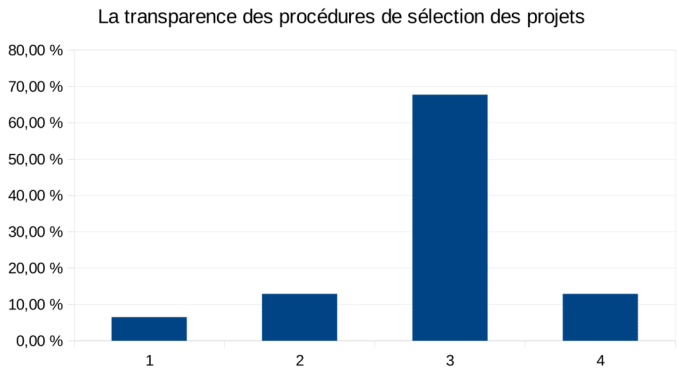

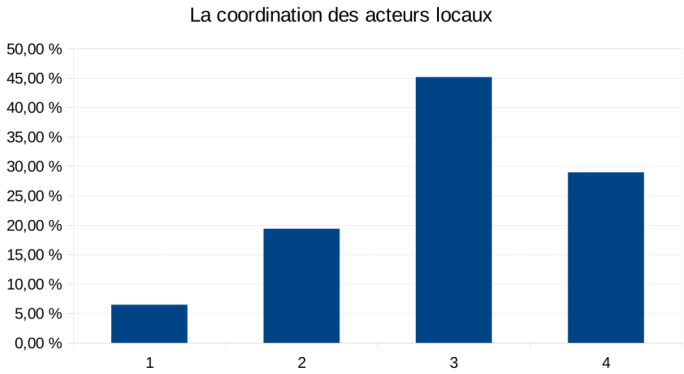

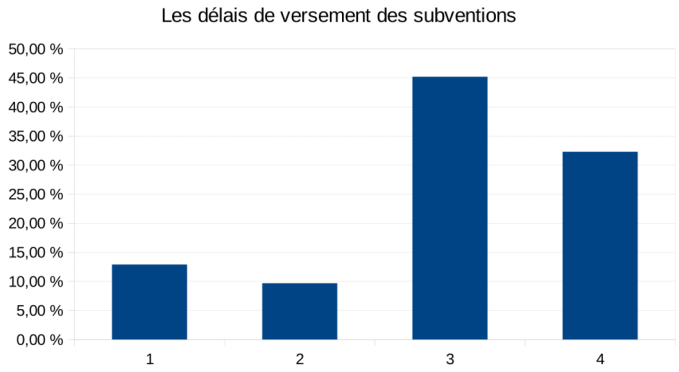

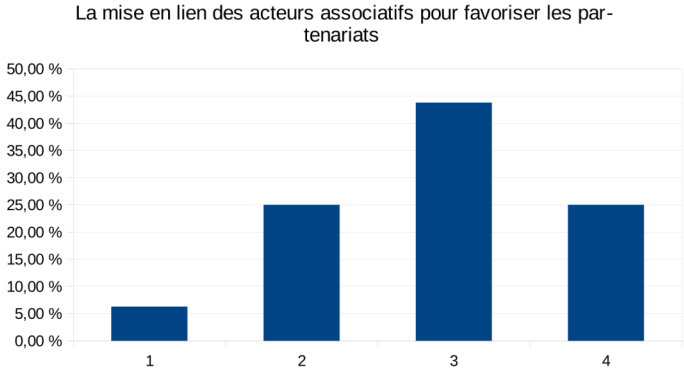

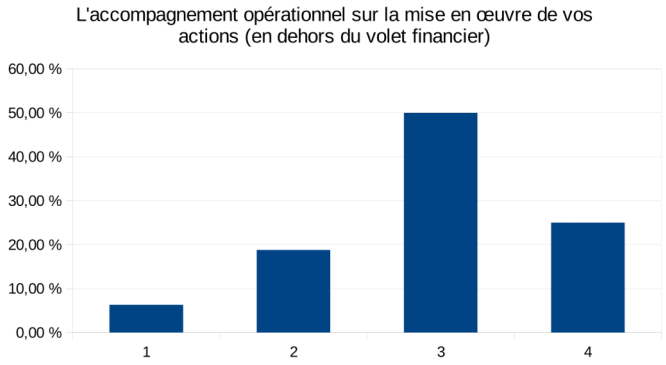

De manière synthétique, que souhaitez-vous faire remonter sur les aspects administratifs et financiers (principaux atouts et faiblesses) ? 12 réponses
La plateforme simplifie les demandes de subvention (même s'il faut être vigilant sur la saisie du budget lorsque l'État n'est pas sollicité). Pour le suivi des dossiers, au niveau administratif, il y a des grandes différences entre les financeurs, ce qui prend beaucoup de temps.
Le site Dauphin a été amélioré. En revanche, certaines annotations sur la liste des différentes demandes de subvention est parfois peu évidente à comprendre. Je ne suis pas sûre d'être très claire.
RAS
explications claires et accompagnement si nécessaires
Rien à signaler
ras
Même si l'appel à projets est plutôt qu'auparavant, il y a toujours un délai important entre le démarrage des actions et le retour de l'accord du soutien financier. Même si une plateforme commune est mise en place pour le dépôt des demandes de subvention, la gestion

administrative qui suit n'est pas la même pour tout les partenaires financiers, ce qui induit une lourde charge.
Lourdeur du processus
facilité d'accès aux interlocuteurs
équipe très à l'écoute et accessible
Formation sur l'outil dauphin
Globalement les choses se passent bien sur le plan administratif et financier. A notre humble avis, il est juste important de prendre en compte l'évolution de certains projets ou actions qui se déroulent dans le territoire via les rapports qui sont présentés chaque année pour faire évoluer en augmentant ou diminuant les montants des subventions allouées aux associations. Dans le cas qui nous concerne, nous nous sommes rendu compte que depuis plusieurs années, nous recevons le même montant de subvention alors que notre projet s'est beaucoup développé impactant un budget multiplié par deux voire trois, grâce à l'action d'accompagnement et de soutien des différents services de la ville de Blois mais aussi de la Préfecture. Nous sommes conscients des efforts et valorisons aussi les autres aspects qui accompagnent la mise en œuvre, mais il est bien de ressentir l'encouragement de notre investissement dans le quartier à travers la subvention annuelle du CDV.

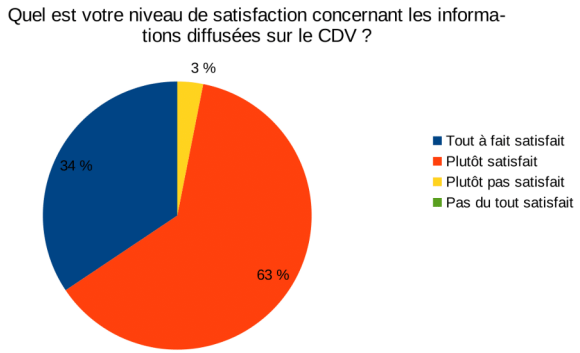

Avez-vous (vous et les membres de votre équipe) participé à des formations proposées dans le cadre du CDV ?

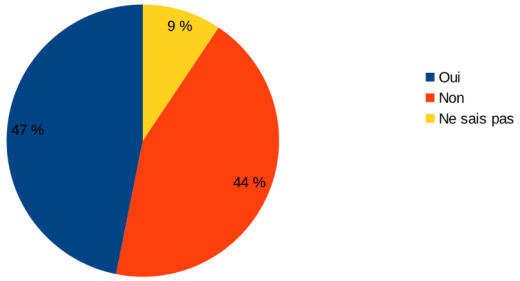

Est-ce que ces formations ont répondu à vos attentes et/ou celles de votre équipe ?

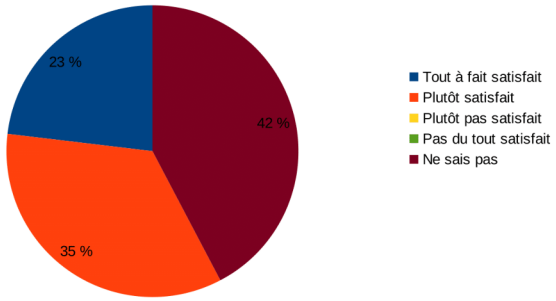

A l'avenir, y a t-il une thématique précise que vous souhaiteriez étudier en formation ? Laquelle ?
Un décodage des rouages de l'administration entre Etat et Territoires
RAS
Intelligence collective : comment animer des temps de travail en intelligence collective, avec les habitants, de manière à inscrire nos cations dans une dimension participative indispensable.
Accompagner les acteurs dans la démarche "d'aller vers"
Non juste que les dates des formations ou réunions nous soient donnés plutôt
renforcement des liens inter associations
Oui la question de la proposition d'activités dans les écoles restent encore pour nous des questions à élucider.
Les droits culturels
« L'aller vers »

De manière synthétique, que souhaitez-vous faire remonter sur les aspects accompagnement / ingénierie / formation (principaux atouts et faiblesses) ?
Pour les 3 points cités ci-dessus, je les trouve plutôt disponibles, efficaces et de bonne qualité
RAS
Accompagnement : interlocuteurs disponibles, à l'écoute, clairs et compétents / ingénierie : pas assez de recul pour répondre / formation : thème, organisation et intervenants pertinents
D'une manière générale, ces aspects sont plutôt satisfaisants.
nous avons toujours eu les réponses à nos questions
Atouts : des temps de rencontres réguliers même si il n'est pas toujours possible d'y assister au regard de la charge de travail Une équipe à l'écoute et disponible
Nous avons un gros souci sur l'harmonisation de la programmation de nos activités dans les quartiers. Nos activités ne sont pas très souvent bien relayer ou bien ne figurent pas dans l'agenda des activités de la ville. C'est ce qui fait que nous avons des difficultés sur la mobilisation des ressources techniques de la ville car elles sont très souvent déjà réservées. Il est aussi important de se doter de moyens techniques et logistiques permettant de nous accompagner correctement dans la mise en oeuvre de nos actions. Il est aussi important que les maisons de quartiers et les espaces ou centres culturels accompagnent suffisamment en termes de logistiques et techniques les activités portées par les associations et qui se déroulent dans

les quartiers pour soulager les services techniques de la ville qui sont très présents mais parfois pas toujours équipés pour répondre aux demandes.
Vrai problématique la plupart des assos non pas de salarié privilégie des temps en week end ou soirée. C'est aux institutions de s'adapter aux assos pas l'inverse

Selon vous, quelles sont les principales "qualités" de la politique de la ville à Blois ?
La proximité et la disponibilité des interlocuteurs
disponibilité, efficacité et de bonne qualité
Des interlocuteurs disponibles et à l'écoute
très présente et efficace
l'accompagnement et la disponibilité auprès des acteurs du territoire
Écoute. Soutien. Accompagnement.
la disponibilité de l'équipe
voir ci-dessus
La proximité, l'accompagnement, la disponibilité des services de la ville et de l'Etat.
Améliorer la qualité mais aussi la relation avec les personnes habitant les quartiers prioritaires
Disponibilité et écoute pour la mise en place des projet . Instance accessible
Accessibilité
le partenariat
L'écoute, le soutien, l'accompagnement, le suivi et la mise en lien avec tous les acteurs du territoire
Financement, accompagnement, facilitation et mise en relation avec les autres services de la ville ou de l'État, communication.

Selon vous, quelles sont les principales "lacunes" de la politique de la ville à Blois ?
Le suivi administratif des dossiers différents selon les financeurs
Je n'en vois pas
Manque de recul pour répondre à cette question

Il manque des projets à dimension environnementale, que ça soit inscrit comme un des objectifs prioritaires.
Implication des habitants concernés
trop administratif
Le manque de visibilité globale sur la connaissance des projets soutenus par les acteurs locaux afin de pouvoir mieux orienter nos publics, créer plus de partenariat et de transversalité. Ce n'est pas une "lacune" spécifique de la politique de la ville de Blois mais comme les structures porteuses de projets, ne communiquent pas de la même manière, la lisibilité générale n'est pas toujours simple.
Manque d'inclusivité à l'espace ville intégral
Tous les quartiers en difficulté ne sont pas représentés (Blois vienne)
La mise à disposition de plus de moyens matériels (ex: installation de scènes, chaises, ... par le service technique) car dans les associations nous avons des bénévoles qui parfois ne sont pas en capacités d'aider sur ce point et que nous n'avons pas toujours les véhicules appropriés pour aller chercher le matériel mis à disposition. Apporter une aide à la communication plus forte de chaque projet.
L'harmonisation et la coordination pour la mise en place d'un vrai outil de communication genre une plaquette (trimestriel ou semestriel) qui regroupe l'ensemble des activités des quartier par exemple ou de la ville. Renforcer le volet communication - mobilisation pour redonner aux habitants leurs habitudes de sortie comme avant la crise sanitaire.
Des fois ils sont décalés avec la réalité du terrain et les besoins réel sur le territoire
Disposer au niveau Politique de la ville au global d'une assise financière supérieure pour mener encore plus de projet.
évaluer les actions pour faire évoluer les projets à venir

Quelles sont vos suggestions pour renforcer le rôle et la place des associations dans la politique de la ville pour la prochaine contractualisation ?
La Politique de la Ville ok ! A quand La Politique de la Campagne ??
Initier des groupes de travail réguliers entre associations intervenantes en quartier prioritaire ainsi que des temps d'échanges informels
Simplifier les procédures pour que ce soit plus accessible
Gouvernance davantage collaborative
Une rencontre annuelle avec les acteurs locaux dont le/les projets ont le soutien de la politique

de la ville, pour plus de complémentarité.
Ce qui est toujours compliqué c'est d'avoir les informations en temps réel sur les activités des uns et des autres . La diffusion de l'information et sa disponibilité reste toujours un casse tête que ce soit pour diffuser ou pour rechercher des informations , notamment pour des actions dates à dates.
Renforcer et bien outiller le conseil Citoyen, encourager les stratégies de mise en place des collectifs associatifs. Impliquer les associations dans la communication mobilisation.
Des temps en commun un travail sur les objectifs et pourquoi pas mutualiser des grosses actions sur le territoire
Avoir des co-financeurs identifiés au-delà des bailleurs sociaux pour complémenter les possibilités d'action (association, mécénat, financement privé....)

Programme d'actions

Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité

Selon vous, comment la thématique de la lutte contre les discriminations et la promotion des égalités est-elle prise en compte dans le Contrat de Ville ? (actions menées, partenariats, associations agissant dans cette thématique, réunions thématiques, formations, etc.)
Par la formation et les actions menées
bien
les réunions thématiques sur la discrimination nous ont renforcé nos connaissances avec des intervenants de qualités
Réalisations de formations. Implications des associations dans la vie des quartiers et des activités de la Ville
En mettant cet axe en transversalité et financent des actions dans ce sens
Pas de vision globale des actions menées sur cette thématique pour donner un avis général. Au niveau de notre structure, via la formation et des projets valorisants les échanges interculturels.
non
Sur les actions de formation mais aussi sur le financement des activités de sensibilisation de cette thématique et autres projets comme la semaine ELLES etc.

Si vous deviez imaginer des préconisations sur la lutte contre les discriminations et la promotion des égalités pour le prochain Contrat de Ville, quelles seraient-elles ?
Les discriminations méritent une communication beaucoup plus importante pour espérer toucher les personnes qui ne se sentent pas concernées. je ne sais pas si cela existe mais créer des ateliers tous les ans pour les enfants dès l'école primaire jusqu'à l'entrée au lycée sur les 2 thématiques.
Solliciter et impliquer les habitants dans l'ensemble de leurs diversités sociales, professionnelles et culturelles
Valoriser les femmes musulman voilées dans leur implication la dynamique de quartierFaire des choses simples
Davantage d'expertise sur ces thématiques
monter des projets avec les habitants
réflexion à initier
Se référer au bilan annuel sortant des quartiers et créer des actions palliatives notamment sur la question du travail.

Animation sociale et culturelle

Selon vous, comment la thématique de sociale et culturelle est-elle prise en compte dans le Contrat de Ville ? (actions menées, partenariats, associations agissant dans cette thématique, réunions thématiques, formations, etc.)
Le soutien aux actions telles que Cultur'Hall en sont une preuve avérée
De notre côté, vu que cette thématique est la principale dans notre structure, elle est prise en compte par les actions menées et les partenariats tissés. Il manquerait l'organisation d'une réunion thématique pour informer les acteurs locaux des actions portées sur l'année. Cette remarque est valable d'une manière générale. Ce type de rencontre existe entre les acteurs sociaux et culturels au niveaux de la ville dans sa globalité. Mais, elle serait également intéressante entre acteurs des QPV afin de mieux orienter nos publics.
Soutien de plusieurs associations qui interviennent dans ce champ d'actions mise en place de proposition de formation
A travers la thématique animations sociales et culturelles plusieurs activités se sont réalisées dont des évènements culturels qui sont devenus aujourd'hui une attraction de l'agglomération,

voire nationale.

Si vous deviez imaginer des préconisations sur l'animation sociale et culturelle pour le prochain Contrat de Ville, quelles seraient-elles ?
Trouver le moyen de faire que tous se sentent concernés par la culture, plus de présence et de pratique artistique
Des préconisations à réfléchir et à construire ensemble par la mobilisation des habitants et des associations pour pouvoir les réaliser si elles prennent en compte les axes qui seront promus.
faire des choses simples ou tout à chacun se sent à sa place
Davantage d'expertise sur ces thématiques; Pérenniser les équipes
Continuer de développer la démarche "d'aller vers", (préconisation valable également dans d'autres thématiques) afin d'investir l'espace public, tout en construisant des projets participatifs, pour amener, entre autres, à faire tomber les micro-frontières des QPV
Encourager la diversité des activités et animations culturelles et artistiques dans les quartiers et diversifier l'offre de programmation dans les maisons de quartiers en impliquant les associations dans l'alimentation des contenus en leur mettant à disposition au moins une date par année pour construire les contenus ensemble et accentuer la dimension participative.

Sport

Selon vous, comment la thématique du sport est-elle prise en compte dans le Contrat de Ville ? (actions menées, partenariats, associations agissant dans cette thématique, réunions thématiques, formations, etc.)
Pas d'avis précis mais il me semble qu'il y a des propositions, est-ce que celles-ci sont suffisamment utilisées par les concernés ?
sentiment que cet axe n'est pas vraiment travaillé
Pas de vision globale des actions menées sur cette thématique pour donner un avis général.
secteur que je connais moins
La thématique du sport devrait avoir une place plus importante, notamment en ce qui concerne les projets innovants
A travers la thématique sport et loisirs

Si vous deviez imaginer des préconisations sur les pratiques sportives pour le prochain Contrat de Ville, quelles seraient-elles ?
Vulgariser les activités sportives à tous les niveaux et les rendre accessibles à tous les âges sans que les habitants ne soient obligés d'être adhérents à un club, une fédération.
Initier des tournois sportif plus régulièrement sur l'espace public, sans inscription préalable, des agrès sportifs sur l'espace public
Amener à une pratique plus féminine et plus innovante
Le calendrier est bien fourni, juste diversifier les disciplines sportives et parfois y associer des activités artistiques..

Santé

Selon vous, comment la thématique de la santé est-elle prise en compte dans le Contrat de Ville ? (actions menées, partenariats, associations agissant dans cette thématique, réunions thématiques, formations, etc.)
bien
Pas de vision globale des actions menées sur cette thématique pour donner un avis général.

Si vous deviez imaginer des préconisations sur la santé et l'accès aux soins pour le prochain Contrat de Ville, quelles seraient-elles ?
Mener des campagnes sur les soins
Mettre l'accent sur les actions de prévention de la santé mentale

Médiation et accès aux droits

Selon vous, comment la thématique de la médiation et l'accès aux droits est-elle prise en compte dans le Contrat de Ville ? (actions menées, partenariats, associations agissant dans cette thématique, réunions thématiques, formations, etc.)

bien
Oui.
Pas de vision assez globale de toutes les actions menées sur cette thématique. Nous avons beaucoup de demandes dans notre structure, auxquelles nous répondons ou nous orientons vers des partenaires. Des réunions thématiques seraient peut-être intéressantes afin de savoir quels points communs, quelle complémentarité nous avons entre nous.
mise en place de permanences par les différentes associations

Si vous deviez imaginer des préconisations sur la médiation et l'accès aux droits pour le prochain Contrat de Ville, quelles seraient-elles ?
Accès aux droits , continuer à améliorer la communication et les interactions entre les différents acteurs

Citoyenneté

Selon vous, comment la thématique de la citoyenneté est-elle prise en compte dans le Contrat de Ville ? (actions menées, partenariats, associations agissant dans cette thématique, réunions thématiques, formations, etc.)
Oui
Plus de participatif
Pas de vision globale des actions menées sur cette thématique pour donner un avis général.

Si vous deviez imaginer des préconisations sur la citoyenneté pour le prochain Contrat de Ville, quelles seraient-elles ?
Revoir la campagne sur l'engagement associatif des jeunes. Et la responsabilité citoyenne des habitants. Mener des actions de proximité qui mobilisent les habitants autour et sur leur lieu de vie
conseil citoyen avec ceux qui ne se sentent pas forcément concernés

Transition écologique

Selon vous, comment la thématique de la transition écologique est-elle prise en compte dans le Contrat de Ville ? (actions menées, partenariats, associations agissant dans cette thématique, réunions thématiques, formations, etc.)
participatif collectif
Pas de vision globale des actions menées sur cette thématique pour donner un avis général.

Si vous deviez imaginer des préconisations sur la transition écologique pour le prochain Contrat de Ville, quelles seraient-elles ?
Pour qu'une préconisation soit réalisable, il faut une réflexion collective sur la thématique de écologie pour évoluer vers une conception commune des actions à mener
jardins partagés
Sensibilisation à la consommation en circuit court, à l'utilisation de produits moins toxiques
Valoriser le côté économique de certaines actions écologiques

A vous la parole

Cette rubrique est dédiée à vos réflexions diverses, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et/ou questions. Si vous souhaitez que ce questionnaire ne soit pas anonyme, n'hésitez pas à mentionner vos coordonnées (structure, nom, prénom, mail)
charlyne BATTISTINI 06 73 57 84 39
Là maintenant tout de suite, je n'en ai pas trop mais si j'en ai, j'en ferai part par mail ultérieurement. Merci pour ce questionnaire.
Globalement le CDV est très utile pour nous association car grâce à lui nous avons les moyens de mettre en oeuvre des actions sur le quartier et territoire. Mais il est aussi bien de nous donner l'opportunité de mener des activités dans d'autres espaces pour attirer du public différent de celui des quartiers et apporter encore plus de la diversité dans les contenus globaux de programmation qui déjà de grande qualité. Le personnel est sympa, réceptif et nous facilite notre

accès vers les services de la ville et soutient une communication de nos activités. Il est juste bien de penser à des stratégies de mobilisation car généralement les activités sont bien communiquées mais les publics ne sont pas mobilisés. Nous vous félicitons et encourageons un autre CDV qui continuera à donner vie à nos actions dans les quartiers et apporter de l'animation et donner de l'espoir aux habitants. Pour notre part c'est grâce au CDV que notre Festival FIGAS existe aujourd'hui car il est le premier bailleur à nous faire confiance. Et disons le seul aujourd'hui avec la Ville de Blois et l'État qui nous ont accompagné jusqu'à ce que l'évènement prenne actuellement ces proportions. Pour cela, nous disons merci au CDV Merci à la Ville de Blois Merci à la Préfecture Merci à toute l'équipe particulièrement à Ilanaka Alberola et à Nassiri ATTAR
Pour Afrik'Consult Latsouck NDIAYE afrikconsult41@gmail.com
Il serait bien d'obliger les associations à travailler ensemble sur des projets communs
Les QPV de Blois sont une ville dans la ville, mais dans une petite ville. Les acteurs locaux oeuvrent pour la mise en place d'actions en faveur des habitants des QPV et c'est primordial. Mais au vu de la taille de la ville de Blois, il serait également important de créer des évènements où la mixité avec les habitants des autres quartiers de la ville serait plus présente, et ce dans les deux sens.
Maison de Bégon - Loredana MÉCHIN - loredana.mbegon@gmail.com
Je n'ai pas pu répondre aux questions précédentes, par thématique, n'ayant pas une connaissance assez globale et transversale des actions soutenues par le CDV. Est-ce dû à un manque de communication de la part de l'équipe CDV ou à un manque de curiosité de ma part ? Ou un peu des deux...?
Loredana- Maison de Bégon - Test 1

Thème 1. Présentation générale

Sur quel territoire est implanté votre conseil citoyen (quartier, ville) ?	
A quel collège appartenez-vous (collège « habitants » ou « acteurs locaux et représentants associatifs ») ?	
Selon quelles modalités avez-vous rejoint le conseil citoyen (tirage au sort ou volontariat) ?	

Thème 2. Participation aux instances

Votre conseil citoyen est-il associé aux instances de pilotage de la politique de la ville (dont celles relatives au renouvellement urbain ? o Si oui, selon quelles modalités ? o Celles-ci permettent-elles une participation effective et une prise en	

compte de la parole des membres du conseil citoyen ?	
Quels sont, selon vous, les facteurs qui favorisent ou qui freinent le fonctionnement et la participation du conseil citoyen ?	
Comment qualifieriez-vous vos relations avec les acteurs du contrat de ville (bailleurs, collectivités, Etat) ?	

Thème 3. Fonctionnement

Pensez-vous que votre conseil citoyen dispose de moyens nécessaires à son fonctionnement. ? Si non, pourquoi ?	
Comment est animé votre conseil citoyen ? est-ce satisfaisant ?	
Avez-vous bénéficié de formations ? Si oui, sur quels sujets ? d'autres auraient-elles été nécessaires ?	

Les c sont-

Le co projet
Avez- déma territo exem
Comn adapt
Et si partic priori acteu mobil

Autres commentaires :

6. Grille entretien signataires

7 signataires ont été interrogés :

- le Conseil Départemental 41
- 3F Centre val de Loire
- l'Agence Régionale de Santé
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Loir&Cher Logement
- Pôle Emploi
- Terres de Loire Habitat
- Agglopolys

Guide d'entretiens signataires / acteurs 1er cercle

Objectifs : Obtenir toutes les informations clefs sur le contrat de ville, sur différents sujets

Sur la gouvernance :

Ce qui a fonctionné (faits et opinions)	Les difficultés, les échecs

Sur la participation des habitants (conseil citoyen)

Ce qui a fonctionné (faits et opinions)	Les difficultés, les échecs

Sur la participation des habitants (autres actions/volets que le conseil citoyen) :

Les actions structurantes, innovations, bonnes pratiques, réussites	Les difficultés, questions, blocages

Sur la mobilisation du droit commun :

Les acquis du CDV	Les difficultés, questions, blocages

Sur la programmation :

Les acquis du CDV	Les difficultés, questions, blocages

Sur la place des associations dans la politique de la ville :

Les acquis du CDV	Les difficultés, questions, blocages

Sur l'enjeu 5 du Contrat de Ville : Animation sociale et culturelle, médiation, accès aux droits, aux soins, au sport

Les acquis du CDV	Les difficultés, questions, blocages

Sur les enjeux transversaux du Contrat de Ville : Égalité des genres, transition écologique, citoyenneté

Les acquis du CDV	Les difficultés, questions, blocages

Les autres effets indirects du Contrats de ville

- …
- …
- …
- …

Les propositions pour améliorer la politique de la ville jusque fin 2023 – Et après !

- …
- …
- …
- …

7. Grille entretien élus – DGS – DGA

Guide d'entretiens signataires / acteurs 1er cercle

Objectifs : Obtenir toutes les informations clefs sur le contrat de ville, sur différents sujets

Sur la contractualisation :

Est-ce que les caractéristiques de la convention cadre du Contrat de Ville 2015-2020 vous semblent pertinentes ? • La géographie prioritaire • La prise en compte des quartiers de veille (Quinière et Cornillettes) • L'instauration d'un nouveau conseil citoyen • Le calendrier de l'appel à projet annuel

Sur la gouvernance :

Quelles sont, d'après vous, les forces et faiblesses de l'animation actuelle par la Ville et la Préfecture ? (citer exemples) **Avez-vous des remarques à propos des autres signataires / financeurs ?**

Pour vous, quels sont les axes prioritaires de progression sur la gouvernance pour les années à venir? (Prioritaire / D'actualité mais pas prioritaire / Pas d'actualité)
Perfectionner l'évaluation du dispositif et des actions
La participation citoyenne
La politique locale de sécurité et de prévention de la délinquance
Renforcer l'implication de la Région
Renforcer l'implication du Département
Renforcer l'implication des bailleurs
Élargir la gouvernance au monde de l'entreprise (chartes, structuration du mécénat...)

Sur la participation des habitants (Conseil Citoyen et autres actions/volets)

Les actions structurantes, innovations, bonnes pratiques, réussites	**Les difficultés, questions, blocages**

Sur la mobilisation du droit commun :

La mobilisation du droit commun de l'État depuis la signature du Contrat de Ville vous paraît-elle efficace ? Réelle ? Inexistante ? Quels domaines ?

Les politiques de la Région vous ont-elles semblé particulièrement mobilisées depuis la signature du Contrat de Ville ? Quels domaines ? • Aides à l'investissement (numérique, petite enfance, santé, sports et culture, rénovation thermique, espaces publics) • Développement économique • Orientation et formation/apprentissage • Mobilités • Accès aux fonds structurels européens

Les politiques du Département vous ont-elles semblé particulièrement mobilisées sur le territoire prioritaire depuis 2019? (Oui, de façon satisfaisante / Oui, mais insuffisamment / Non, pas spécifiquement / Pas d'information) Aides à l'investissement Enfance, Familles Insertion socioprofessionnelle Dépendance, Personnes âgées, Handicap
La mobilisation du Droit Commun au niveau de la Ville et de l'agglo vous semble t-elle efficace ? Réelle ? Inexistante ? Quels domaines ?

Sur la programmation :

Les acquis du CDV	Les difficultés, questions, blocages

Sur la place des associations dans la politique de la ville :

Les acquis du CDV	Les difficultés, questions, blocages

Sur l'enjeu 5 du Contrat de Ville : Animation sociale et culturelle, médiation, accès aux droits, aux soins, au sport

Les acquis du CDV	Les difficultés, questions, blocages

Sur les enjeux transversaux du Contrat de Ville : Égalité des genres, transition écologique, citoyenneté

Les acquis du CDV	Les difficultés, questions, blocages

Qu'est-ce qui selon vous permettrait une réelle amélioration durable de la situation du quartier prioritaire ?

Quels sont selon vous les axes de progrès en terme de moyens employés par la Politique de la Ville pour être pus efficaces ?
Ex : Optimiser les moyens affectés à l'ingénierie et à l'animation Pérenniser les ressources pour certaines actions emblématiques (PRE, culture…) Accompagner les porteurs de projets pour optimiser leur modèle économique et ainsi réduire la dépendance aux subventions Contrat de ville

Parmi les politiques suivantes menées par la Ville et l'Agglo sur le territoire, lesquelles vous semblent concernées et mobilisées? (Concernée par la politique de la ville / Actuellement mobilisée / Doit être davantage mobilisée à l'avenir)
École & animation péri et extrascolaire
Politique Jeunesse, vie étudiante
Petite enfance
Centres sociaux
Démocratie locale
Santé
Sécurité et tranquillité publique
Services administratifs à la population
Transports collectifs
Nouvelles Mobilités
Tourisme
Développement durable
Culture (patrimoine et événementiel)
Culture (bibliothèques)
Culture (médiation culturelle)
Développement économique, commerces
Coopération internationale
Propreté & espaces verts

Souhaitez-vous aborder d'autres enjeux ou perspectives non évoquées plus haut?

Contrat de ville de Blois 2015-2020

Évaluation à mi-parcours
Mars 2019

VILLE DE BLOIS – SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE – 02 54 51 31 00

Introduction

L'évaluation du Contrat de Ville 2015-2020 est prévue par la loi n° 2014-173 de programmation de la politique de la ville du 21 février 2014. La démarche d'évaluation *à mi-parcours* est inscrite dans le cadre de référence méthodologique de l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV) mentionné par cette même loi comme étant le cadre d'action de la structure locale chargée de l'évaluation du dispositif.

Le Contrat de Ville de Blois 2015-2020 intègre des évolutions dans la gouvernance des dispositifs de la politique de la ville, avec notamment l'instauration d'un Conseil citoyen dans le quartier prioritaire et une participation renforcée des bailleurs sociaux sur le volet social. La programmation de l'appel à projets, qui s'est considérablement enrichie depuis la fin de la période précédente, nécessite de mener une réflexion sur l'animation partenariale et sur la cohérence des actions entre elles et par rapport aux moyens de droit commun. Il apparaissait donc nécessaire, à deux ans de l'échéance de la convention-cadre, de disposer d'un outil d'évaluation et de prospective pour l'après-2020.

Au delà d'une obligation légale pour la collectivité, il s'agit donc de disposer d'un outil partagé d'aide au pilotage stratégique du Contrat de Ville pour les prochaines années.

Pour ce faire, la présente évaluation à mi-parcours permet de disposer collectivement d'un état des lieux partagé, actualisé, et des perspectives d'évolution dans trois périmètres identifiés comme stratégiques pour le

Contrat de Ville :

- l'Emploi, et en particulier l'accompagnement socioprofessionnel, identifié par le comité technique comme le champ prioritaire dans ce domaine;
- la réussite éducative ;
- la gouvernance du dispositif et la participation citoyenne.

La dimension collective de cette évaluation, qui a associé plusieurs dizaines de professionnels et d'habitants durant plusieurs mois, permet d'enrichir la réflexion et de fédérer les parties prenantes du Contrat de Ville autour d'objectifs et engagements futurs.

Évaluation à mi-parcours du CDV – définition du périmètre d'évaluation pour l'enjeu 3 Emploi / Insertion
Comité technique du 2 juillet 2018

	Enjeu 3 – Emploi & Insertion		
Champs d'intervention :	Accompagnement de 1er niveau Accompagnement socioprofessionnel des publics les plus éloignés de l'emploi	A LIRE CIDFF BGE ISMER	*5 votes*
	Remise à niveau Formation sociolinguistique, et savoirs & compétences de base	A LIRE Maison de Bégon CRIA 41 Parenthèse Auto-école sociale ACCV	*2 votes*
	Mise en réseau Mise en réseau des demandeurs d'emploi, employeurs et organismes de formation	Maison de l'Emploi (Forum, Rallye) Mission locale (ateliers de préparation, référent quartiers QPV)	*1 vote*
	Premiers pas vers l'emploi et la formation Découverte des métiers & activités Remobilisation des jeunes décrocheurs ou en risque de décrochage Emploi saisonnier	Chambre des Métiers et de l'Artisanat ACESM Prévention spécialisée Maison de l'Emploi – TransVaLoire	*4 votes*

La liste des questions évaluatives définies par le comité technique du 2 juillet 2018 est disponible en annexe n°1.

Évaluation à mi-parcours du CDV : organigramme général

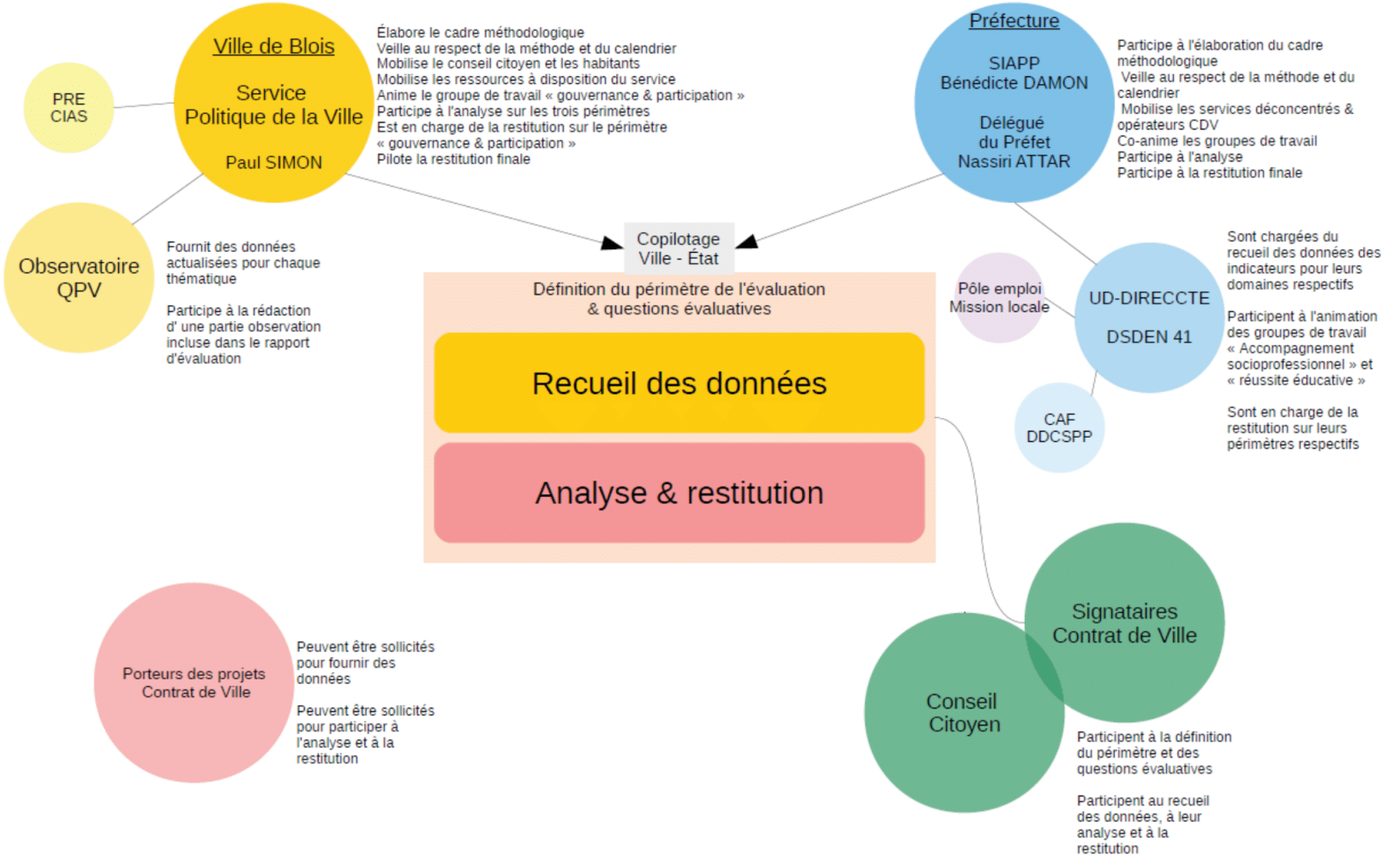

Organisation du travail : planning prévisionnel général

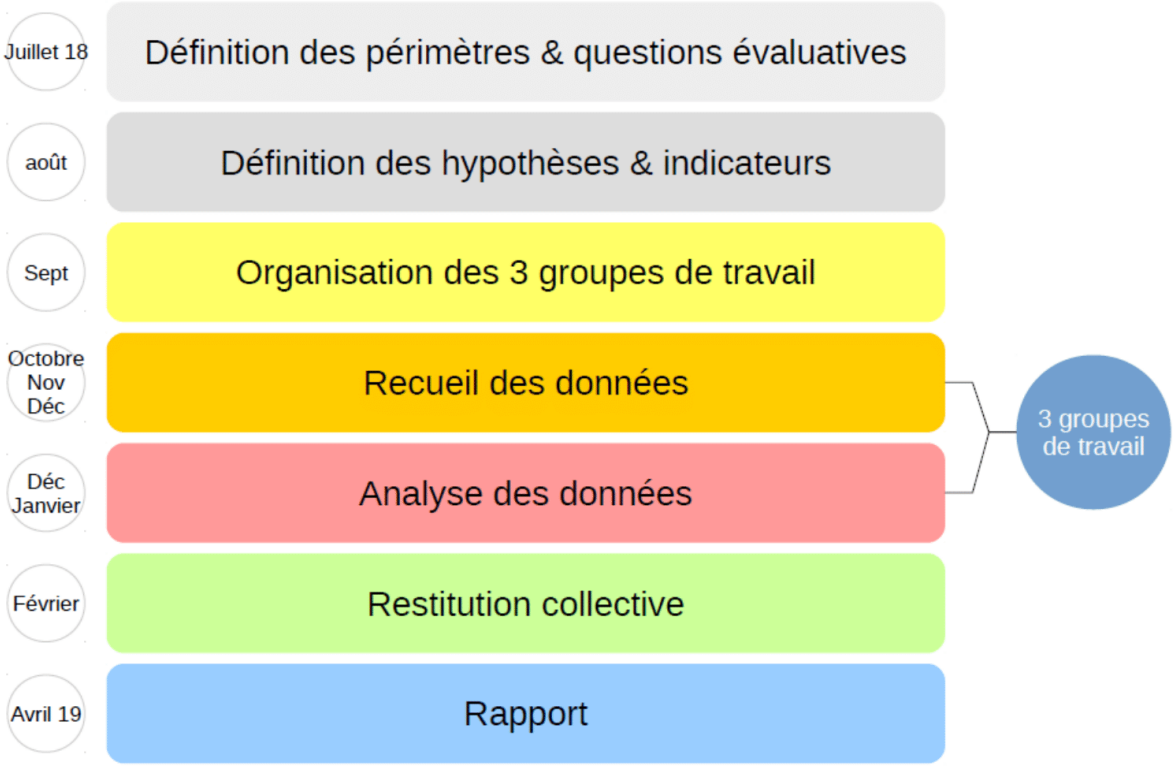

Méthodologie

Planning des groupes de travail

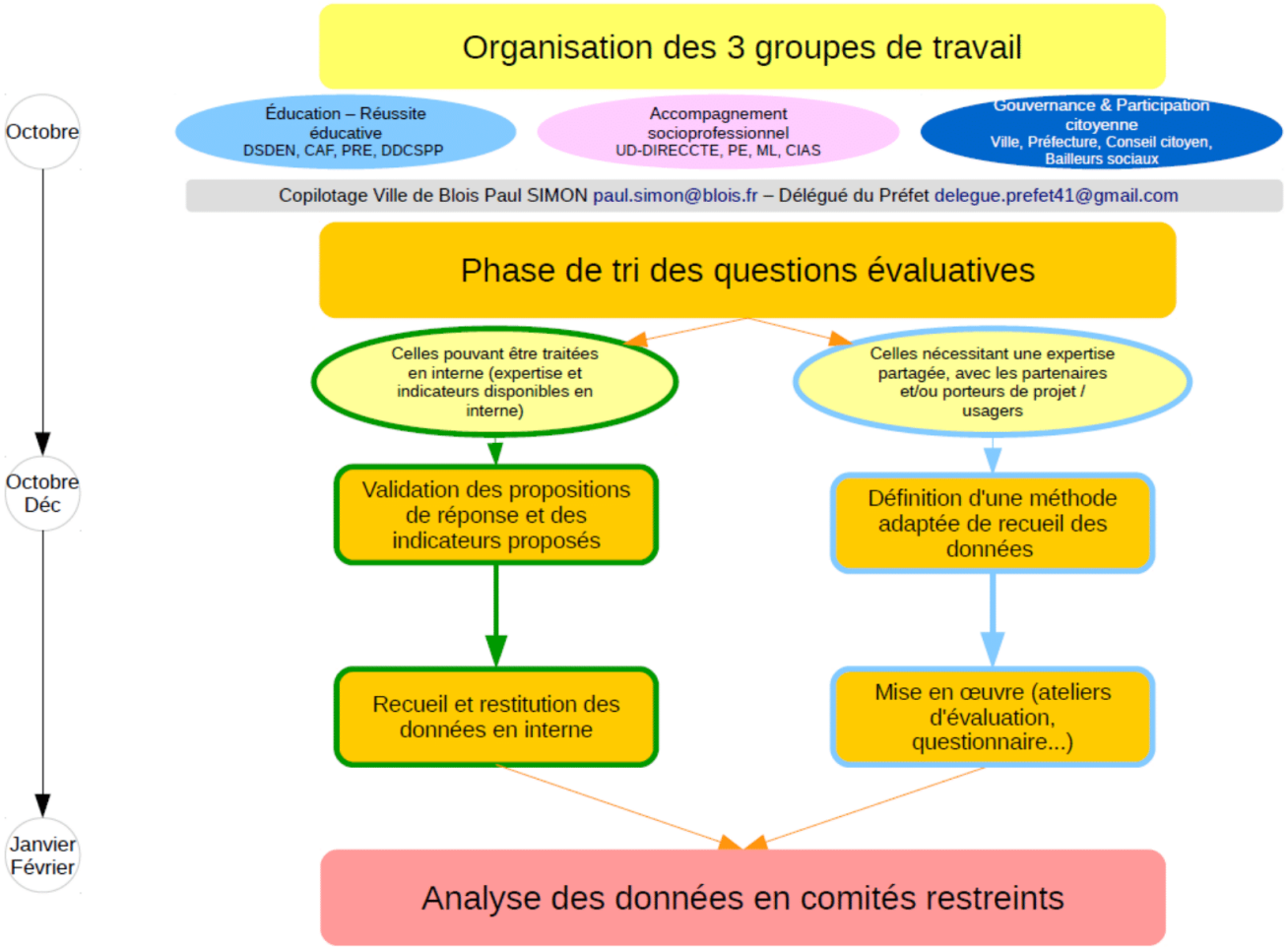

Ville de Blois – Service Politique de la ville. Contact : 02 54 51 31 00

Méthodologie

Les questions nécessitant une expertise partagée ont fait l'objet d'un travail plus collectif, à l'aide de questionnaires et d'ateliers :

Réussite éducative	
Questionnaire en ligne diffusé en novembre et décembre 2018 : 7 répondants (6 personnels Éducation nationale et 1 Prévention spécialisée) 1 seul participe aux instances du Contrat de Ville proprement dite ; les autres sont indirectement impliqués à travers les instances propres au PRE ou aux relations Ville- écoles. Pas de réponse de la part des associations sollicitées agissant sur ce champ (ZUPdeCo, Blois Football 41)	EPRE thématique du 15 octobre 2018 à la MDCS : - 7 professionnels de l'Education nationale - 5 professionnels de la MDCS - 5 professionnels de la Ville de Blois - 1 éducatrice du SPS - 4 agents du PRE
Les réponses recueillies ont ensuite été analysées et confrontées par un comité de travail Ville de Blois / Préfecture / DSDEN	

Accompagnement socioprofessionnel	
Questionnaire en ligne diffusé en novembre et décembre 2018 : 13 répondants : 3 porteurs de projet sur le champ de l'ASP, 6 porteurs de projet sur un autre champ du domaine de l'Emploi, 4 signataires du Contrat de Ville 7 sur 13 sont impliqués dans une instance partenariale en matière d'Emploi/Insertion.	Atelier du 26 septembre 2018 : 17 répondants ont participé à cet atelier organisé dans le cadre de la rencontre Contrat de Ville. Parmi eux se trouvaient des signataires du Contrat de Ville et des porteurs de projets dans le domaine de l'Emploi.
Les réponses recueillies ont ensuite été analysées et confrontées par un comité de travail Ville de Blois / Préfecture / UD DIRECCTE	

Gouvernance & Participation citoyenne	
Questionnaire en ligne diffusé en novembre et décembre 2018 : 6 répondants, tous membres du comité de pilotage : • 2 agents Ville de Blois • 2 agents de la Préfecture de Loir-et-Cher • 2 représentants des bailleurs sociaux	Conseil citoyen - Atelier du 17 octobre 2018 : 9 conseillers citoyens participants : • 6 membres du collège « Habitants » • 3 membres du collège « Forces vives »
Les réponses recueillies ont ensuite été analysées et confrontées par un comité de travail Ville de Blois / Préfecture	

Les suites de l'évaluation à mi parcours : l'élaboration d'un protocole

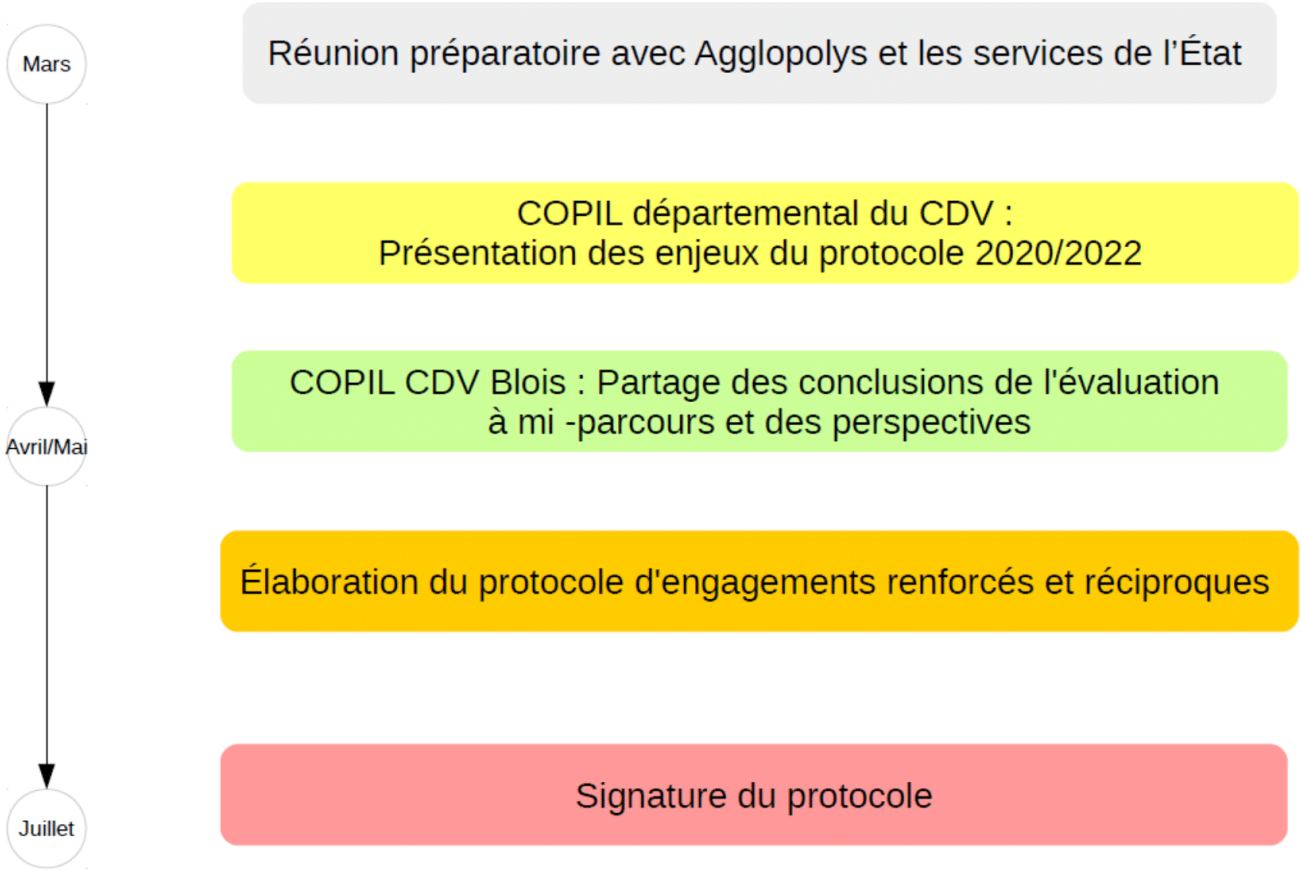

1/ Réussite éducative

Réussite éducative – Synthèse

Situation du quartier prioritaire de Blois sur le plan éducatif

Les données statistiques montrent que le quartier prioritaire (QPV) de Blois est, du fait de sa particularité sociodémographique, particulièrement concerné par les questions éducatives. En effet, le QPV concentre plus de la moitié des naissances de la commune et une forte proportion des scolarisations en maternelle, primaire et collège.

43 % des 4 600 enfants scolarisés dans les écoles publiques à Blois le sont dans un établissement situé dans le QPV (REP+). Depuis la rentrée 2017, les classes de CP y sont dédoublées, faisant chuter les taux d'encadrement (- 1,6 point). En 2018, les classes de CE1 ont également été dédoublées sur les écoles REP +.

Les effectifs scolaires dans les quartiers suivis ont encore augmenté cette année, contrairement aux autres quartiers (en baisse).

Le QPV abrite deux collèges regroupant 30 % des collégiens scolarisés à Blois (dans le public), soit 780 élèves. Les taux d'encadrement y sont particulièrement faibles : moins de 20 élèves par classe contre 25 en moyenne dans les 3 autres collèges de la ville.

RÉPARTITION DES NAISSANCES DOMICILIÉES À BLOIS EN 2017

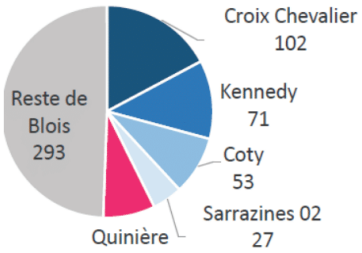

Source : Ville de Blois, Etat civil

SCOLARISATION DES MOINS DE 3 ANS (NB D'ENFANTS SCOLARISÉS EN TPS)

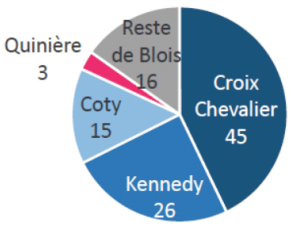

Source : DSDEN - 2017-2018

NOMBRE D'ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DES QUARTIERS [1]

	2017-2018	Évolution entre 2012 et 2017	
QPV	1 981	+ 174	+ 9,6 %
Quinière	622	+ 21	+ 3,5 %
Cornillettes	230	+ 70	+ 43,8 %
Quartiers observés	**2 833**	**+ 265**	**+ 10,3 %**
Reste de Blois	**1 803**	**- 10**	**- 0,6 %**

Source : DSDEN - 2017-2018

Voir en détail le tableau de bord statistique de l'Observatoire des quartiers prioritaires en annexe n°1.

Pertinence (contenu, périmètre, durée)	Le contenu du PRE est bien réparti entre 5 thématiques qui permettent d'appréhender les situations de façon globale : la parentalité, la réussite scolaire, la culture, le volet santé et la coordination. Une trentaine d'ateliers hebdomadaires sont proposés : accompagnement à la scolarité, théâtre, arts plastiques, jeux, éveil musical, relaxation… Des stages sont aussi animés durant les vacances : équitation, radio, danse, mini-séjour théâtre, tennis, pêche… Une centaine d'enfants participent à des sorties culturelles (cirque, théâtre, match de basket, concert…).

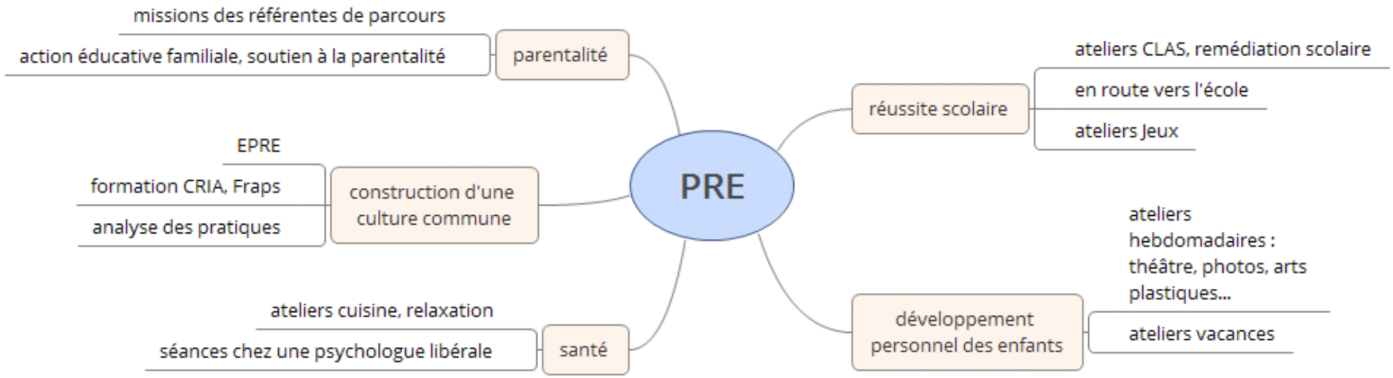

Chiffres 2018

Répartition territoriale (%)

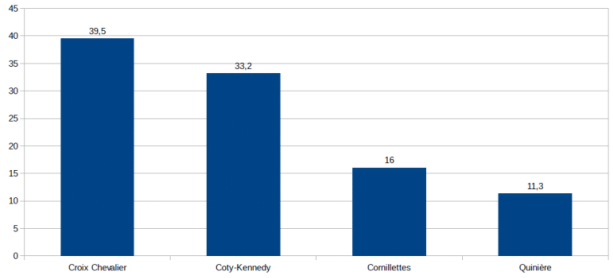

- 72,7 % des enfants/adolescents sont accompagnés dans les quartiers prioritaires REP+
- 27,3 % des enfants/adolescents sont accompagnés dans les quartiers de veille active
Fortes demandes sur le quartier Croix-Chevalier (quartier étendu, plusieurs écoles ...)

Répartition par établissement scolaire (%)

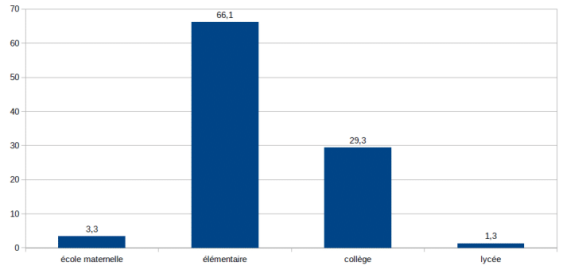

- hausse de la part des enfants scolarisés en école élémentaire et baisse de la part des collégiens

	Les professionnels qui interviennent dans le cadre du PRE bénéficient également de formations et d'échanges de pratiques permettant d'améliorer le dispositif au bénéfice des enfants et des familles. Le périmètre géographique d'éligibilité au PRE permet de toucher l'ensemble des enfants et adolescents des quartiers prioritaires grâce à une double entrée : être scolarisé dans l'un des établissements situés dans le QPV ou dans l'un des quartiers de veille, ou être domicilié dans le QPV ou dans l'un des quartiers de veille. La fixation de l'âge limite de suivi à 16 ans permet de toucher également quelques élèves en transition du collège au lycée. La durée des parcours est plus problématique. Actuellement, deux options de durée sont proposées initialement dans le cadre de la commission EPRE : • un parcours court de 6 mois, qui peut être prolongé sur appréciation du référent de parcours ; • un parcours long de plus de 6 mois, à durée indéterminée mais limité à 3 ans depuis le 1er semestre 2018. La décision de prolongation d'un parcours court n'est pas prise en commission, pas plus que la fin d'un parcours long. Le référent de parcours, qui a la meilleure connaissance des situations, prend la décision après avoir sollicité l'avis des partenaires. Des réunions de l'équipe du PRE permettent toutefois d'échanger sur les situations et sur les actions de soutien. Il a également été expérimenté la présentation des « situations complexes » en équipe pluridisciplinaire EPRE en 2016 afin de s'interroger collectivement sur la suite du parcours à donner. La durée moyenne d'un parcours est, en 2018, de 24 mois. Face à la saturation liée au nombre de situations en attente, un système de préselection avait été envisagé, mais ce scenario n'a pas été retenu par l'équipe du PRE. Toutefois, en 2018, les critères d'entrée ont été retravaillés. *Le dernier rapport d'activité du Programme de réussite éducative est disponible en annexe n°2.*
Interconnaissance et coordination des acteurs	L'interconnaissance et la coordination entre les services de l'Éducation nationale et l'équipe du PRE est plutôt bonne. Dans le cadre des équipes éducatives dans les écoles, le directeur convoque les parents des enfants concernés, ainsi que les acteurs qui interviennent auprès de l'enfant : psychologue, assistants sociaux, enseignants, équipe PRE. Le PRE anime chaque année en moyenne une quinzaine de réunions dont deux EPRE plénières. Cette régularité permet aux différents membres de se rencontrer et de tisser un réseau partenarial. Avant chaque EPRE, les partenaires présentent leurs actualités (projets et dispositifs, réorganisations…). Cependant, la récurrence des EPRE doit être optimisée, ainsi que leur format : • davantage portées sur des thématiques/problématiques ciblées • donnant lieu à une redescente d'information et des réponses aux problèmes soulevés En 2018, ce travail sur le format des EPRE a été entamé : durée réduite des réunions, discussions thématiques (évaluation…)

Répartition des orientations des enfants/adolescents vers le PRE par partenaire, et typologie des décisions des EPRE en 2017-18:

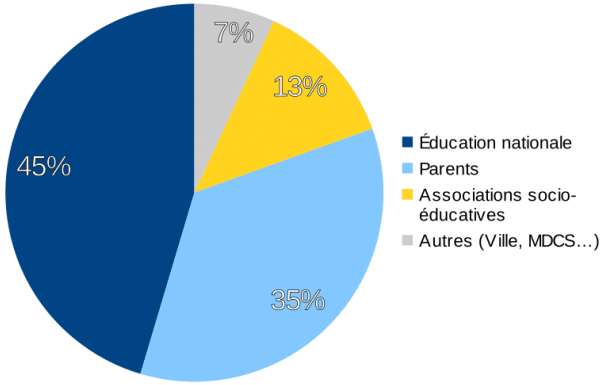

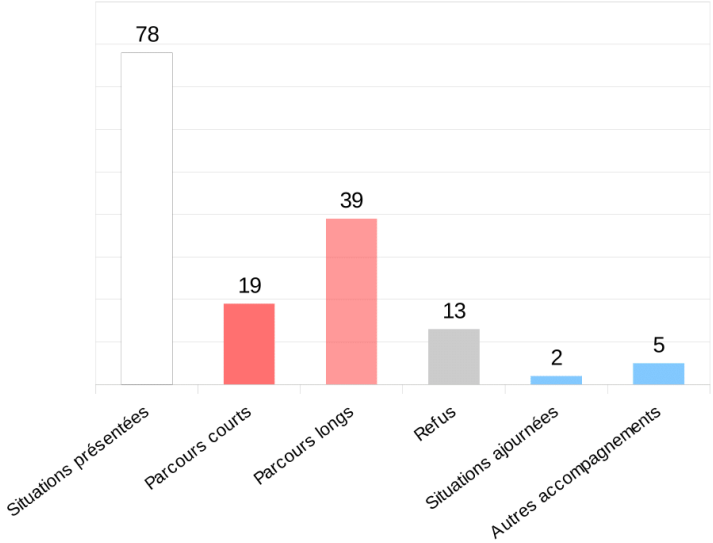

Les référentes de parcours, qui ont une bonne connaissance des actions menées par les différents intervenants sur le territoire, font beaucoup de réorientations vers le droit commun. Elles participent régulièrement aux différentes animations et actions dans les quartiers (animations Des Lyres d'Hiver et d'Été, zones d'animations temporaires, Quartiers d'été, On joue ensemble…). Elles sont reconnues et sont très sollicitées pour accueillir et orienter les publics. Il en résulte qu'une part substantielle du temps de travail des référentes est dédiée à cette fonction d'accueil, de filtre et de réorientation pour les publics, notamment des nouvelles familles, au détriment du suivi des situations et de l'accompagnement des familles des enfants bénéficiaires. L'état des lieux prend beaucoup de temps (d'où la décision de limiter le nombre de parcours par référente à 60 situations).

Il ressort des échanges que le rôle des assistants sociaux du Conseil départemental et que leur protocole d'intervention est méconnu ou mal compris.

Les personnels de l'Éducation nationale ont, quant à eux, une connaissance moyenne des autres actions de réussite éducative figurant dans la programmation Contrat de Ville en dehors du PRE (Zup de Co, associations sportives). Pour autant, les actions partenariales dans le cadre du PRE, mais aussi dans le cadre des REP+, leur ont permis de mieux appréhender le tissu associatif local et les structures socio-éducatives du territoire.

Focus → ZUP de Co : au cours de l'année scolaire 2017-2018, 150 élèves ont été accompagnés en tutorat individuel et/ou collectif dans le quartier prioritaire de Blois, de la CM2 à la 3e. Le détail des bilans 2017-2018 sont à retrouver en annexe n°3.

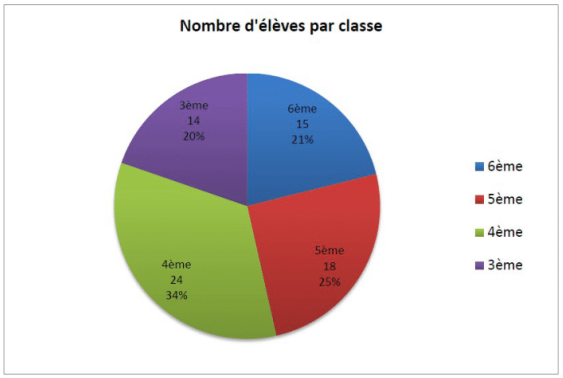

Il y a 44 filles et 27 garçons : 62 % de filles – 38 % de garçons.

Collège Rabelais (2017-2018)

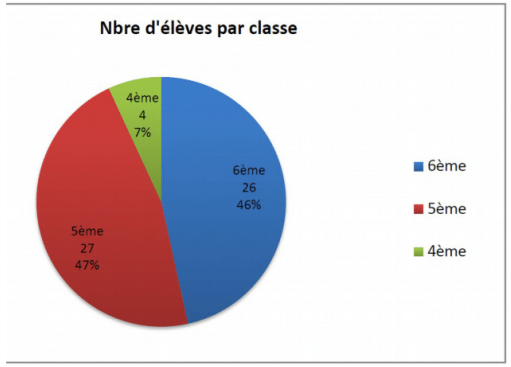

26 garçons : 55 % de filles – 45 % de garçons.

Collège Bégon (2017-2018)

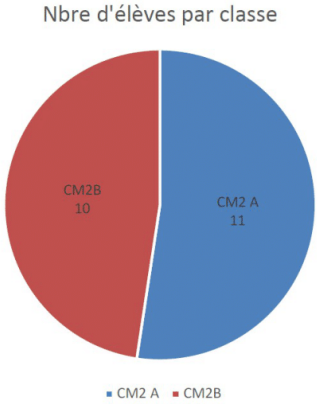

École Jules Ferry (2017-2018)

Les répondants sont unanimes pour reconnaître l'importance de ce travail partenarial et de l'interconnaissance pour traiter la question de la réussite éducative par plusieurs entrées.

Préconisations :

- un répertoire des activités en droit commun et des dispositifs propres à l'EN. Peut-être adapter un guide social sur la réussite éducative et les actions mises en place dans ce domaine.
- une fiche explicative des missions de chaque intervenant dans les actions de réussite éducative; clarifier les rôles
- trouver un équilibre entre le temps de premier accueil et d'état des lieux des situations, et le temps de mise en place et de suivi des parcours actifs
- définir des temps de rencontre entre professionnels avec les autres intervenants (ZupdeCo...)
- renouveler les rencontres parents, partenaires, enseignants dans les différents établissements REP+ qui favorisent la connaissance par les familles des actions et dispositifs
- étudier la faisabilité d'un comité local du Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

Implication et satisfaction des parents	Dans le cadre du PRE, les parents sont associés aux parcours de leurs enfants à plusieurs niveaux : • plusieurs entretiens avec le référent de parcours avant l'entrée dans un parcours et dans le suivi. Échanges sur le contenu du parcours à suivre par leurs enfants • contractualisation / accord formel des parents pour l'entrée en parcours . Cependant, il y a des problèmes récurrents de compréhension et de lecture • participation aux activités, forte adhésion sur certains temps forts (fête du PRE) • aucune décision ne peut être prise sans l'accord des parents. Ils sont associés à chaque étape du parcours et sont à la fois acteurs et bénéficiaires du dispositif. Il n'y a, en revanche, pas d'évaluation formalisée du dispositif par les parents à l'issue du parcours (pas de questionnaire de fin de parcours). Le bilan est fait de façon informelle entre les familles et les référentes de parcours. Sur la parentalité, il existe des actions en droit commun : On joue ensemble et On papote ensemble avec le RASED et l'école Croix-Chevalier ; les actions parentalité de l'association Etamine avec le soutien du REAAP et de la CAF notamment à Quinière et aux Cornillettes. Ces actions complètent les actions éducatives familiales (AEF) menées dans le cadre du PRE par le CRIA 41 aux Cornillettes (depuis 2014), à l'espace Mirabeau (depuis 2016) et à la Médiathèque (depuis 2018). Actions de la PMI dans les écoles maternelles ? Actions dans les multi-accueils ? *Les temps forts où sont impliqués les parents :* *Sorties, ateliers, fête du PRE, Actions éducatives familiales, ZAT, Fête des Habitants...* Il est à noter en revanche que, contrairement à une préconisation issue d'une circulaire ministérielle de 2016, les parents ne sont pas, à ce jour, présents en comité de pilotage. Une proposition a néanmoins été faite pour que les parents puissent, à l'avenir, être associés au pilotage du dispositif. Préconisations : • imaginer un format d'enquête de satisfaction, notamment à la fin des parcours • définir les modalités d'une participation des parents au pilotage du PRE

PRE et dispositifs de droit commun	L'approche globale et sociale de la réussite éducative dans le cadre du PRE peut générer une sur-sollicitation par les familles et les enseignants, alors que d'autres actions et dispositifs existent par ailleurs en dehors du PRE. Deux éléments renforcent cet effet : • d'une part les moyens limités des dispositifs de droit commun. Une augmentation du nombre d'assistants sociaux disponibles serait appréciable. • d'autre part une certaine méconnaissance de la part des acteurs : nécessiterait un guide/répertoire des actions L'engorgement rapide des dispositifs en droit commun entretient l'afflux du public vers le PRE. Une mauvaise information peut jouer également. Cela a notamment fait augmenter le nombre d'enfants en liste d'attente avant une présentation en EPRE. Il est nécessaire d'être vigilants car certains partenaires ou parents sollicitent parfois les référentes de parcours pour remplir des dossiers relatifs au droit commun. Il est également arrivé que les référentes remplissent des dossiers pour une orientation vers le droit commun quand les délais de réponses sont trop courts.
Contenus à renforcer	Les membres du groupe de travail souhaitent que soient davantage développées, dans les années à venir, les actions visant à renforcer : • L'accès à la culture, • L'accès au sport pour les filles • Le respect des règles, la gestion de la frustration Il est à saluer que la thématique « citoyenneté » au sens large est bien prise en compte dans le cadre du PRE: • Projet sur les discriminations. 2ème prix « Jeunesse pour l'égalité » de l'Observatoire de l'inégalité en 2015. Prix remis par le Ministre de la Ville au Ministère des affaires sociales https://www.youtube.com/watch?reload=9&v=nIgQTD5CCvU&index=11&list=PLNy6IWMLX2Vln8lK50FARHvhRTqbZi7vK • adolescents membres du jury de concours de l'Observatoire de l'inégalité en 2017 à Paris • Visite de l'exposition « mur-mur de jeunes migrants » en 2017 • théâtre sur les discriminations et le vivre-ensemble, le respect des différences: « Arthur et Ibrahim » • Exposition « Fondus de l'écran » 2018 • Des projets à venir : rencontre avec le conseil des sages, spectacle « A vifs » sur les discriminations, banlieue… • formation des animatrices du PRE avec la FRAPS pour travailler sur le vivre-ensemble, la citoyenneté, le danger des écrans, le harcèlement à l'école.

Évaluation de l'efficacité des actions	L'efficacité du PRE semble indéniable pour les acteurs concernés. Cette efficacité est cependant difficile à mesurer contrairement à d'autres actions spécifiques, car il s'agit • d'un programme d'activités large • de moyenne ou longue durée • avec des objectifs trop larges difficilement mesurables sur la durée Les données quantitatives existent pour le suivi collectif, mais le retour qualitatif est le plus important; sur ce point, les retours sont essentiellement informels, lors des réunions et des rencontres avec les parents. Evolution du comportement de l'enfant, confiance en soi, autonomie, développement de l'expression orale. Evolution du regard des parents et des partenaires (enseignants, éducateurs, animateurs…) sur l'enfant/adolescent Les fiches d'entrée de parcours contiennent des objectifs, non reliés à des problématiques spécifiées, et non assortis d'indicateurs spécifiques et de modalités de suivi. Cependant la trame existe. Un bilan global des parcours et des actions de RE sont évoqués dans les instances du PRE (Copil, Cotec, comité de gestion) et transcrits dans la présentation Powerpoint transmise aux partenaires. Propositions de parcours par thématique en 2017-18 : 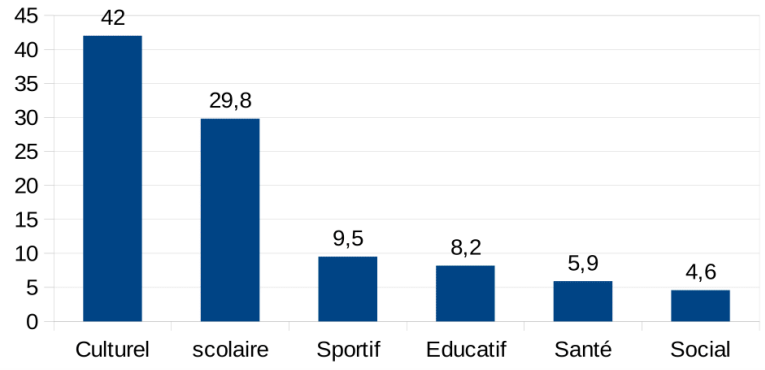 explications : - 42 % des enfants/adolescents en parcours ont bénéficié d'actions sur le volet culturel en 2017-18. L'objectif étant de permettre l'accès vers des activités favorisant l'ouverture culturelle. - 29,8 % des enfants/adolescents ont participé à des ateliers d'accompagnement à la scolarité, jeux ou de remédiation scolaire. Motifs de sortie en 2017-18 - 57,2 % objectifs atteints (63,50% en juin 2017) - 30 % déménagement (20% en juin 2017) - 12,7 % pas de mobilisation de la famille (16,50% en 2017) Les motifs de sortie fluctuent chaque année selon les situations et notamment la part des déménagements des familles. Ce sont cependant des résultats généraux, ne comprenant pas de focus sur les situations difficiles. Des EPRE avaient été organisées en 2016 avec une présentation des situations complexes ; mais elles n'ont pas été renouvelées faute de temps.

	Il est difficile d'évaluer l'impact direct du PRE à long terme sur les trajectoires des élèves. Pour autant, les modalités de fonctionnement de ce dispositif (le partenariat renforcé) rend possible le suivi de l'évolution de la situation des jeunes, du climat scolaire, de l'investissement des familles et de la qualité des partenariats sur le terrain. Préconisations : • Réfléchir à un nouveau référentiel d'évaluation mettant l'accent sur les aspects qualitatifs • Partager ou harmoniser ce référentiel d'évaluation avec les autres actions de réussite éducative (suivi des cohortes...)

Dimensionnement du PRE compte tenu de ses moyens

L'importance de la demande est attestée par les chiffes : jusqu'à 100 situations en attente janvier 2017, jusqu'à 110 enfants par référente en janvier 2018, une trentaine d'ateliers rapidement complets…

L'équipe du PRE sollicite en vain, depuis 2017, le recrutement d'un 4e référent pour pouvoir absorber cette demande et notamment celle qui émane des collèges.
La solution retenue a donc été de réduire le dimensionnement du PRE en gelant ponctuellement les entrées. L'objectif est de réduire le nombre de situations à 180 au lieu de 250, et 60 situations par référente à la fin de l'année 2018.

→ focus : évolution du nombre de situations en attente pour le PRE de Blois

	2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Nb de parcours actifs	250	236	301	309	301
Nb de situations en attente	30		100	51	51

Un constat réalisé mettant en lumière :
- des enfants et adolescents accompagnés par le PRE en augmentation
- plusieurs situations en attente d'être présentées en EPRE
- un nombre élevé d'enfants et adolescents accompagné par référente
- des situations familiales très dégradées, en grande précarité, des familles primo-arrivantes, des problèmes de logement (voire même sans logement)...
- les temps de rencontre avec des nouvelles familles, pour réaliser l'état de la situation avant l'EPRE, prennent parfois plus de temps que le suivi des enfants et adolescents déjà en parcours actifs
- une organisation impliquant du travail en urgence et une forte charge de travail durant toute l'année
- un effet de saturation avec des ateliers hebdomadaires du PRE presque tous complets
- une demande de recours à un tiers pour avoir une réflexion sur notre fonctionnement d'équipe
- de nombreux jours travaillés le samedi de mai à juillet, impliquant des jours de récupération

Pour faire face à cet effet de saturation, plusieurs décisions ont été actées par les membres du comité de pilotage.

	Comité de pilotage de janvier 2018 : - **limiter la durée de parcours à 3 ans** - tendre vers une **limitation de 60 situations par référente** pour permettre un accompagnement plus régulier et réduire la durée des parcours. - **retravailler la dimension prescriptive** des orientations vers le PRE afin d'éviter les orientations par défaut et de veiller à ce que le droit commun assume pleinement son rôle. - **prioriser le critère d'urgence** à celui d'approche chronologique. - établir **un calendrier annuel prévisionnel des manifestations** ou événements dans lesquels sont impliqués les référents PRE afin de proposer un plan de charge absorbable et réaliste. Comité de pilotage de juin 2018 : Face au plan de charge des référentes et aux demandes de plus en plus nombreuses, **le gel des entrées sur le dispositif est validé** de juin à novembre 2018 avec pour objectifs : - permettre un accompagnement plus efficace dans des conditions plus favorables - privilégier un suivi plus qualitatif avec une baisse du nombre de situations par référente - travailler les sorties du dispositif Le PRE est un dispositif précaire financièrement, car conditionné à des subventions annuelles. Cette situation précarise l'emploi des référentes de parcours ; or il est important pour elles de faire un travail de terrain sur la durée. Préconisations : • moyens pluriannuels et sécurisation professionnelle des agents • Créer un 4e poste de référent de parcours spécifique aux collégiens • poursuivre l'optimisation des durées de parcours et des entrées
Forces et opportunités des actions de réussite éducative dans les quartiers Nord de Blois.	L'implantation au coeur des quartiers des référentes de parcours du PRE est un atout essentiel pour assurer un accompagnement de qualité et personnalisé des enfants et proposer un lien de proximité avec leurs familles. L'approche globale de la réussite éducative est bien mise en œuvre sur le quartier prioritaire de Blois. Elle se traduit par une grande diversité d'acteurs oeuvrant sur ce champ, en dehors de l'Éducation nationale mais en partenariat avec les établissements dans le cadre notamment du Contrat de Ville (ZUPdeCo, Blois Football 41) ou encore des parcours d'éducation artistique et culturelle dans les écoles et collèges du quartier prioritaire. La dynamique partenariale est encore renforcée par la présence de coordinateurs des réseaux d'éducation prioritaire REP+ sur les secteurs Bégon et Rabelais, qui participent à l'animation globale de cette communauté éducative sur le territoire. Pour accompagner cette dynamique d'acteurs et de projet, les pouvoirs publics ont pris en compte la nécessité d'intervenir sur le bâti afin d'offrir les meilleures conditions d'accueil pour les activités éducatives. Dans la programmation du Projet de renouvellement urbain d'intérêt régional (PRUir) figurent ainsi la reconstruction du groupe scolaire Croix-Chevalier Mandela, dont les travaux devraient débuter au début de l'année 2020, ainsi que la réhabilitation de deux gymnases dans le quartier prioritaire, Moussa Traoré et Marcel Cerdan, dont les travaux sont programmés pour 2021 et 2022. Parmi les opportunités pouvant permettre d'enrichir ce volet, la relance du dispositif Cordées de la réussite apparaît pertinente, tout comme la mobilisation d'adultes relais dans le champ de la parentalité.

	Dans une approche plus globale, les quartiers Nord de Blois pourraient être identifiés comme territoire d'expérimentation pour un dispositif ambitieux de Cité éducative. Ce projet permettrait de mobiliser l'ensemble des partenariats éducatifs locaux au bénéfice des jeunes. De même, le volet éducatif du Contrat de ville pourrait faire l'objet d'un pilotage spécifique, sur la base d'un comité de pilotage élargi (PRE, cordées de la réussite, coordination REP+, actions parentalité…). Une réflexion en ce sens pourrait être menée dans les prochaines années.
Points de vigilance	Il apparaît que le volet « parentalité » est insuffisamment développé dans les actions spécifiques du Contrat de ville, et devrait faire l'objet d'une plus grande attention. La concentration des élèves dans le quartier prioritaire et l'absence de mixité sociale au sein du collège Rabelais sont des éléments qui doivent nous interroger sur l'opportunité d'une révision de la carte scolaire sur ce territoire. S'agissant du PRE, nous pouvons faire remonter que le manque de moyens humains ne permet pas de couvrir tous les besoins identifiés. La limitation des entrées et de la durée des parcours devrait pouvoir être conciliée avec la nécessité d'un accompagnement de qualité, adapté aux besoin des enfants. Afin d'éviter l'engorgement du PRE, une meilleure articulation est souhaitée avec les dispositifs proposés en droit commun et dans le monde associatif. Une réflexion est à mener sur la fonction de guichet/ porte d'entrée en matière d'accompagnement éducatif : qui doit être le premier interlocuteur ? Qui filtre, qui oriente ? Enfin, il paraît important de maintenir une vigilance particulière pour les quartiers de veille.

1/ Réussite éducative – Rappel des préconisations

Réussite éducative	
Interconnaissance et coordination des acteurs	• Un répertoire des activités en droit commun et des dispositifs propres à l'EN. Peut-être adapter un guide social sur la réussite éducative et les actions mises en place dans ce domaine. • Une fiche explicative des missions de chaque intervenant dans les actions de réussite éducative; clarifier les rôles • Trouver un équilibre entre le temps de premier accueil et d'état des lieux des situations, et le temps de mise en place et de suivi des parcours actifs • Définir des temps de rencontre entre professionnels avec les autres intervenants (ZupdeCo...) • Renouveler les rencontres parents, partenaires, enseignants dans les différents établissements REP+ qui favorisent la connaissance par les familles des actions et dispositifs • Étudier la faisabilité d'un comité local du Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)
Implication et satisfaction des parents	• Imaginer un format d'enquête de satisfaction, notamment à la fin des parcours • Définir les modalités d'une participation des parents au pilotage du PRE
Contenus du PRE à renforcer	Développer, dans les années à venir, les actions visant à renforcer : • L'accès à la culture, • L'accès au sport pour les filles • Le respect des règles, la gestion de la frustration
Évaluation de l'efficacité des actions	• Réfléchir à un nouveau référentiel d'évaluation mettant l'accent sur les aspects qualitatifs • Partager ou harmoniser ce référentiel d'évaluation avec les autres actions de réussite éducative (suivi des cohortes...)
Dimensionnement du PRE compte tenu de ses moyens	• Accorder des moyens pluriannuels et permettre la sécurisation professionnelle des agents • Créer un 4e poste de référent de parcours spécifique aux collégiens • Poursuivre l'optimisation des durées de parcours et des entrées
Forces et opportunités des actions de réussite éducative dans les quartiers Nord de Blois.	• Relancer le dispositif Cordées de la réussite et mobiliser les adultes relais dans le champ de la parentalité. • Participer à l'expérimentation de Cité éducative. Ce projet permettrait de mobiliser l'ensemble des partenariats éducatifs locaux au bénéfice des jeunes. • Mener une réflexion quant à l'opportunité de la mise en place un pilotage spécifique pour le volet éducatif du Contrat de ville, sur la base d'un comité de pilotage élargi (PRE, cordées de la réussite, coordination REP+, actions parentalité…).

2/ Accompagnement socioprofessionnel

Accompagnement socioprofessionnel – Synthèse

Situation du quartier prioritaire sur le plan de l'insertion vers l'emploi

Données :
→ Observatoire de l'économie et des territoires du Loir-et-Cher, 2018 ;
à retrouver en annexe n° 6

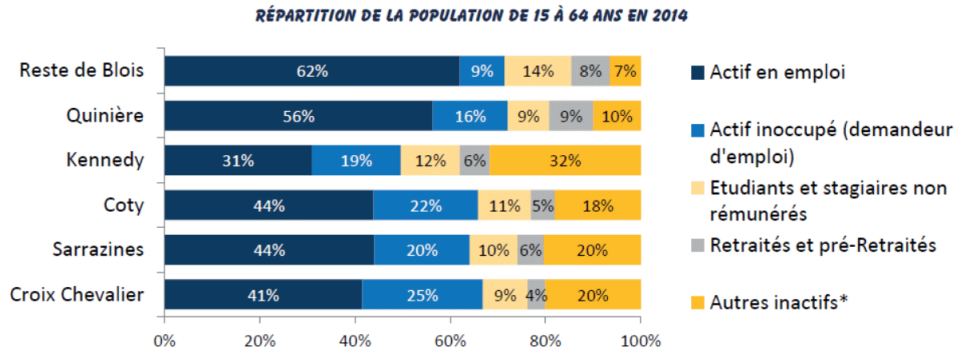

Source : INSEE - regroupement par IRIS
** Personnes sans activité professionnelle ne recherchant pas un emploi et n'étant pas « retraités » (personnes au foyer, en incapacité de travailler), détenus.*

Le quartier prioritaire de Blois est marqué par un fort taux de chômage et, pour les personnes qui travaillent, par une précarité plus importante de l'emploi.

9 Principaux indicateurs concernant l'emploi et la formation

%

	Taux de scolaristation des 16-24 ans (1)	Part des personnes de 15 à 64 ans dans la population totale (1)	Part des personnes de 15-64 ans en emploi (1)	Part des femmes de 15-64 ans en emploi (1)	Part des emplois précaires parmi les personnes en emploi (1)	Part des indemnités chômage dans le revenu déclaré (2)
Kennedy - Coty - Croix Chevallier - Sarrazines	52,6	63,7	39,6	34,2	33,8	11,5
CA Blois Agglopolys	59,1	63,8	63,9	61,7	13,4	3,1
Ensemble des QPV de la région	**48,7**	**63,9**	**45,5**	**40,3**	**26,3**	**9,2**

nd : Résultat non disponible
Sources : (1) : Insee, Recensement de la population 2010 ,
(2) : Insee ; DGFiP ; Cnaf-Cnav ; CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2012

Pertinence de la programmation par rapport aux besoins repérés sur le territoire	Selon les membres du groupe de travail participant à l'évaluation sur ce volet, les jeunes « NEET », c'est-à-dire ni en emploi, ni en étude, ni en formation, constituent le public le plus prioritaire pour les actions d'accompagnement socioprofessionnel, devant les personnes issues de l'immigration récente. **PROFIL DES DEMANDEURS D'EMPLOI (CAT. A ET B AU 31/12/16)** **NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI PAR ÂGE** 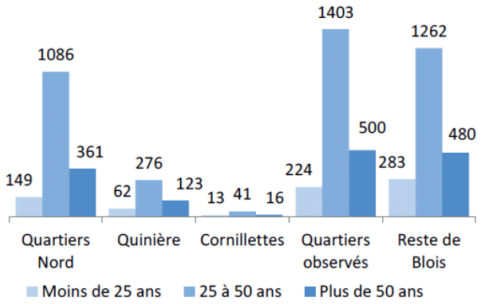 *Source : Pôle Emploi, regroupement par quartier selon les périmètres du CUCS* **DEFM inscrits en catégories A et B* **NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE** 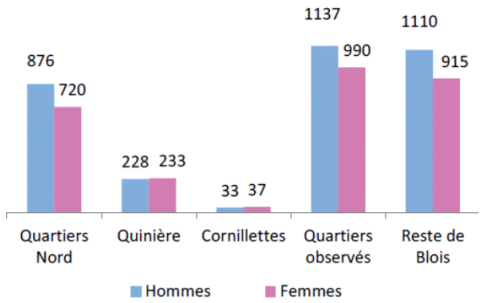 *Source : Pôle Emploi, regroupement par quartier selon les périmètres du CUCS* **DEFM inscrits en catégories A et B* Les données statistiques disponibles montrent effectivement que le chômage chez les jeunes est important puisqu'il y a quasiment autant de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans dans le quartier prioritaire que dans le reste de la ville ; mais ce sous-emploi se retrouve dans toutes les catégories d'âges. Par comparaison avec les autres territoires prioritaires de la région Centre-Val de Loire, il apparaît que les indicateurs de l'emploi sont plus favorables à Blois que dans les autres quartiers prioritaires, hormis pour la part des étrangers dans le nombre de demandeurs d'emploi. Pour les publics jeunes et issus de l'immigration récente, compétences de base apparaissent comme la problématique la plus prégnante pour ce public: le savoir-être, la présentation et la confiance en soi sont ainsi placés devant les autres savoirs de base (langue, calcul…) et devant les autres freins du quotidien (mobilité, garde d'enfants, santé). **LES DEMANDEURS D'EMPLOI : POSITIONNEMENT DU QPV DE BLOIS PARMI LES 52 QPV COMPARABLES DE LA RÉGION SITUATION LA PLUS DÉFAVORABLE AU DERNIER RANG** 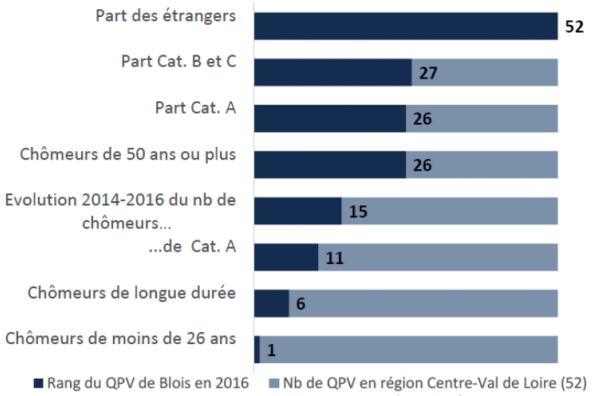 *Insee d'après source Pôle Emploi au 31/12/2016*

	Dans ce contexte, les actions d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle « de premier niveau » sans contrat de travail associé sont jugées pertinentes. Elles permettent en effet de s'inscrire en amont du parcours professionnel pour les publics les plus éloignés de l'emploi. Le temps passé sur ces actions, pour un nombre limité de personnes, permet une prise en charge plus qualitative et plus globale des problématiques des personnes. Ces actions s'inscrivent en complément du réseau des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) qui oeuvrent déjà efficacement, puisque 450 résidents des quartiers prioritaires bénéficient de ces dispositifs dans le Loir-et-Cher, représentant 37 % du total des bénéficiaires. De même, les résidents des quartiers Nord représentent environ un tiers des bénéficiaires des clauses d'insertion mises en œuvre sur le territoire. Il est à noter en revanche que l'articulation de actions d'accompagnement socioprofessionnel de premier niveau avec les autres acteurs du champ de l'insertion vers l'emploi n'est pas évidente. En effet, la plupart des opérateurs proposant l'accompagnement de premier niveau ont des « coeurs de métier » différents : associations socioculturelles, organismes de formation linguistique, associations de défense des droits des femmes… L'interconnaissance et la coordination avec les autres acteurs de l'insertion vers l'emploi apparaît donc comme un enjeu important pour inscrire ces actions dans une politique cohérente sur le territoire. Préconisations : • Un travail à renforcer sur l'accès aux stage des collégiens et des lycéens • Un besoin de coordination des acteurs de l'Emploi, d'une meilleure articulation entre Emploi/Insertion, Formation, Action et animation sociale
Interconnaissance et coordination des acteurs	Les enquêtes effectuées à l'occasion de cette évaluation montrent que les représentants d'associations et les professionnels ont une assez bonne connaissance des acteurs de l'Emploi et de l'Insertion dans les quartiers Nord. Par contre, la diversité des dispositifs et des actions spécifiques qu'ils mettent en place sur le territoire n'est pas bien maîtrisée ; il en ressort un fort besoin de d'interconnaissance et de partage d'information sur l'actualité des structures. Une meilleure coordination des acteurs est plébiscitée, essentiellement pour développer la co-construction de projet et améliorer l'efficacité de l'accompagnement socioprofessionnel. Les services de l'État ont, à cette fin, relancé une dynamique de coordination par la mise en place de coordinations (Codev) pour les domaines de l'industrie, de l'hôtellerie-tourisme et pour le secteur du bâtiment. Dans ce cadre, des sessions d'immersion des prescripteurs dans des entreprises ont pu être mises en place, ainsi que des actions de sensibilisation des publics. Préconisation : • Organiser es formes de rencontres régulières, du même type que les « Matinales des quartiers Nord » organisées par la Ville de Blois depuis 2016, et mener une réflexion sur des modalités d'animation et de coordination des acteurs par un interlocuteur commun doté de moyens dédiés à cette fonction.

	• renforcer la nouvelle dynamique des "CODEV", animés actuellement par les services de l'État et du Conseil régional, en mettant davantage l'accent sur la politique de la ville et en y associant davantage les services de la Ville.
Implication et satisfaction des bénéficiaires	La plupart des actions d'accompagnement figurant dans la programmation du Contrat de Ville permettent d'impliquer les bénéficiaires et de prendre en compte leurs attentes, à travers notamment la co-élaboration des plans d'action individuels et la co-rédaction des bilans de fin de parcours. Préconisation : • Une pratique à développer consisterait mettre en valeur les parcours de réussite afin d'encourager la promotion du dispositif par les pairs et ainsi de faciliter le recrutement « horizontal » de nouveaux bénéficiaires.
Évaluation de l'efficacité des actions	Sur ce type d'action, impliquant nécessairement un gros investissement en temps pour un nombre réduit de bénéficiaires, l'évaluation en termes de rapport coût/bénéficiaire paraît insuffisante. Des approches alternatives, plus qualitatives, pourraient être prises en compte pour juger de leur efficacité : ainsi, l'émancipation, la prise en main de son avenir par le bénéficiaire, qui se vérifie par la construction et la mise en oeuvre de son propre plan d'action, est une externalité non financière qu'il faut pouvoir valoriser. Des progrès restent toutefois à réaliser pour améliorer l'évaluation de ces actions, grâce à des objectifs mesurables et partagés. Sur ce point, un travail de rationalisation est engagé depuis 2018 sur les actions Emploi/Insertion de la programmation de l'appel à projets du Contrat de Ville de Blois, avec des fiches actions comprenant des objectifs partagés, assortis d'indicateurs de réalisation et des indicateurs de résultat. Le manque de temps et de formation restent toutefois des freins au perfectionnement de l'évaluation. Préconisations : • Poursuivre la construction d'un référentiel d'évaluation des actions d'accompagnement socioprofessionnel sur la base du travail engagé depuis 2018 • Engager des actions de formation sur l'évaluation des actions, à destination des porteurs de projets.

Axes d'amélioration	Les participants à l'évaluation privilégient le développement des liens entre les actions d'accompagnement et le monde de l'éducation, pour limiter le phénomène de décrochage et de marginalisation dès la fin de la scolarité. Les liens entre ces dispositifs et les employeurs du territoire est également un axe prioritaire. À cet égard, la Charte Entreprises & Quartiers est un exemple à suivre car elle permet de rassembler les entreprises autour d'engagements concrets en faveur des publics scolaires, des bénéficiaires des dispositifs pour l'emploi des jeunes, ainsi que les publics de Pôle Emploi. En octobre 2018, la déclinaison blésoise de la Charte rassemblait 12 entreprises signataires qui ont pris des engagements pour l'insertion professionnelle des publics dans le cadre notamment des dispositifs suivants : Éducation nationale – Stages de découverte 3e : 9 sur 12 engagées Éducation nationale – Stages en milieu professionnel : 12 sur 12 engagées Éducation nationale – Lien écoles entreprises : 11 sur 12 engagées Mission locale – Grantie jeunes : 9 partenariats à activer Mission locale – 100 Chances, 100 Emplois : 5 partenariats activés École de la 2e Chance : 5 partenariats activés ou en développement Maison de l'Emploi – Forum Emploi & Diversité : 9 partenariats activés ou en développement Maison de l'Emploi – Clauses d'insertion dans les marchés : 1 partenariat en cours et 1 à l'étude Pôle emploi – Sourcing, Évaluation des candidats, Mesures d'adaptation : 12 sur 12 engagées Le Lab – Pôle d'entreprises d'Agglopolys (Communauté d'agglomération) : 5 partenariats en cours Le détail des engagements de la Charte Entreprises & Quartiers à Blois est disponible en annexe n°9. Préconisation : • Poursuivre le travail engagé avec la Charte Entreprises & Quartiers avec le déploiement du nouveau Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE) -en annexe n° 10.

Accompagnement socioprofessionnel – Rappel des préconisations

Accompagnement socioprofessionnel	
Pertinence de la programmation par rapport aux besoins repérés sur le territoire	• Un travail à renforcer sur l'accès aux stage des collégiens et des lycéens Un besoin de coordination des acteurs de l'Emploi, d'une meilleure articulation entre Emploi/Insertion, Formation, Action et animation sociale
Interconnaissance et coordination des acteurs	• Organiser es formes de rencontres régulières, du même type que les « Matinales des quartiers Nord » organisées par la Ville de Blois depuis 2016, et mener une réflexion sur des modalités d'animation et de coordination des acteurs par un interlocuteur commun doté de moyens dédiés à cette fonction. • renforcer la nouvelle dynamique des "CODEV", animés actuellement par les services de l'État et du Conseil régional, en mettant davantage l'accent sur la politique de la ville et en y associant davantage les services de la Ville.
Implication et satisfaction des bénéficiaires	• Une pratique à développer consisterait mettre en valeur les parcours de réussite afin d'encourager la promotion du dispositif par les pairs et ainsi de faciliter le recrutement « horizontal » de nouveaux bénéficiaires.
Évaluation de l'efficacité des actions	• Poursuivre la construction d'un référentiel d'évaluation des actions d'accompagnement socioprofessionnel sur la base du travail engagé depuis 2018 • Engager des actions de formation sur l'évaluation des actions, à destination des porteurs de projets.
Axes d'améliorations	• Poursuivre le travail engagé avec la Charte Entreprises & Quartiers avec le déploiement du nouveau Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE) -en annexe n° 10.

3/ Gouvernance & Participation citoyenne

Gouvernance & Participation citoyenne – Synthèse

Pertinence du contenu de la convention cadre et des programmes d'action par rapport aux enjeux socioéconomiques du territoire (observation) et aux attentes des acteurs professionnels, institutionnels , associatifs et habitants	Les acteurs sont unanimes quant à la pertinence du Contrat de Ville par rapport aux enjeux socioéconomiques. La convention repose sur un diagnostic territorial complet et le cadre conventionnel a été conçu de façon partenariale et est reconnu par les acteurs. L'évolution du nombre de projets inscrits dans la programmation du Contrat de ville montre le dynamisme du tissu associatif et des partenaires publics : entre la fin de la période « CUCS » et 2018, le nombre de dossiers déposés chaque année est passé de moins d'une cinquantaine à plus de 80 par an et le nombre d'actions retenues est passé de 39 à 65. *Une programmation enrichie :* 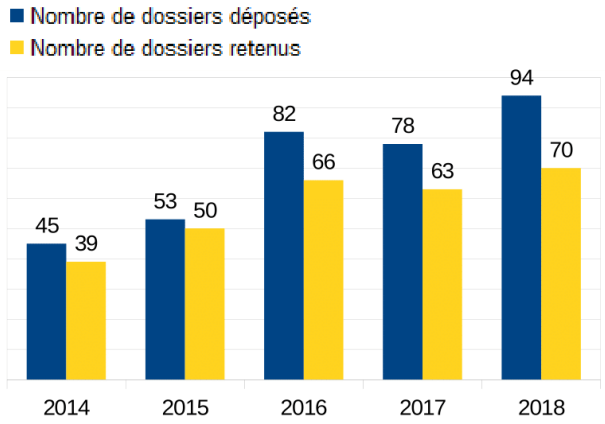 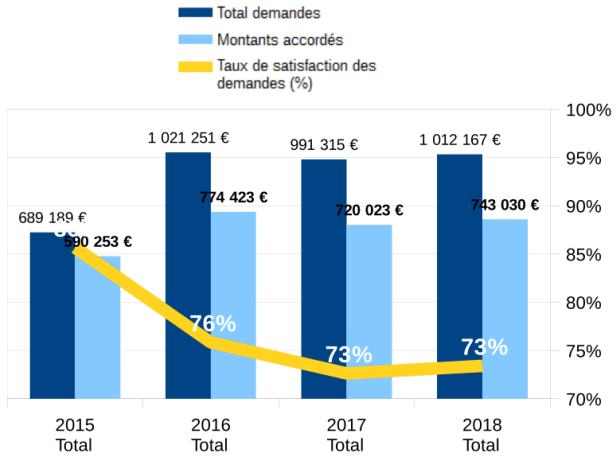 Toutes les actions sont menées à leur terme : aucun abandon de projet n'est constaté. On peut noter que le Programme de réussite éducative à Blois est également très sollicité, avec un pic de 250 parcours actifs en 2018 (voir par ailleurs). -- Sur le volet urbain, la période 2015-2018 a permis d'effectuer la transition entre les deux grands programmes de renouvellement urbain. Le Projet National de Rénovation Urbaine (PNRU), débuté en 2005 et s'achevant en 2019, a permis la démolition de plus de 1 200

logements, un rééquilibrage de l'offre de logements sociaux sur Blois et les communes de la première couronne de l'agglomération avec la reconstruction de 1 185 logements, la réhabilitation de 2 986 logements sociaux, l'amélioration de l'offre de services par la restructuration ou la création d'équipements publics. Le coût total du projet s'élève à 311 M€HT.

Le protocole de préfiguration, signé en septembre 2016, a permis ensuite de définir les orientations pour le NPRU. La poursuite de l'amélioration de l'habitat, la réhabilitation d'équipements publics, ainsi qu'une réflexion sur l'offre commerciale du quartier politique de la ville ont été identifiées comme prioritaires pour l'élaboration de la convention du Projet de Renouvellement Urbain d'Intérêt Régional (PRUIR).

Signée le 30 mars 2018, cette convention PRUIR prévoit la réhabilitation thermique de 811 logements sociaux, la résidentialisation de 210 logements sociaux, la démolition / reconstruction d'un groupe scolaire de 24 classes, la réhabilitation de 2 complexes sportifs. Ce projet de renouvellement urbain estimé à 33,9 M€ fait l'objet d'un soutien de l'ANRU à hauteur de 2,5 M€ de subventions et de 1,3 M€ de prêts.

Si le quartier a bénéficié d'importantes transformations grâce au PNRU, celui-ci présente encore plusieurs signes de fragilité, tant sur le plan urbain que sur le plan social, l'ayant conduit à son éligibilité au NPNRU au titre des quartiers d'intérêt régional. Sur le plan social, malgré la construction de logements diversifiés et des importantes évolutions de peuplement liées au processus de relogement pré-démolition, la population reste dans son ensemble très fragile. Sur le plan urbain, la poursuite de la réhabilitation de logements sociaux a pour objectif d'éviter la création d'un parc de logements à deux vitesses entre le neuf ou réhabilité et le parc ancien.

Concernant la gouvernance du PNRU à Blois, une équipe dédiée a été mise en place au sein de la collectivité et des bailleurs sociaux en parallèle du pilotage politique du projet dès les années 2000. Des instances de gouvernance partagées avec les principaux acteurs du projet ont alors fait jour et ont donné de la cohérence au projet global. Dès lors, le développement d'outils de suivi, la régularité des instances techniques et politiques ont permis de faire avancer le projet urbain en cohérence avec la maquette initiale et de retravailler le projet lorsque cela s'avérait nécessaire via un système d'avenant à la convention initiale. 14 avenants sont venus jalonner le projet, certains pour des questions purement financières.
Le milieu des années 2010 marque un tournant vers la finalisation de ce projet urbain, avec l'instauration d'une gouvernance unique Contrat de Ville et Projet de Rénovation Urbaine. Celle-ci permet d'aborder l'ensemble des dimensions du projet de territoire du quartier prioritaire.

En conséquence, il apparaît important de noter que dans le cadre d'un projet urbain d'ampleur comme celui du PNRU, un système de gouvernance unique dédié au projet est indispensable. Celui-ci doit cependant être flexible et s'adapter aux différents temps du projet. Actuellement en fin de programmation urbaine et en phase de lancement opérationnel du PRUIR, les instances techniques et de validation politique au sein de la collectivité (COPOL)doivent perdurer. Le pilotage stratégique du projet (COPIL) peut quant à lui s'effacer au bénéfice du Comité de pilotage du Contrat de Ville qui permet le focus sur la dimension urbaine sans nécessiter une instance spécifique.

--

Par ailleurs, le nouveau Contrat de Ville n'a pas, pour le moment, satisfait toutes les attentes des partenaires dans les domaines suivants :

- Sur le contenu programmatique déployé depuis 2015, il apparaît que tous les axes stratégiques n'ont pas trouvé de solutions opérationnelles pérennes, et que des champs d'action n'ont pas ou pas suffisamment été explorés.

Les axes ci-dessous figurant dans la convention devront faire, à l'avenir, l'objet d'une attention particulière :

Enjeu 2 – Développement économique / Attractivité	**Axe stratégique 2 :** Développer les outils de l'Économie Sociale et Solidaire au service du développement local des quartiers prioritaires.
	Axe stratégique 3 : Poursuivre et renforcer les démarches de Gestion Urbaine de Proximité afin de faciliter l'appropriation du quartier par les habitants et d'en améliorer le fonctionnement..
Enjeu 4 - Éducation	**Axe stratégique 2** :Renforcer les relations écoles/parents afin de les accompagner dans l'exercice de la parentalité et de favoriser la connaissance des différentes structures éducatives.
Enjeu 5 – Mieux vivre son quartier	**Axe stratégique 2** : Renforcer l'accès du public dans leurs démarches d'accès au logement et faciliter le maintien dans le logement pour les publics en difficulté (vieillissement, handicap, public précarisé, etc.).
Priorités transversales du Contrat de Ville	L'Égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations. Ces priorités sont rappelées chaque année dans les appels à projets mais insuffisamment intégrées par les porteurs de projet : • dans la construction et la présentation des actions ; • dans les bilans des actions (seuls 40 % des bilans sont exploitables sur les données genrées) Il n'y a pas à ce jour de plan territorial de lutte contre les discriminations. En 2018, le Conseil citoyen des quartiers Nord s'est emparé de ce sujet et a interrogé les habitants à l'aide d'un questionnaire diffusé sur les marchés. Il est ressorti de cette enquête que les habitants souhaitent encourager : • Pour 36% des personnes interrogées, des forums de recrutement réservés aux habitants des quartiers prioritaires, afin de lutter contre les discriminations liées au lieu de résidence ; • Pour 41% des personnes interrogées, mieux communiquer sur les actions des associations et structures en lien avec les droits des femmes afin de prévenir et lutter contre les discriminations et les violences sexistes.

- Enfin, la pratique du décloisonnement reste perfectible entre les différents volets social, urbain, éducatif, culturel du Contrat de Ville, et entre les dispositifs « Contrat de ville » et les dispositifs existants en droit commun.

	Préconisations : • Développer une analyse plus fine des bilans des actions soutenues • Inscrire le décloisonnement comme un objectif de l'ingénierie des différentes actions et programmes
Interconnaissance et coordination des acteurs	La montée en puissance de la programmation d'actions ainsi que l'augmentation du nombre de partenaires (porteurs de projets, financeurs, conseil citoyen…) génèrent des problématiques d'interconnaissance et de coordination. Pour l'interconnaissance, la Ville a mis en place en septembre 2016 un rendez-vous bimestriel appelé « matinales des quartiers Nord » pour permettre aux acteurs de présenter leurs structures et leurs actions. Il s'agit d'un format court (1h30 pour 3 présentations) et collectif, avec une trentaine de participants réguliers, et des échanges informels autour d'un petit déjeuner. Ce type de rencontre est de plus en plus plébiscité et pourrait être développé, notamment pour les acteurs de l'Emploi/Insertion, de l'Éducation et de l'action culturelle. Pour la coordination, un renforcement du travail en commun est préconisé par les partenaires en priorité pour l'accompagnement socioprofessionnel et la gestion urbaine de proximité (GUP). Ce renforcement sera induit par une meilleure interconnaissance, mais pourra aussi se traduire par le développement de formations communes et d'outils partagés d'information, de suivi et d'évaluation. Ces enjeux d'interconnaissance et de coordination pourraient faire l'objet d'une formulation plus explicite d'objectifs opérationnels dans le futur avenant du Contrat de Ville. Préconisations : • Mettre en place des formations communes sur des thématiques ciblées • Mettre en place des outils partagés d'information, de suivi et d'évaluation • Intégrer dans le Contrat de ville des objectifs opérationnels en matière de coordination
Cohérence du CDV avec les moyens de droit commun de la politique de la ville	La convention-cadre signée en 2015 comporte des engagements de mobilisation du droit commun des services de l'État, de ses opérateurs, mais aussi de la Région Centre-Val de Loire. Déclinés pour chaque enjeu, ces engagements permettent d'identifier des services référents, des démarches entreprises en direction des quartiers prioritaires, et la mise en œuvre de politiques nationales ou de dispositifs contractuels locaux. À mi-parcours du Contrat de Ville, une fiche de synthèse a été élaborée par la Préfecture pour mesurer l'avancement de ces engagements (voir en annexe n°8 la fiche communiquée par la DIRECCTE pour le volet Emploi-Insertion). Le Gouvernement a également dressé une feuille de route pour l'année 2019 dont le détail est rappelé en annexe n°11. Concernant l'engagement des moyens de la Région Centre – Val-de-Loire, cette dernière a engagé 1 070 725 euros entre 2015 et 2018 sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Blois – Agglopolys, au titre de la politique de la ville. Cette somme est répartie dans trois volets : • Aménagement du territoire : 824 300 euros

	• Emploi (aides Cap'Asso): 177 500 euros • Création et développement d'entreprises : 68 925 euros Le tableau figurant en annexe (Annexe n° 12) récapitule l'ensemble des décisions prises par le Conseil régional. Par ailleurs, la Région est engagée, à travers le Contrat de Plan État-Région, dans l'appel à projets WebOCentre et a soutenu financièrement la mise en place d'actions de médiation numérique sur le territoire. Les engagements financiers ont été au bénéfice des lauréats suivants : • le Bureau Information Jeunesse 41 (43 173€) • Quartiers Proximité - PIMMS (50 000€) • la BGE ISMER (40 000€) • la Maison Bégon (50 000€) Préconisations : • Mieux sensibiliser les différents acteurs sur le principe d'additionnalité des moyens spécifiques par rapport aux moyens de droit commun • Élaborer une méthode de recensement des moyens de droit commun de la Ville et de l'Agglomération dans les quartiers, afin de mieux les valoriser
Effets de la nouvelle gouvernance du Contrat de Ville	Le Contrat de Ville 2015-2020 est marqué par un élargissement de la gouvernance avec 17 signataires pour la convention-cadre. Autour du Préfet et des services de l'État, de la Ville et des bailleurs sociaux du territoire, ont été associés les organismes sociaux et économiques ainsi que la Communauté d'Agglomération et la Région Centre-Val de Loire. Pour faire vivre ce projet de territoire, l'équipe de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (MOUS) portée par la Ville de Blois conçoit et anime les programmes d'actions de façon partenariale, et réunit régulièrement les partenaires institutionnels et les porteurs de projets à l'occasion de rencontres annuelles d'échanges et de travail, et tous les deux mois sur un format de rencontre court, « les matinales des quartiers Nord ». La démarche d'évaluation du Contrat de Ville est également menée par l'équipe de MOUS de façon partenariale. + Parler du rapport annuel sur la mise en œuvre du Contrat de Ville Cette gouvernance élargie a été accompagnée, pour les bailleurs sociaux, d'une implication dans la programmation de l'appel à projets annuel dans le cadre du dispositif d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en plus des engagements pris par ailleurs pour la gestion urbaine de proximité et la médiation sociale dans le quartier prioritaire. Sur le volet Attributions des logements sociaux, le partenariat a permis la mise en place de la Conférence intercommunale du logement (CIL) qui a adopté sa Convention intercommunale d'attribution (CIA) en juin 2017. Le plan partenarial de gestion de la demande de logements sociaux et d'information des demandeurs (PPGDLSID) est quant à lui en cours de rédaction. La gouvernance s'est également rapprochée du citoyen et des acteurs de terrain grâce à la constitution d'un Conseil citoyen de 26 membres dès 2015, qui fonctionne sans interruption depuis janvier 2016 et est associé aux instances de gouvernance du Contrat de Ville. Il est à consolider en prenant en compte la diversité des publics, de leurs besoins/attentes et de leurs modes d'expression. Nous constatons une multiplication des initiatives citoyennes, en particulier sur l'Emploi. Cela traduit une appropriation des enjeux par les habitants.

	Afin d'encourager les initiatives citoyennes, l'État et la Ville ont confié la gestion du Fonds de participation des habitants (FPH) au Conseil citoyen et alimentent le fonds chaque année. L'animation du FPH a permis une augmentation du nombre de dossiers présentés chaque année avec une moyenne de 5 projets. Le calendrier actuel de la programmation du Contrat de Ville peut poser des difficultés de trésorerie pour les porteurs de projets, et de retard de mise en œuvre des actions dans l'année civile. Les appels à projets lancés actuellement en début d'année civile devraient être décalés en fin d'année n-1. Une réflexion pourrait être menée pour juger de l'opportunité d'une harmonisation des conventionnements avec les porteurs de projets, et sur la pluriannualité des financements. Nous pouvons identifier quelques axes de progression : • Réétudier le positionnement de la Communauté d'Agglomération sur les différents axes du Contrat de Ville, afin de mieux l'associer à la gouvernance globale. • Retour du Département dans la gouvernance du Contrat de Ville • Finaliser le PPGDLSID et plus largement renforcer la mixité sociale dans l'attribution des logements sociaux sur le territoire de l'agglomération • Renforcer les moyens d'animation du dispositif par l'équipe de MOUS • Revoir les objectifs et l'organisation des comités techniques afin d'améliorer l'implication des partenaires (fréquence des réunions, format...) • Une association plus large du Conseil citoyen sur les volets Renouvellement urbain et Logement /GUP, ainsi que sur la prévention de la délinquance, le Programme de réussite éducative et le Contrat local de santé. • Revoir le calendrier des appels à projets • Revoir l'articulation entre les financements Contrat de Ville et FPH sur les micro-projets de moins de 1 000€ (révision du règlement intérieur du FPH…) ainsi que le budget participatif mis en place par la Ville • Mettre en place un plan de communication annuel autour des actions retenues et de leurs bénéficiaires
Participation citoyenne	Le Conseil citoyen est perçu par ses membres comme une instance de participation citoyenne pertinente pour le Contrat de Ville de Blois. Il permet aux habitants et aux acteurs de proximité d'exprimer leurs attentes et faire remonter des besoins du terrain. Les services de la Ville et de l'État ont souhaité dès 2015 mettre en place le Conseil citoyen dans le respect des dispositions législatives ainsi que du cadre de référence élaboré par le CGET. Le Conseil citoyen, composé par tirage au sort, dont une partie sur une liste de résidents du parc locatif social, est également doté de l'autonomie financière et morale, avec un budget propre et un portage par l'association Escale & Habitat. Cette structure, implantée au coeur du quartier prioritaire, dispose d'un grand espace conférencier mis à disposition qui permet aux conseillers d'organiser ses activités dans les meilleures conditions. Disposant d'un budget propre, le Conseil citoyen s'est également vu confier la gestion du Fonds de participation des habitants (FPH) pour soutenir des projets d'habitants et de collectifs dans le quartier. Même si la disponibilité effective de ce budget dépend aussi d'agents extérieurs (financeurs institutionnels et association porteuse), ces moyens financiers ont tout de même permis : • de faire connaître et identifier le Conseil citoyen à travers les financements FPH

- d'organiser des visites de structure et des formations
- d'organiser un événement sur l'espace public : le vide-grenier Coty en 2018 et 2019

Le Conseil citoyen bénéficie depuis la rentrée de septembre 2018 d'une animation indépendante confiée à l'association RESPIRE. Jusqu'alors, cette animation était assurée par l'Espace du Projet et de la Citoyenneté de la Ville de Blois.

Enfin, les services de la Ville et de l'État, ainsi que le Délégué du préfet, apportent leur expertise et font le relais avec leurs autorités respectives. Les conseillers citoyens sont invités à participer aux comités technique et de pilotage du Contrat de ville.

10 réunions Plénières par an en moyenne (hors projets spécifiques)

10 participants en moyenne

Participation aux instances et rencontres du CDV

Subventions Contrat de Ville	2015	2016	2017	2018
Conseil citoyen	3 000 €	8 000 €	2 550 €	2 450 €
Fonds de participation des habitants	2 500 €	1 500 €	1 000 €	1 450 €

Fonds de participation des habitants	2015	2016	2017	2018
Nombre de dossiers soutenus	2	5	6	5
Montant total	1 090 €	865 €	2 910 €	1 740 €

En revanche, il est noté que le Conseil citoyen n'est pas encore bien connu de la population et qu'il doit donc se rapprocher des habitants. Son effectif n'est pas encore satisfaisant, car à ce jour seules une dizaine de membres se mobilisent régulièrement. Enfin, le Conseil citoyen n'est pas régulièrement en contact avec les institutions en dehors de la Ville : en particulier, il n'y a pas à ce jour de contact régulier avec les bailleurs sociaux et les forces de police, ce qui limite la capacité des conseillers à faire le relais efficacement avec la population.

Enfin, du fait de la diversité des champs d'action et des intervenants, il est encore difficile pour les conseillers citoyens de s'imprégner et de suivre les résultats des nombreuses actions soutenues dans le cadre de l'appel à projets Contrat de ville.

Préconisations :

- Multiplier les actions de terrain en privilégiant le contact humain
- Recruter de nouveaux membres
- Pérenniser l'animation indépendante du Conseil citoyen
- Mettre en place des rencontres régulières avec les élus, bailleurs sociaux, les forces de police et la Préfecture
- Rencontrer plus régulièrement les porteurs de projets Contrat de ville et se former sur des thématiques ciblées
- Désigner des référents ou constituer des pôles thématiques
- Promouvoir les actions auprès de la population
- Renforcer les liens avec les dispositifs de démocratie de proximité existants : conseils de quartier, des jeunes, des sages.

Gouvernance & Participation citoyenne – Rappel des préconisations

Gouvernance & Participation citoyenne	
Pertinence du contenu du Contrat de ville par rapport aux enjeux socioéconomiques du territoire et aux attentes des acteurs professionnels, institutionnels , associatifs et habitants	• Développer une analyse plus fine des bilans des actions soutenues • Inscrire le décloisonnement comme un objectif de l'ingénierie des différentes actions et programmes
Interconnaissance et coordination des acteurs	• Mettre en place des formations communes sur des thématiques ciblées • Mettre en place des outils partagés d'information, de suivi et d'évaluation • Intégrer dans le Contrat de ville des objectifs opérationnels en matière de coordination
Cohérence du CDV avec les moyens de droit commun de la politique de la ville	• Mieux sensibiliser les différents acteurs sur le principe d'additionnalité des moyens spécifiques par rapport aux moyens de droit commun • Élaborer une méthode de recensement des moyens de droit commun de la Ville et de l'Agglomération dans les quartiers, afin de mieux les valoriser
Gouvernance du Contrat de ville	• Réétudier le positionnement de la Communauté d'Agglomération sur les différents axes du Contrat de Ville, afin de mieux l'associer à la gouvernance globale. • Retour du Département dans la gouvernance du Contrat de Ville • Finaliser le PPGDLSID et plus largement renforcer la mixité sociale dans l'attribution des logements sociaux sur le territoire de l'agglomération • Renforcer les moyens d'animation du dispositif par l'équipe de MOUS • Revoir les objectifs et l'organisation des comités techniques afin d'améliorer l'implication des partenaires (fréquence des réunions, format...) • Une association plus large du Conseil citoyen sur les volets Renouvellement urbain et Logement /GUP, ainsi que sur la prévention de la délinquance, le Programme de réussite éducative et le Contrat local de santé. • Revoir le calendrier des appels à projets • Revoir l'articulation entre les financements Contrat de Ville et FPH sur les micro-projets de moins de 1 000€ (révision du règlement intérieur du FPH…), ainsi que le budget participatif mis en place par la Ville • Mettre en place un plan de communication annuel autour des actions retenues et de leurs bénéficiaires
Participation citoyenne	• Multiplier les actions de terrain en privilégiant le contact humain • Recruter de nouveaux membres • Pérenniser l'animation indépendante du Conseil citoyen • Mettre en place des rencontres régulières avec les élus, bailleurs sociaux, les forces de police et la Préfecture • Rencontrer plus régulièrement les porteurs de projets Contrat de ville et se former sur des thématiques ciblées • Désigner des référents ou constituer des pôles thématiques • Promouvoir les actions auprès de la population • Renforcer les liens avec les dispositifs de démocratie de proximité: conseils de quartier, des jeunes, des sages.

Évaluation du contrat de Ville 2015-2022 Ville de Blois